



سازمان امور مهاجران

# INTERNATIONAL

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

**EUROPE** Exploitant l'arrivée de plus d'un million de réfugiés kurdes ces derniers jours en Italie, le ministre allemand de l'intérieur, Manfred Kanther, a présenté à neuf mois

des élections générales, un catalogue de mesures « sécuritaires » visant notamment à accroître le contrôle des étrangers et limiter l'accès de ceux-ci à l'aide sociale. ● A

ROME, les responsables des polices nationales de huit pays européens, dont la Turquie, sont convenus, jeudi, de renforcer leur coopération pour tenter d'endiguer les migra-

tions clandestines. ● HUBERT VÉDRINE, le ministre français des affaires étrangères, s'est entretenu le même jour à Ankara avec les dirigeants du pays qui lui ont affirmé

que la Turquie, certes mécontente de ne pas être retenue parmi les pays candidats à l'Union, n'avait pas pour autant « facilité » le départ des réfugiés, en guise de représailles.

## L'exode des Kurdes relance les querelles sur l'immigration en Allemagne

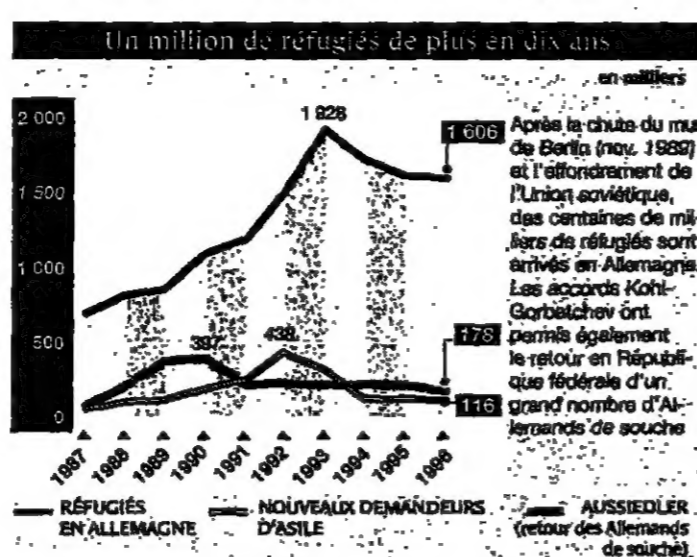
Les responsables politiques à Bonn, dont le ministre de l'intérieur, Manfred Kanther, estiment que les réfugiés qui sont arrivés à bord de bateaux, ces dix derniers jours en Italie, souhaitent s'installer en République fédérale

BONN

de notre correspondant  
« Je juge les réactions allemandes actuelles hystériques », Günther Verheugen, député social-démocrate spécialiste des affaires étrangères, ne mâche pas ses mots sur les propos de Manfred Kanther, le ministre de l'intérieur allemand, qui a donné le sentiment dans des déclarations tonitruantes que des « hordes » de Kurdes allaient déferler sur l'Allemagne. « Il n'y a rien de nouveau dans le problème kurde. On exploite un problème international à des fins de politique intérieure. On utilise le thème de la peur, en laissant croire que des vagues d'étrangers vont atterrir au bien-être des allemands. Une telle psychose est très dangereuse et fait le lit de l'extrême droite en Allemagne », déclare au Monde M. Verheugen.

La réaction du ministre de l'intérieur, Manfred Kanther, n'est pas exempte de préoccupations électoralistes. A moins de neuf mois d'un scrutin qui s'annonce très difficile pour le chancelier Helmut Kohl, la coalition au pouvoir tient un discours sécuritaire à une population préoccupée par la criminalité et qui associe celle-ci aux étrangers. Mais depuis 1993, la délinquance étrangère connaît un reflux. La hausse actuelle, souvent liée à la drogue, est due aux jeunes de nationalité allemande - pas seulement à l'Est. Mais l'homme de la rue, marqué par la criminalité organisée étrangère, et quelques faits divers sordides, a peur.

Opportunément, M. Kanther a annoncé que l'année 1998 serait



celle de la sécurité intérieure et a présenté, vendredi 2 janvier, un catalogue de mesures, parmi lesquelles figurent un contrôle accru des étrangers et une limitation de leur accès à l'aide sociale. Certains sociaux-démocrates participent à cette surenchère, comme le ministre de l'intérieur du Land de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski, qui a demandé la suspension des accords de Schengen, à deux mois des élections régionales. Ces discours sont censés prendre en compte les craintes, fondées ou non, de la population et empêcher, avec succès, l'émergence durable de partis d'extrême droite.

Les réactions allemandes à l'af-

flux de réfugiés Kurdes sont révélatrices de trois problèmes défectifs à gérer : les relations de l'Allemagne avec la Turquie ; l'accueil des réfugiés ; la gestion de l'immigration. Le problème kurde intervient alors que les relations avec Ankara sont au plus bas. Fin décembre 1997, le premier ministre turc Mesut Yılmaz a accusé Helmut Kohl de s'opposer à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne parce qu'il voulait en faire « un club chrétien ». L'Allemagne, qui accueille sur son sol deux millions de ressortissants Turcs dont 500 000 Kurdes ne veut pas entendre parler de libre circulation des travailleurs turcs dans l'Union.

Le gouvernement allemand doit concéder l'inconciliable. Pressé par son opinion publique, il reproche régulièrement au gouvernement turc de ne pas respecter les droits de l'homme. Pendant l'automne 1997, l'écrivain Günter Grass avait déclenché une vive polémique accusant l'Allemagne de vendre à la Turquie des armes utilisées pour opprimer les Kurdes et d'y expulser des réfugiés politiques, venant profondément les partisans de M. Kohl. D'une autre côté, le gouvernement déclare ne pas vouloir accueillir ces Kurdes qu'il dit persécutés.

Tout le monde sait que les réfugiés kurdes ont vraisemblablement pour destination finale l'Allemagne. « Tout cela est le résultat de la politique allemande d'accueil très large qui a permis d'accueillir sur son sol jusqu'à 500 000 Kurdes. Les gens qui arrivent en Italie veulent aller en Allemagne parce que c'est là qu'ils ont leur famille », note un diplomate étranger. Au-delà du discours musqué, l'Allemagne est le pays d'Europe le plus accueillant. Les Kurdes représentent désormais le premier contingent de demandeurs d'asile en Allemagne. Plus de 85 % de ceux originaires d'Irak reçoivent l'asile politique ou sont déclarés « non exposables ». Le taux est de 13 % pour les Kurdes de Turquie.

Mais la situation sociale tendue de l'Allemagne conduit le gouvernement de M. Kohl à avoir un discours dur. « Si nous n'avions pas haussé immédiatement le ton, nous aurions eu non pas 3 000 Kurdes, mais 50 000 ou 100 000 dans l'année », explique un proche de la

Chancellerie. L'Allemagne craint aussi de devenir un terrain d'affrontement entre les communautés turque et kurde.

Plus généralement, l'Allemagne a le sentiment d'accueillir en Europe l'essentiel des réfugiés et que le fardeau est mal partagé entre les pays membres de l'Union, leur nombre total ayant culminé à 1,9 million en 1993. Elle rappelle qu'elle a pris en charge plus de 60 % des réfugiés de l'ex-Yougoslavie. « L'Allemagne n'a pas voulu intervenir sur le terrain yougoslave et a préféré accueillir les réfugiés et payer », estime un diploma-

te.

1998 sera l'année de la sécurité intérieure, a annoncé M. Kanther

Au cœur de l'Europe, l'Allemagne est devenue la destination préférée des immigrants. Elle est riche, judicieusement accueillante en dépit d'une forte restriction du droit d'asile intervenue en 1993. Le pays dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir les réfugiés. Elle leur accorde des conditions financières fort attractives par rapport à des pays comme la France et l'Italie. Pendant longtemps, les réfugiés ont eu un statut leur permettant de bénéficier de l'équivalent du RMI allemand. La qualité de cette aide s'est toutefois réduite, les auto-

rités allemandes préférant désormais aider les réfugiés en nature : ceux-ci sont logés, nourris, soignés par le contribuable. La note s'est élevée en 1996 à 5,6 milliards de deutschemarks.

Les difficultés d'accueil des réfugiés sont renforcées par l'afflux depuis dix ans de 2,4 millions d'Allemands de souche qui avaient émigrés en Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces émigrants, baptisés Aussiedler, ont droit automatiquement à la nationalité allemande. Leur intégration en Allemagne est devenue de plus en plus difficile, ces immigrants de la dernière heure étaient de moins en moins Allemands et de plus en plus Russes ou Kazakhs. Il a donc été décidé de leur faire passer des tests de langue allemande avant de les accepter en République fédérale et surtout de les aider financièrement pour qu'ils restent dans leur pays.

Le problème des Aussiedler touche à sa fin, mais l'Allemagne va devoir faire face à une nouvelle pression migratoire en provenance de l'Est. M. Kohl est un partisan acharné de l'élargissement de l'Union à l'Est qu'il considère comme un devoir moral. Mais les pouvoirs publics se gardent bien de parler de la libre circulation des personnes qu'implique l'élargissement. « Même si des périodes de transition très longues sont imposées, explique un observateur, l'Allemagne s'échappera pas à un afflux massif de Polonais ».

Arnaud Leparmentier

### Plus de 7 millions d'immigrés en RFA

● 2 millions de Turcs. Fin 1996, l'Allemagne, qui compte 82 millions d'habitants, dont 7,3 millions d'immigrés, abritait une communauté turque de 2 millions de personnes, dont 500 000 Kurdes. Les anciens ressortissants de l'ex-Yougoslavie étaient 1,3 million. Venaient ensuite les Italiens (600 000), les Grecs (363 000), les Polonais (283 000), et les Autrichiens (185 000). Dans un pays qui n'accorde pas la double nationalité, près des deux tiers des Turcs et des Grecs, et 70 % des Italiens vivent en Allemagne depuis plus de dix ans.

● Demandeurs d'asile turcs. 106 000 demandes d'asile ont été enregistrées en 1997, soit le plus bas niveau depuis 1989. Les Kurdes forment le plus gros contingent. Selon le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, le nombre de demandeurs d'asile turcs (dont 80 % à 90 % sont d'origine kurde) est passé de 23 800 à 16 800 en un an. Dans 13 % des dossiers, les demandeurs ont été déclarés « non exposables ».

● Demandeurs d'asile irakiens. Entre 1996 et 1997, le nombre des demandeurs d'asile irakiens (fondés pour la plupart) a progressé de 10 800 à 14 100. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), dans plus de 85 % des dossiers traités en 1997, les Kurdes irakiens ont obtenu l'asile politique ou ont été déclarés « non exposables ».

● Autres demandeurs. Jusqu'en décembre 1997, l'Allemagne a accueilli près de 13 400 demandeurs d'asile de l'ex-Yougoslavie, principalement d'Albanais de souche du Kosovo, 4 300 d'Afghanistan, et 3 700 de Sri Lanka. En 1996 (dernier chiffre disponible), dans 12,3 % des dossiers, les réfugiés ont obtenu l'asile politique ou ont été déclarés « non exposables ». Lors de la guerre en Yougoslavie, les réfugiés n'ont, en général, pas eu à déposer de demande d'asile pour être accueillis en Allemagne, qui a été, avec la Suède, le pays d'Europe le plus généreux durant le conflit.

### Huit polices européennes se concertent pour endiguer les migrations clandestines

ROME

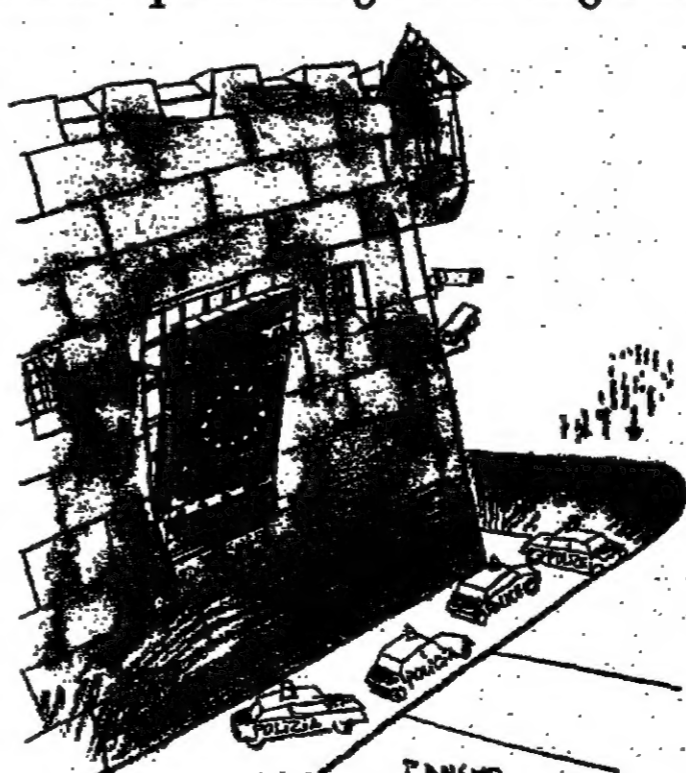
de notre correspondant  
Claude Guéant, directeur général de la police française, s'est déclaré « encouragé » par la réunion à Rome, jeudi 8 janvier, des hauts responsables de la police de huit pays européens (Allemagne, Autriche, France, Belgique, Pays-Bas, Italie, Grèce et Turquie), afin de trouver les moyens de lutter contre l'immigration clandestine et tout particulièrement celle en provenance de Turquie. C'est en effet la première fois que la Turquie participe à ces rencontres techniques de haut niveau, et ses représentants ont fait part de leur détermination à stopper le phénomène à sa source, ainsi qu'en témoignent toutes les opérations de police de ces derniers jours à Istanbul et dans plusieurs ports turcs. « Nous n'avons aucune raison de douter des assurances qui nous ont été données », a précisé M. Guéant.

Au cours de cette longue réunion, la plupart des aspects techniques et opérationnels du contrôle de l'immigration clan-

destine ont été évoqués. Aucun détail précis n'a été fourni sur les résultats concrets qui pourraient en découler mais, selon les représentants français, l'objectif s'est orienté dans trois directions : renforcer la surveillance aux frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne ; améliorer la coopération entre Etats européens, notamment par la signature de conventions policières ; et renforcer l'efficacité de la lutte contre les filières de passeurs, par ailleurs souvent liées au trafic de drogue.

COOPÉRATION ÉLARGIE

Outre que les huit pays ont décidé de faire des efforts supplémentaires, il a été proposé de faciliter les échanges d'informations sans que l'on sache encore comment cette coopération élargie pourra se réaliser de façon pratique puisque l'Europe ne peut pas tout centraliser. Ces relations accrues peuvent se développer de façon bilatérale, trilatérale, voire quadrilatérale, car, selon ces hauts policiers, les flux migratoires sont divers et multi-



ples. Ce n'est pas parce qu'il est question aujourd'hui des Kurdes et de l'Italie que le phénomène est concentré à ces débarquements sur les côtes de Pouilles ou de la Calabre. Il y a aussi l'Europe de l'Est, les filières chinoises.

Ce qui a été décidé à Rome n'est qu'un premier pas, la mise en action d'une ligne stratégique et la définition d'un objectif commun : maîtriser autant que possible ce qui peut devenir un phénomène incontrôlable si une concertation renforcée n'est pas mise en œuvre. La réunion a sur ce point permis de dégager un consensus. Resterait désormais l'épreuve des faits et l'adaptation permanente à une réalité souvent fluctuante au gré des barrières qui sont dressées par un ou plusieurs Etats. La Turquie, en ligne de mire, a consenti à faire des efforts et s'est déclarée disposée à accepter la réadmission de clandestins. La réunion de Rome a donc permis de tisser un premier maillage anti-clandestin. Reste à savoir si l'era suffirait.

Michel Bôlle-Richard

### La Turquie dément avoir favorisé les départs vers l'Italie

ANKARA

de notre envoyé spécial  
Premier responsable européen à se rendre à Ankara depuis la crise qui a éclaté entre l'Union européenne et la Turquie à la suite des décisions du Conseil de Luxembourg sur l'élargissement, en décembre, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, s'est longuement entretenu, jeudi 8 janvier, avec les principaux dirigeants turcs pour tenter de réparer les pots cassés.

Si la Turquie s'en tient à son refus de poursuivre le dialogue politique avec l'Union, son gouvernement a assuré en revanche qu'il ne remettrait pas en cause les coopérations en cours. Le ministre turc des affaires étrangères, Ismail Cem a ainsi confirmé au cours d'une conférence de presse l'intention de son pays de travailler de concert avec les Européens pour contrôler les actuels

mouvements de migration clandestine vers l'Italie.

Le chef de la diplomatie française, qui devait rencontrer, vendredi à Athènes, les dirigeants grecs, n'avait pas caché la préoccupation des Européens à ce sujet. « Nous souhaitons vivement que la Turquie puisse agir de façon renforcée pour contrôler les départs qui ont lieu à partir de son territoire », a-t-il souligné. Recevant quelques journalistes français, son interlocuteur a opposé le plus ferme démenti aux allégations selon lesquelles le gouvernement turc aurait encouragé les récents départs de Kurdes pour manifester son mécontentement à l'égard des Européens. « Dès novembre, nous avons alerté les Italiens et leur avons proposé d'établir une commission mixte », a assuré M. Cem.

Hubert Védrine a indiqué devant la presse turque qu'il avait évoqué dans les discussions « les questions

que les gens se posent en France sur la façon dont le problème kurde est traité en Turquie, en matière notamment de développement économique et de droits culturels ». Il a souligné le souhait d'une « évolution ». Ismail Cem a estimé à ce propos que si la Turquie tenait fermement à sa conception d'Etat unitaire, il y avait, aussi sur la question kurde, une marge de progrès possible, notamment en matière de droit d'expression. Il a admis que son pays avait encore du chemin à faire - comme le lui demandent les Européens - pour renforcer sa démocratie et le respect des droits de l'homme. Mais il a souligné que l'attitude des Etats européens, qui dominent le sentiment de récusation en permanence la vocation de la Turquie d'appartenir à l'Europe, rendait la tâche des autorités sur ces questions beaucoup plus difficile. Le ministre a réaffirmé avec force que la Turquie avait été

victime au Sommet de Luxembourg d'une discrimination inacceptable en étant tenue à l'écart des onze autres candidats à une adhésion à l'Union européenne.

PAS D'ÉVOLUTION A COURT TERME

Hubert Védrine était venu à Ankara avec le souhait de remettre un peu d'huile dans les rouages et de convaincre la Turquie de son intérêt à participer malgré tout à la Conférence européenne qui doit permettre à tous les pays à vocation européenne de disposer d'un forum commun pour débattre avec les quinze de questions d'intérêt commun. Il a indiqué à l'issue de ses entretiens que Paris et Ankara étaient d'accord pour prendre des mesures concrètes, afin de renforcer leur coopération bilatérale. Mais le premier ministre turc, Mesut Yılmaz, a indiqué que son pays n'envisageait pas pour le moment de par-

ticiper à cette Conférence européenne.

Ismail Cem a estimé qu'il ne voyait pas de possibilité d'évolution dans les six mois à venir, que les responsables turcs attendraient de voir comment allait évoluer la position des Européens. Il a réaffirmé que pour le moment il était exclu pour Ankara de reprendre un quelconque dialogue politique avec l'Union européenne sur le règlement de l'affaire chypriote, le contentieux gréco-turc et la question des droits de l'homme en Turquie. M. Cem a reproché aux Européens, notamment aux Allemands, d'avoir cédé à toutes les exigences de la Grèce. Hubert Védrine a pu constater sur place que les relations entre Ankara et Athènes traversaient une nouvelle phase de tension.

Henri de Bresson

150

Allemagne : rémunérer les délateurs pour débusquer les fraudeurs ?

BONN de notre correspondant... C'est un Français de Lorraine travaillant vraisemblablement à Luxembourg qui a mis le feu aux poudres. Fin 1997, cet homme a proposé à l'administration fiscale de la Sarre une liste de 270 résidents allemands ayant des comptes ouverts au Luxembourg...

Suite à cette affaire, certains dirigeants allemands sont en train de réfléchir à un système de rémunération officielle des délateurs. Le secrétaire d'Etat du ministère des finances, Jürgen Stark, et les responsables des Etats de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, dirigés par l'opposition sociale-démocrate, se sont entendus mercredi 7 janvier sur un pré-projet permettant de rémunérer ces précieux informateurs. Les contrôles fiscaux étant du ressort des Länder, cet accord devrait être proposé aux ministres des finances des seize Etats allemands le 22 janvier. Pour éviter une avalanche de dénonciations, les informations ne devraient pas être obtenues par des moyens illégaux. Le paiement de primes devrait être réservé aux cas où les fraudeurs défontent une énergie criminelle particulière avec un préjudice élevé pour l'Etat. Les promoteurs du projet ont insisté sur le fait que la rémunération d'informateurs existait déjà pour combattre le crime organisé et que les autorités avaient recouru à ces pratiques.

Dieter Ondrazek, président du syndicat des inspecteurs du fisc, n'est pas favorable au projet. Dans un entretien au quotidien de gauche Tageszeitung, M. Ondrazek note que « les taxes privées ne rapportent habituellement que du menu fretin ». Selon lui, une avalanche de dénonciations empêcherait les inspecteurs de travailler sur les gros dossiers. Cette initiative a aussi été dénoncée par de nombreux Länder aux couleurs politiques différentes : la Bavière, la Basse-Saxe, Bême et la Rhénanie du Nord-Westphalie. Elle divise le Parti social-démocrate (SPD), et le ministre, libéral, de la justice s'est déclaré contre. A quelques mois des élections, la classe politique allemande ne veut pas donner le sentiment qu'elle encourage l'espionnage du voisin et la délation, ce qui fut une spécialité des régimes nazi et communiste. Mais elle veut aussi donner l'impression qu'elle fait la chasse aux fraudeurs pour renflouer les caisses de l'Etat à l'heure où les rentrées fiscales se réduisent dangereusement. Elle voudrait aussi faire oublier qu'elle a été incapable en 1997 d'adopter la moindre réforme fiscale.

Arnaud Leparmentier

L'Argentine veut détruire un symbole des années de répression

L'Ecole supérieure mécanique de la marine sera déplacée

Le président argentin, Carlos Menem, a annoncé mercredi 7 janvier la destruction de l'école supérieure mécanique de la marine, où pendant la dictature cinq mille personnes au moins ont été torturées et assassinées. Cette décision a ouvert une violente polémique entre le gouvernement et les associations de défense des droits de l'homme.

BUENOS AIRES

Coup de théâtre à Buenos Aires : par un décret signé jeudi 8 janvier, le président argentin, Carlos Menem, a décidé que l'école de mécanique de la marine (ESMA), qui fut l'un des principaux centres de détention illégale et de torture pendant la dernière dictature (1976-1983), sera détruite. Le vaste terrain militaire, situé dans un élégant quartier de la capitale, sera aménagé en espace vert avec une résidence pour le chef de l'Etat. M. Menem a précisé qu'un monument symbolisant « la réconciliation nationale » sera érigé sur l'emplacement de l'ESMA.

L'annonce, qui relance la polémique avec les associations de défense des droits de l'homme, a pris par surprise l'ensemble de la société argentine et a créé un profond malaise au sein de l'opposition politique. Depuis plusieurs semaines, le débat sur une éventuelle réélection de M. Menem en 1999, en principe interdite par la Constitution, mais aussi par de nouvelles privatisations fort controversées, comme celles des aéroports. Le projet de démanteler l'école de la marine à la base navale de Puerto Belgrano (900 kms au sud de Buenos Aires) n'est pas nouveau. C'est une requête déjà ancienne de la marine, qui souhaite éliminer l'image de l'ESMA comme symbole du régime de terreur d'Etat de l'ancienne dictature.

Le décret a été critiqué par plusieurs dirigeants de l'opposition et a provoqué l'indignation des associations de défense des droits de l'homme qui estiment à 30 000 le nombre de disparus, dont près de 5 000 seraient passés par l'ESMA. C'est dans ce centre de détention clandestin qu'opéraient notamment

l'ancien capitaine de frégate Alfredo Astiz, devenu lui-même un symbole de la répression impunie, puis gracié dans son pays, comme tous ses pairs militaires, le reste condamné en France par contumace à la prison à perpétuité pour la disparition de deux religieuses françaises. La figure d'Astiz a été à plusieurs reprises un thème de fiction entre Buenos Aires et Paris, et le président Jacques Chirac l'avait qualifié d'« assassin » lors de sa dernière visite en Argentine.

L'ESMA a également fait l'objet de nombreuses révélations sordides de la part d'anciens détenus, mais aussi d'anciens tortionnaires. En mars 1995, la confession de l'ancien officier Adolfo Scilingo avait révélé au monde entier l'existence des « vols de la mort » et la façon dont la marine avait tué des centaines de prisonniers politiques de l'ESMA en les jetant vivants dans la mer. L'impact avait été si fort que les chefs des forces armées avaient été contraints de faire publiquement leur autocritique. L'Eglise catholique argentine, soupçonnée de complicité avec les militaires, avait aussi fait son mea culpa.

VIENS DÈMONS

Vingt ans après, ces aveux en série avaient ouvert un chapitre noir de l'histoire argentine sans pour autant le refermer. Les sondages indiquent que la majorité des Argentins rejettent l'oubli et l'impunité pronés par le gouvernement et continuent de réclamer justice. Après le retentissant procès des militaires en 1985, les lois d'amnistie adoptées par l'ancien président Raul Alfonsín (1983-1989) comme la grâce octroyée par M. Menem ont été impopulaires.

Pourquoi, dans ce contexte, le président Menem a-t-il osé révéler les vieux démons ? Le dé-

bat avait été relancé par des représentants de l'opposition. Deux jours avant la signature du décret présidentiel, des députés du Frepaso (opposition de centre-gauche) avaient proposé l'abolition des lois de « devoir d'obéissance » et du « point final » adoptées par l'ancien président Alfonsín. Cette proposition, qualifiée de « méprisable » par le président Menem, a aussi plongé dans l'embarras l'Alliance d'opposition regroupant le Frepaso et l'Union civique radicale (UCR). Les principaux dirigeants du Frepaso, « Chacho » Alvarez comme Graciela Fernandez Meljide - qui a été élu brillamment député de la province de Buenos Aires en octobre dernier et qui est aussi la mère d'un disparu -, ne souhaitent pas rouvrir un débat qu'ils jugent dépassé. Ils se retrouvent ainsi en désaccord avec des élus de leur propre coalition, avec le risque de voir se lézarder leur alliance avec le parti de M. Alfonsín, directement visé par une éventuelle remise en cause des lois d'amnistie. M. Alvarez comme M. Meljide sont en vacances, et ils ont jusqu'à présent gardé le silence sur le décret de M. Menem.

De leur côté, les Mères de la place de Mai ont protesté, le 8 janvier, devant les grilles de l'ESMA. Hebe de Bonafini, la présidente des Mères, a déclaré que « la pacification d'un pays ne pouvait s'obtenir qu'à travers la justice ». Elle a annoncé qu'elle lancerait une campagne internationale pour empêcher que soit détruite l'ESMA, qui « doit rester comme un symbole du principal camp de concentration ayant existé en Argentine. C'est ce qui a été fait avec Auschwitz et d'autres camps de concentration afin que personne n'oublie l'horreur ».

Christine Legrand

Commerce des armes : les Etats-Unis critiquent leurs alliés

Le différend porte sur les technologies « duales »

LES ETATS-UNIS reprochent à certains de leurs alliés - dont la France - de traîner les pieds dans les discussions qui visent à mieux contrôler le commerce international des armes et, singulièrement, celui des technologies dites « duales » (à double usage : militaire et civil), dont l'exportation est soumise à l'arrangement de Wassenaar. La Russie, le Japon et la Suisse sont aussi critiqués par les Etats-Unis.

Après trois ans de négociations, 33 pays (les Etats-Unis, la Russie, les quinze membres de l'Union européenne, la Suisse, la Norvège, l'Australie, le Canada, le Japon, la Turquie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Hongrie, les Républiques tchèque et slovaque, la Bulgarie, la Roumanie, la Corée du Sud, l'Ukraine et l'Argentine) ont conclu en 1996, à Wassenaar (Pays-Bas), un arrangement censé instaurer un dispositif qui réglemente l'exportation de biens et de technologies à double usage. A partir de la rédaction de trois listes d'interdiction, ce texte ambitionne d'empêcher le transfert et l'accumulation d'armements classiques achetés ou produits sur place et conçus grâce au recours à des composants civils disponibles sur le marché. Il vise le commerce de logiciels, de savoir-faire (plans, procédés, brevets) et de moyens de production de constituants qui sont pratiquement en vente libre et peuvent servir à des armes de « destruction massive » (chimiques, nucléaires, biologiques) ou aux missiles.

Les signataires de l'arrangement de Wassenaar ont créé à Vienne (Autriche) un secrétariat permanent qui centralise les données, puisque, par souci de transparence, ces pays sont sollicités, deux fois par an, d'échanger leurs informations sur leurs transactions.

C'est précisément lors de la dernière réunion, fin décembre, que les Etats-Unis ont fait valoir leur mé-

contentement devant le blocage de nouvelles propositions américaines par la France, la Russie, le Japon et la Suisse. Washington souhaite imposer un nouveau tour de vis au contrôle des exportations de technologies « duales » à des pays en marge de la communauté internationale ou à des régions d'instabilité politique.

« INSTRUMENT D'HÉGEMONIE »

Depuis juillet 1995, la France est déjà engagée dans un dispositif européen de contrôle des biens et technologies à double usage. A la direction des relations internationales de la Délégation générale pour l'armement (DGA), on redoute que, dans un contexte mondial imprévisible où l'un des enjeux du commerce des armes est le maintien d'une capacité industrielle autonome, l'arrangement de Wassenaar se révèle comme « un instrument d'hégémonie pour le plus important de ses membres [les Etats-Unis] qui chercherait à imposer aux autres une discipline dont il s'affranchirait dans certaines situations politiques et économiques exceptionnelles ».

A Vienne, cependant, les représentants des 33 pays concernés se sont accordés pour restreindre les exportations vers l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord et les Etats d'Afrique centrale. Le délégué américain a indiqué que Washington avait la volonté d'éviter le renouvellement de ce qui s'était passé avec Bagdad, quand les Israéliens, sans dévoiler leurs objectifs, se sont adressés à plusieurs fournisseurs potentiels pour édifier leur arsenal dans les années 70 et 80. Pour cela, les services américains sont prêts à partager avec les alliés leurs renseignements sur l'identité des responsables du « marché noir » des armes dans le monde et sur leurs méthodes de corruption.

Jacques Isnard

« Unabomber », « fou » et « génial », face à ses juges

WASHINGTON

Qu'il soit fou ou sain d'esprit, Theodore Kaczynski ne pourra pas empêcher ses avocats de plaider la démente. Le juge Garland Burrell a décidé que l'accusé ne pouvait pas récuser ses avocats sous prétexte que leur système de défense ne lui convient pas. La question de la folie de Theodore Kaczynski va donc dominer les deux mois prévus pour son procès, qui vient de s'ouvrir à Sacramento (Californie).

Pendant dix-sept ans, a rappelé le procureur, la nation américaine a été tenue en otage par ce mystérieux ennemi qui, au terme d'une campagne de lettres piégées et de bombes, a tué trois personnes et en a blessé vingt-huit autres. Dix-sept ans de chasse à l'homme pour le FBI et de vie clandestine pour ce « croisé anti-technologie » entré en guerre contre la société moderne.

Theodore Kaczynski avait deux catégories privilégiées de victimes : les universitaires et scientifiques, d'une part, les passagers et cadres des compagnies d'aviation, de l'autre. Le FBI l'avait donc baptisé « UNA-bomber » : « UN » pour université, « A » pour « Airlines ». La personnalité atypique de l'accusé force l'attention : ancien professeur de mathématiques, il est diplômé de Harvard ; après avoir obtenu son doctorat à l'université du Michigan, il enseigne à Berkeley. Moins de deux ans plus tard, en 1969, il démissionne et disparaît sans explications.

Commence alors sa seconde vie. Il signe des tracts pour dénoncer la « dérive technologique » de la société ; en 1971, il s'exile dans une cabane de rondins, au fond d'une forêt du Montana, où la police trouvera une profusion de preuves accablantes. C'est de là que, pendant dix-sept ans, il va mener sa campagne de terreur à travers l'Amérique, jusqu'au 3 avril 1996, jour où les agents du FBI l'arrêteront.

Ce sont les informations de David Kaczynski, le propre frère de « Unabomber », qui ont mis la police sur la piste de l'ermite mathématicien. Cain et Abel, le devoir civique ou le trahison familiale ? Le dilemme de David, sous la plume de certains commentateurs, apparaît comme un drame cornélien. L'image n'est pas fautive : Theodore Kaczynski n'a pas adressé la parole à son frère David et à sa mère Wanda depuis plus d'une décennie. Dans le prétoire, il passe à côté d'eux sans les voir. David et sa mère se soutiennent dans cette épreuve, le premier essayant de temps à autre ses yeux mouillés des larmes du remords.

A l'ouverture du procès, lundi, Theodore Kaczynski a exigé de se défendre lui-même. Il se dit sain d'esprit ; il refuse les examens psychiatriques puis se déclare prêt à les accepter ; il propose de plaider coupable en échange de la vie sauve ; il tente de se suicider... Bref, ses bombes n'exploient plus, mais « Unabomber » continue de tenir son public en haleine.

Laurent Zecchini

Bucarest ouvre une enquête sur les activités de Carlos en Roumanie

BUCAREST

L'annonce, mercredi 7 janvier, de l'ouverture d'une enquête officielle sur les activités menées en Roumanie par le terroriste Ilich Ramirez Sanchez, alias Carlos, condamné le 24 décembre à la prison à perpétuité par la justice française, fait ressortir le soutien présumé que lui accordait le régime communiste de Nicolae Ceausescu.

Bases d'entraînement, villa huppée en plein centre de la capitale : Ceausescu, selon la presse roumaine, avait tout fait pour que Carlos puisse remplir ses contrats. Bien que débordée par ses tâches de police politique, la Securitate a trouvé les ressources pour mettre à la disposition d'Ilich Ramirez Sanchez explosifs, soutien logistique et une

certaine de faux passeports et de permis de conduire. La justice roumaine se retranche derrière le secret de l'enquête, mais les journaux abondent en informations sur cette affaire.

Ceausescu aurait ainsi payé Carlos, plusieurs millions de dollars, pour se débarrasser de dissidents qui « ternissaient l'image » du pays ou dénonçaient sa dictature stalinienne. La tête de l'un des ex-dirigeants de la Securitate, le général Ion Mihal Pacepa, condamné à mort par contumace pour s'être enfui aux Etats-Unis en 1978, fut ainsi mise à prix par le « conducator ». Cette « commande spéciale » ne fut pas exécutée : M. Pacepa vit toujours aux Etats-Unis, sous une autre identité.

D'autres n'ont pas eu cette

chance. L'assassinat, au début des années 80 à Munich, du rédacteur en chef de la radio Free Europe, Emil Georgescu, farouche critique de Ceausescu, est attribué à Carlos.

Aujourd'hui, certains des contacts du « chacal » en Roumanie sont de paisibles retraités ou d'honorables hommes d'affaires que l'enquête du parquet risque d'envoyer devant les juges. Le dernier chef de la Securitate, le général Iulian Vlad, le chef du département d'information de l'organisation, le général Nicolae Plesea, le ministre de l'Intérieur Tudor Postelnicu et l'adjoint au département relations internationales du comité central du PC roumain, Gisel Vass, chargés des relations avec les « organisations révolutionnaires du monde entier », sont concernés. La presse roumaine ac-

cuse également le régime de l'ex-président Ion Iliescu d'avoir délibérément camouflé, de 1990 à 1996, l'implication de la Securitate dans les attentats du célèbre terroriste.

Trois personnalités sont dans le collimateur des médias pour cette raison. L'ancien chef du service roumain d'information, Virgil Magureanu, et les procureurs militaires chargés jusqu'ici du « dossier Carlos », Mihai Cherecheanu et Samoil Joaza. Pour le régime du président Emil Constantinescu, révéler les dessous de cette affaire est la preuve de sa bonne foi démocratique à l'égard de l'Occident. C'est aussi l'occasion d'exorciser un chapitre peu honorable du passé de son pays.

Andrei Neacsu

RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

L'origine des formes

Pourquoi avons-nous cinq doigts au lieu de trois ?

Pourquoi la Terre ressemble-t-elle à un fruit bosselé ?

Pourquoi certaines galaxies sont-elles spirales, d'autres elliptiques ?

Pourquoi la nature connaît-elle une si grande diversité de formes ?

Et pourquoi à l'inverse, tant de formes se retrouvent-elles à l'identique, d'une espèce à l'autre et bien au-delà, à différentes échelles du monde matériel ?

N° 305 - JANVIER 1998 - EN KIOSQUE - 42 F

# L'Algérie accepte l'envoi d'une mission européenne sous certaines conditions

## Les massacres de Had T'Chekala auraient fait cinq cents victimes

Le gouvernement algérien a confirmé, jeudi 8 janvier, avoir accepté une visite de la « troïka » de l'Union européenne (UE), mais à condi-

tion qu'elle vienne discuter uniquement de la lutte contre le « terrorisme ». Interrogé au journal du soir de la télévision nationale, le chef de

la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a rejeté toute idée d'une commission internationale qui viendrait enquêter sur les massacres.

LA TROÏKA européenne sera « la bienvenue » si elle vient dans le cadre du dialogue politique entre l'Algérie et l'UE et avec comme objectif de discuter de la « coopération dans la lutte contre le terrorisme », a déclaré M. Attaf. Ce feu vert donné à la venue de représentants de l'Union, même s'il est assorti de conditions très restrictives, constitue un revirement de la part d'Algérie, soumis à la pression d'une communauté internationale choquée par des massacres qui, selon des estimations officielles, ont entraîné la mort de plus d'un millier de personnes depuis le début de l'année.

Réunis jeudi à Bruxelles, les experts du Maghreb des quinze Etats membres de l'UE s'étaient tous prononcés en faveur de l'envoi d'une mission de la troïka, composée de représentants du Luxembourg, du Royaume-Uni et de l'Autriche (les pays de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine présidence tournante de l'UE). Pour définir le cadre de cette première implication directe de l'Europe dans le conflit algérien, une seconde réunion est prévue, mardi 13 janvier, dans la capitale belge, à un échelon plus éle-

vé. Les membres de la troïka exprimeront à Alger leur « révolition » face aux massacres de civils et étudieront avec les dirigeants algériens « la manière d'aider à mettre un terme à la violence », indique-t-on à Bruxelles. Se défendant de vouloir froisser Alger, certains participants à la réunion de Bruxelles ont néanmoins souhaité jeudi que la troïka puisse également s'entretenir avec des représentants de l'opposition. De son côté, le chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, a expliqué que la mission européenne permettra d'« avoir une vue claire de ce qui se passe sur le terrain » et d'« exprimer au gouvernement algérien les inquiétudes de l'Europe et du reste du monde ». Selon lui, « la priorité immédiate est d'ouvrir le dialogue et les voies de communication avec le gouvernement algérien ».

Si la date de la mission n'est pas encore fixée, le chef du Foreign Office espère qu'elle pourra avoir lieu avant le 26 janvier, date du prochain conseil des ministres des Quinze, où la situation en Algérie sera à l'ordre du jour.

Au cours de son intervention télévisée, Ahmed Attaf a, une nou-

velle fois, rejeté l'idée d'une commission d'enquête internationale parce qu'elle constituerait « une ingérence flagrante dans nos affaires intérieures ». « Les choses sont claires : un Etat lutte contre le terrorisme par des moyens légitimes, il n'y a là aucun doute, aucune confusion, aucun mystère qui nécessite une investigation ou une enquête », a ajouté le ministre algérien.

### ARMES DISTRIBUÉES

Dans ses dernières estimations du carnage de Had T'Chekala, dans l'ouest du pays, survenu en début de semaine, la presse algérienne avance désormais le chiffre de cinq cents morts. En l'absence de toute information officielle, ce chiffre a été cité par la garde communale locale, rapporté jeudi le quotidien *Le Soir*, et par des rescapés interrogés par d'autres journaux privés.

« Nous nous apprêtons à rompre le jeûne quand une odeur de chair brûlée a empesté l'atmosphère », a raconté une jeune femme dans *El Watan*. « Nous avons compris que les familles du douar voisin se faisaient

massacrer, j'ai pris ma grand-mère par la main et nous nous sommes sauvées à toute vitesse. » Depuis, dans certains villages, des armes ont été distribuées aux habitants tandis que des convois de camions militaires étaient signalés dans la région.

Dans cette région montagneuse, difficile d'accès, « chacun de nous qui trouve un mort sur son chemin doit l'enterrer. Nous avons enterré plusieurs personnes dans des fosses communes. Nous en aurons au moins pour une semaine à enterrer toutes les victimes », a expliqué un jeune homme interrogé par le même quotidien. — (AFP)

■ A l'initiative de la Ligue des droits de l'homme, un rassemblement de « solidarité avec la population civile algérienne » pour « exiger l'envoi d'une commission internationale d'enquête » est organisé samedi 10 janvier à 14 h 30, place du Pont-neuf à Paris. De son côté, l'association *Un jour pour l'Algérie* prépare un nouveau rassemblement à Paris et dans les grandes villes d'Europe, qui aura lieu le 4 avril 1998.

# Les géants miniers sud-africains reviennent en force au Congo-Kinshasa

LONDRES de notre correspondant à la City

Le groupe minier America Mineral Fields a annoncé, mercredi 7 janvier, qu'il tentait un procès au conglomérat sud-africain Anglo American De Beers-Minorco auquel il réclame 3 milliards de dollars (plus de 18 milliards de francs) au titre de dommages et intérêts pour avoir, selon lui, saboté l'accord signé avec le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) pour la relance de la production de cuivre.

Les déboires d'America Mineral Fields, qui avait été l'un des principaux bailleurs de fonds de la rébellion menée par Laurent-Désiré Kabila contre le régime de Mobutu, illustrent la formidable percée des innombrables miniers sud-africains dans l'ancienne colonie belge au détriment des groupes nord-américains. Tout a commencé par la publication, lundi 5 janvier, dans la presse de Kinshasa, d'un communiqué émanant de la Gécamines, la société d'Etat, faisant état de la suspension du contrat minier de 1 milliard de dollars conclu en avril avec America Mineral Fields en récompense du soutien financier apporté à l'alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de M. Kabila par cette compagnie américaine, basés

à Hope (Arkansas) et dirigée par Jean-Raymond Boule. Cet entrepreneur d'origine mauricienne, installé aujourd'hui à Monaco, avait mis à la disposition du chef de l'AFDL son avion personnel et avait ouvert un comptoir de rachat de diamants à Ksanganzi après la prise de la ville par les rebelles.

### RÉSILIATION UNILATÉRALE

Par ailleurs, Kinshasa a décidé de revoir l'accord conclu avec une société démocratique pour l'exploitation de Tenke Fungurume, potentiellement l'un des gisements cuprifères les plus riches au monde. « en fonction des besoins du développement de la République du Congo ». Ces deux contrats avaient été signés au nez et à la barbe des mastodontes mondiaux comme l'Anglo-American Corporation, et ce malgré les pressions exercées par le président Mandela sur son allié Kabila.

Cette résiliation unilatérale a d'autant plus surpris les experts que, depuis son entrée en fonctions, le nouveau président n'a cessé d'insister sur le rôle crucial du secteur privé dans la reconstruction de l'économie de l'ancien Zaïre, délabrée par l'incurie des années Mobutu. Le chef de l'Etat compte ainsi sur les compagnies internationales pour remettre sur pied l'industrie extractive, poumon économique du pays, aujourd'hui moribonde, en

particulier le cuivre et le cobalt. Officiellement, la décision de la Gécamines est motivée par le refus d'AMF de verser l'avance prévue, ce que dément cette dernière pour l'étude de faisabilité n'est pas terminée. La société américaine soupçonne le nouveau ministre de l'économie et du pétrole, un haut dirigeant de la filiale congolaise du groupe sud-africain, d'avoir fait pression sur son oncle, Pierre-Victoire Mpyoy, pour faire échouer le contrat AFM. A en croire la revue *Africa Energy and Mining*, cinq conseillers de l'Anglo figurent parmi les personnages les plus influents du pays, un d'entre eux disposant d'un bureau à la présidence. Allégations d'ingérence dans les affaires intérieures que réfute avec force le conglomérat minier.

### REDISTRIBUTION DES CARTES

A écouter les spécialistes, plusieurs facteurs expliquent cette décision surprenante. D'abord, la République démocratique du Congo n'a pu rester indifférente aux pressions exercées par Pretoria, très en cour à Kinshasa en dépit de l'échec de la médiation tentée par le président Mandela dans le départ en exil du maréchal Mobutu. Trois compagnies sud-africaines - Iscor, Gencor et surtout JCI (reprise par des intérêts noirs) - figurent parmi les sept ayant soumis au gouver-

nement d'offres de la Gécamines concernant la relance de l'exploitation dans la région de Kolwezi, considérée comme prioritaire par Kinshasa. C'est d'ailleurs de Johannesburg que sont venues les rumeurs - dont fait état AMF - selon lesquelles les « juniors » nord-américains ne disposeraient pas des fonds suffisants pour financer les investissements colossaux nécessaires.

Certains croient également discerner dans cette affaire l'influence de la De Beers, branche diamantaire de l'Anglo-American, seule apte à écouler sur le marché mondial les gemmes congolaises, garantissant ainsi au nouveau pouvoir des rentrées régulières en devises.

Enfin, comme l'explique Tara O'Connor, spécialiste de l'Afrique auprès du bureau-conseil londonien Control Risks, la mise à l'écart de AMF n'est pas surprenante à la Gécamines, dirigée aujourd'hui par une nouvelle équipe de techniciens, plus à l'aise avec les géants miniers qu'avec les petites sociétés. Une chose est certaine : face aux énormes besoins de fonds des autorités de l'ex-Zaïre, l'émotion n'est plus au sentimentalisme. Et la redistribution des cartes dans le secteur minier ne fait que commencer.

Marc Roche

# Processus de paix : Israël reste sourd aux demandes américaines

JÉRUSALEM de notre correspondant

Pour les Palestiniens, l'évidence s'impose : « Benjamin Nétanyahou, constaté jeudi 8 janvier la ministre des universités, Hanane Ashraoui, après l'annonce de la mise en construction de six cents nouveaux logements réservés aux juifs dans deux colonies de Cisjordanie occupée, est déterminé à défaire le processus de paix avant la chute de son gouvernement ». L'envoyé spécial des Etats-Unis, Dennis Ross, dont presque chaque tournée en Israël est « saluée » par une autorisation gouvernementale d'élargir telle ou telle colonie juive dans les territoires palestiniens, ne peut pas se permettre une telle franchise.

« Nous l'avons déjà dit, réagissait-il jeudi sur un ton las, ce n'est pas le genre de choses qui aide à la relance du processus de paix à laquelle nous travaillons. » L'Amérique ne sait pas comment « ne veut pas », se plaignent les Palestiniens - stopper l'ardeur colonisatrice du premier ministre israélien. Trois mois après l'appel solennel lancé à M. Nétanyahou par la secrétaire d'Etat Madeleine Albright pour qu'il fasse au moins « une pause » dans ce que le chef du gouvernement national-religieux appelle « la grande œuvre sioniste », la colonisation se poursuit comme si de rien n'était. « Je l'ai dit aux Américains dès le début, affirme le premier ministre dans le quotidien *Yediot Aharonot* daté jeudi, cela n'est pas acceptable pour moi. »

En fait, nul ne sait ce qui est « acceptable » pour M. Nétanyahou. Le premier ministre a ainsi signé en janvier 1997 un accord aux termes duquel il acceptait trois traités de l'armée israélienne hors de la Cisjordanie occupée avant la mi-98. Il n'en offre plus à présent qu'un seul, pour le solde de tous comptes - et encore, à la condition que le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, se conforme à une série d'ultimatums dont le premier ministre israélien se veut seul juge.

### ELECTIONS ANTICIPÉES

M. Ross, qui a déjà rencontré M. Nétanyahou deux fois et Yasser Arafat une fois en trois jours, et qui devait s'entretenir avec le « faucon des faucons » du gouvernement, Ariel Sharon, vendredi, donne l'impression de tourner en rond sans parvenir au moindre résultat. Il lui faut pourtant avancer avant le 20 janvier, date à la-

quelle le président Bill Clinton recevra M. Nétanyahou, avant M. Arafat, deux jours plus tard. La poursuite du statu quo constituerait un revers pour le prestige du président des Etats-Unis, après tous les efforts déployés par son administration.

Bon prince, le premier ministre israélien a recylé, jeudi, une vieille idée. Comme son gouvernement, désormais privé de David Lévy, son ministre le moins extrémiste, qui a démissionné dimanche 4 janvier du ministère des affaires étrangères, ne parvient pas à s'entendre sur un retrait territorial de « la terre d'Israël », le premier ministre envisage de décomposer toute la procédure. Le 30 novembre, les ministres israéliens avaient déjà accepté de voter le « principe » d'un nouveau retrait parce qu'il leur avait promis de les consulter encore sur son ampleur.

M. Nétanyahou, qui ne tient pas à arriver à la Maison Blanche les mains complètement vides, s'est ainsi engagé jeudi à faire voter sur le pourcentage de la terre qui sera rendue aux Palestiniens « avant le 20 janvier ». Il a ajouté qu'il y aura, « quelques mois plus tard », un nouveau vote au sein du gouvernement pour décider de

« la mise en œuvre » dudit retrait.

En fait, sachant que les Palestiniens réclament toujours, comme on le leur avait promis, non pas un mais trois retraits représentant au minimum « 40 % de la Cisjordanie », selon M. Arafat qui n'en contrôle aujourd'hui que 3,5 %, et sachant que la proportion dont on parle au sein du gouvernement serait limitée à 6 ou 8 % de ce territoire, il y a fort à parier que les Palestiniens réuseront ce qui leur sera proposé. M. Nétanyahou obtiendrait alors un répit du côté de son gouvernement.

Mais ce répit pourrait être de courte durée. Itzhak Mordechai, ministre de la défense, et Avigdor Kahalani, responsable de la police, ont ainsi fait savoir qu'ils démissionneront à leur tour du gouvernement si un redéploiement territorial n'intervient pas « d'ici trois mois ». Si le premier ministre était à nouveau confronté à une crise politique à l'intérieur de sa majorité, il lui resterait cependant la possibilité, comme la presse israélienne lui en prête l'idée, de provoquer des élections anticipées sur un thème, l'avenir des territoires occupés, et à une date qu'il aurait choisies.

Patrice Claude

# Le suicide collectif d'une secte évité de justesse aux Canaries

TENERIFE. Une tentative de suicide de trente-deux membres d'une secte - des Allemands dont cinq enfants, et une Espagnole - a été mise en échec, mercredi 7 janvier, aux Canaries. Les adeptes de cette secte, baptisée « Centre holistique Isis », comptaient mettre fin à leurs jours, jeudi 8, à proximité du volcan Teide. Alertés par la police allemande et Interpol, une vingtaine d'agents de police ont fait une descente dans un immeuble de Tenerife appartenant à la responsable présumée de la secte, une psychologue allemande de cinquante-sept ans, Helde Fitzkau-Carthe, résidente depuis dix ans aux Canaries. Elle a été arrêtée sous l'accusation d'incitation au suicide. Les enquêteurs estiment que cette secte pourrait être le fruit d'une scission avec celle de l'Ordre du Temple solaire (OTS), responsable de plusieurs suicides collectifs en Suisse, en France et au Canada. — (AFP)

# Les Etats-Unis veulent un dialogue officiel avec l'Iran

WASHINGTON. Le sous-secrétaire d'Etat américain, Thomas Pickering, a discuté avec des responsables français, lors de son passage à Paris, mercredi 7 janvier, de la volonté des Etats-Unis d'établir un dialogue officiel avec l'Iran, a indiqué jeudi le département d'Etat. Le président Bill Clinton, selon son porte-parole, a « apprécié » les « remarques positives » que le président iranien, Mohamad Khatami, a faites à propos des Etats-Unis, dans son entretien avec CNN. Mais, à Téhéran, le journal *Keyhan*, proche de la tendance dure du régime, a reproché à M. Khatami d'avoir fait part de ses « regrets » à propos de la prise d'otages américains après la révolution de 1979 en Iran. Et pour le journal *Iran News*, proche du ministère des affaires étrangères, toute initiative en faveur d'un rapprochement avec les Etats-Unis sans concession préalable de Washington serait un « suicide politique ». — (AFP)

# Plus de 16 millions de francs pour le Tribunal international de La Haye

LA HAYE. Les Pays-Bas et les Etats-Unis ont respectivement fait don, jeudi 8 janvier, de 1,7 million et de 1 million de dollars (1 dollar vaut 6,11 francs) au Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie. Cette somme sera consacrée à la construction d'une deuxième salle d'audience permanente. Il y a quelques mois, la Grande-Bretagne avait, elle, donné 500 000 dollars pour la construction d'une salle d'audience provisoire. Ainsi, le TPI disposera, d'ici à la fin de l'année, de deux salles, la troisième servant d'appoint. A l'heure actuelle, les trois procès en cours en première instance se tiennent en attendant dans l'unique salle du TPI. Deux autres procès doivent encore s'ouvrir pour le seul mois de janvier, sans compter les appels. — (Corresp.)

# Traces de radioactivité britannique dans les eaux scandinaves

STOCKHOLM. Des traces de radioactivité provenant de l'usine britannique de retraitement de combustibles nucléaires de Sellafield ont été détectées pour la première fois dans les eaux du fjord d'Oslo et le long de la côte sud-ouest de la Suède, ont indiqué des experts norvégiens. Selon des analyses de l'Institut de protection contre l'irradiation d'Oslo, du technétium a été détecté dans des algues et des crevettes. Même si ces traceurs ne représentent pas de danger pour la santé humaine, les experts affirment que « cela n'est que le début » de cette pollution véhiculée par les courants marins. Ils l'associent directement à l'autorisation, accordée par Londres à Sellafield en 1994, d'augmenter de vingt fois la quantité de déchets rejetés à la mer. — (Corresp.)

# Prison à vie pour l'auteur de l'attentat du World Trade Center

NEW YORK. Les autorités américaines se sont félicitées, jeudi 8 janvier, de la condamnation à la prison à vie du Pakistanais Ramet Youssef, le poseur de bombe du World Trade Center qui avait fait six morts et un millier de blessés en février 1993. C'est un « message aux terroristes du monde entier », a déclaré dans un communiqué l'assistant général (ministre fédéral de la Justice) Janet Reno. « Oui, je suis un terroriste, et j'en suis fier », a lancé à la cour Youssef. « Je soutiens le terrorisme aussi longtemps qu'il est dirigé contre les Etats-Unis », a-t-il ajouté. « Vous êtes pires que des terroristes. Vous êtes des bouchers, des menteurs et des hypocrites. » Estimant que « quelqu'un pourrait être assez pervers pour acheter [son] histoire », le juge Kevin Duffy a également condamné Youssef à 4,5 millions de dollars d'amende et 250 millions de dommages et intérêts, afin que tout l'argent qu'il pourrait éventuellement gagner durant le reste de sa vie revienne à ses victimes. — (Corresp.)

# La Pologne ratifie le concordat avec le Vatican

VARSOVIE. La Diète polonaise, dominée depuis les dernières élections de septembre par la droite catholique (AWS-Action électorale de Solidarité), a adopté, jeudi 8 janvier, une loi sur la ratification du concordat avec le Saint-Siège, signé en été 1993, mais qui avait été bloqué par les ex-communistes au pouvoir : 274 députés ont voté pour et 160 contre. Le traité renforce les compétences du clergé en matière de catéchisme à l'école, de mariage (l'union célébrée à l'église aura désormais des effets en droit civil) et d'enterrement. La loi a été adoptée malgré une ferme opposition des ex-communistes, qui voulaient qu'une déclaration unilatérale de Varsovie soit jointe au Concordat, précisant certains points contestés. La texte doit encore être approuvé par le Sénat. Le président Aleksander Kwasniewski, bien qu'issu de la formation ex-communiste SLD, a annoncé qu'il le ratifiera. — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ ESPAGNE : un conseiller municipal du Parti populaire (PP, conservateur, au pouvoir) a été tué vendredi matin 9 janvier par l'explosion d'une voiture piégée à Zarauz, au Pays basque. L'attentat a été attribué, de source policière, à l'organisation séparatiste basque ETA. — (AFP)

■ ISRAËL : Tatiana Suskin, l'extrémiste juive qui avait posé à Hébron des affiches représentant Mahomet sous les traits d'un cochon piétinant le Coran, a été condamnée jeudi 8 janvier par un tribunal israélien à trois ans de prison, dont un avec sursis. — (Reuters.)

150

(Publicité)

Quand on travaille dans un bureau mal conçu, on n'a qu'une idée en tête : en sortir.

**Le collectif d'une secte  
à l'assaut des Canaries**

Un collectif de secte de 150 membres a été découvert dans les îles Canaries. Les membres de ce groupe, qui se réunit depuis plusieurs années, ont été accusés de harcèlement et de tentative de suicide. Les autorités locales ont lancé une enquête pour déterminer si il s'agit d'une secte.

**Les États-Unis veulent  
un dialogue officiel avec l'Iran**

Le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, a annoncé que les États-Unis étaient prêts à ouvrir un dialogue officiel avec l'Iran. Elle a déclaré que cela ne signifie pas que les États-Unis ont abandonné leurs exigences en matière de droits de l'homme et de non-prolifération.

**15 millions de francs pour  
le tribunal international de La Haye**

Le Parlement français a voté une loi qui alloue 15 millions de francs à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour soutenir le tribunal international de La Haye.

**Des niveaux de radioactivité  
élevés dans les eaux scandinaves**

Des niveaux élevés de radioactivité ont été détectés dans les eaux scandinaves. Les autorités suédoises ont déclaré que ces niveaux dépassent les normes de sécurité établies.

**Un accord pour l'auteur  
du World Trade Center**

Un accord a été signé pour l'auteur du World Trade Center. L'accord concerne les droits de propriété intellectuelle et les conditions de publication de l'ouvrage.

**Responsable le concordat  
de la France**

Le concordat de la France a été déclaré responsable. Les autorités françaises ont affirmé que le concordat est conforme aux principes de la République.



IED



# FRANCE

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

**SOCIAL** Lionel Jospin a annoncé, vendredi 9 janvier, un ensemble de mesures destinées à répondre aux revendications des mouvements de chômeurs. Des aides d'urgence sont

prévues. Une mission est confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert, ancienne conseillère sociale de Michel Rocard, afin de mettre à plat le système d'aide aux chômeurs de

longue durée. ● L'OPPOSITION reproche au gouvernement d'avoir privilégié les jeunes au détriment des chômeurs de longue durée. La majorité tente de retrouver sa cohé-

rence, mais Robert Hue réclame des « réformes structurelles profondes ». ● DE RÉUNION EN RÉUNION, jeudi, les revendications des associations de chômeurs ont été au

centre des discussions entre M. Jospin et ses ministres, puis avec les syndicats et le patronat, reçus individuellement, enfin avec les associations elles-mêmes (lire page 7).

## Le gouvernement débloque 1 milliard de francs pour un fonds d'urgence

Lionel Jospin, « face à l'angoisse » exprimée par le mouvement des chômeurs, veut dégager des solutions durables sans changer de politique économique. Il met en chantier une réflexion sur l'indemnisation du chômage et les minima sociaux

LIONEL JOSPIN abat ses cartes. Au lendemain de ses rencontres séparées avec les partenaires sociaux, puis d'une réunion commune avec les quatre principales associations de chômeurs, jeudi 8 janvier, à l'hôtel Matignon, le premier ministre a annoncé, vendredi, à l'occasion d'une conférence de presse tenue en présence de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, les mesures destinées à mettre un terme aux occupations d'Assedic. En échange de la reconnaissance qu'il a donnée à ces associations en les recevant à Matignon, il leur demande de faire en sorte que l'ensemble des Assedic encore occupés puissent fonctionner normalement. Il souhaite donc que les occupants libèrent d'eux-mêmes ces établissements ouverts au public.

Après avoir longuement écouté les revendications du patronat (CNP, CGPME, UPA), des syndicats (CGT, CFTD, FO, CFTC, CFE-CGC) et des associations de chômeurs (ACI, Apels, MNCP et Partage), M. Jospin avait indiqué qu'il ne resterait pas inerte devant le mouvement des chômeurs. Sans préciser les dispositions qu'il envisageait de prendre, ni cacher sa volonté de ne pas remettre en cause ses grands choix économiques (équilibre budgétaire, passage à l'euro etc.). C'est ainsi qu'il n'a pas annoncé de revalorisation des minima sociaux.

M. Jospin a précisé d'emblée, vendredi, devant la presse, qu'au-delà de « la question immédiate de la réforme des fonds sociaux de l'Unedic », ce mouvement est « le témoignage d'une détresse, d'un désarroi profond, que vivent beaucoup de personnes privées d'emploi, accablées de problèmes matériels ». Insistant sur son devoir d'écoute, le premier ministre a voulu lever « toute ambiguïté » sur sa façon d'aborder le dialogue social. « Je tiens à réaffirmer, a-t-il dit, que les organisations syndicales constituent les interlocuteurs naturels, directs et constants des pouvoirs publics. Leur rôle spécifique en matière de négociation, inscrit dans le code du travail, est un élément-clé des relations sociales. Les syndicats ont vocation à représenter tous les travailleurs, y compris lorsqu'ils sont privés d'emploi ».

Pour autant, le chef du gouvernement n'ignore pas « le rôle considérable joué dans notre pays par les associations, et en l'espèce les associations de chômeurs ». Il a rappelé qu'elles sont associées par M<sup>me</sup> Aubry à la préparation du projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions. M. Jospin n'a pas manqué de souligner que lui-même et la ministre de l'emploi et de la solidarité ont « ressenti comme positif et concret » le dialogue noté la veille avec ces associations. De plus, pour montrer qu'il ne modifie pas sa politique économique, le premier ministre a précisé que tous ses efforts sont tournés « vers une politique de croissance plus créatrice d'emplois ».

« Casser la dynamique de confiance, bouleverser la politique économique et sociale engagée, et que la représentation nationale vient d'approuver à travers le vote du budget, aurait rapidement des effets inverses à ceux recherchés », a-t-il insisté dans son intervention.

Sur le plan concret, M. Jospin a indiqué qu'il souhaite à la fois répondre à l'urgence des situations et « dégager des solutions de fond qui impliquent des mesures plus structurelles ». Il a peaufiné son dispositif jusqu'à vendredi matin avec M<sup>me</sup> Aubry. Parmi les mesures immédiates figure la création d'un « fonds d'urgence sociale » doté d'un milliard de francs par l'Etat. Il sera complété par d'autres financements, « notamment en provenance des conseils généraux, des caisses d'allocations familiales, des Assedic ».

### Une nouvelle mission pour M<sup>me</sup> Join-Lambert

Le premier ministre a confié à Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales (IGAS), une mission destinée à mettre à plat l'ensemble du système d'aide aux chômeurs. Agée de soixante ans, M<sup>me</sup> Join-Lambert est passée par le commissariat général du Plan, puis par les cabinets ministériels de Joseph Fontanet et de Robert Boulin, au ministère du travail, avant d'être nommée à l'IGAS en 1985. Elle a été conseillère de Michel Rocard pour les affaires sociales à Matignon entre mai 1988 et mars 1989, une période notamment marquée par la mise en place du RMI et par la grève des Infirmières. Jean-Pierre Soisson, alors ministre du travail, lui avait confié, en juin 1989, une mission sur la réforme de l'ANPE. Lionel Jospin lui avait déjà demandé, fin 1997, de réfléchir aux mesures à prendre pour pallier la disparition du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), dissous en 1994 par Édouard Balladur.

L'instauration de l'assurance-maladie universelle et l'amélioration de l'accès aux droits. M. Jospin a implicitement critiqué le projet préparé par Alain Juppé et qui, selon lui, n'avait pas de substance concrète.

Jean-Michel Bezat et Olivier Biffaud

### Des sites occupés ont été évacués spontanément ou par la police

DANS LA SOIRÉE du jeudi 8 janvier, la pression des chômeurs n'avait guère faibli. A 18 heures, l'Unedic comptait toujours 26 antennes Assedic occupées sur 636. Elle prévoyait l'évacuation, pendant la nuit, de six antennes (Perpignan-Sud, Saint-Etienne-du-Rouvray, La Rochelle, Poissy, Guéret, Lagord et Quimper). Seule la préfecture de Finistère a confirmé l'évacuation « sans heurts », vers minuit, de l'Assedic de Quimper.

Dans l'après-midi, plusieurs antennes avaient été évacuées par les forces de l'ordre. Une antenne de Bagneux (Hauts-de-Seine), occupée par une trentaine de chômeurs, a été aussitôt évacuée par la police. Le maire communiste de cette ville, Janine Jambu, qui assistait à l'opération, a « regretté que le préfet utilise de telles méthodes ». Ont aussi été évacués les Assedic de Metz, Choisy-le-Roi, Champigny, Villejuif (Val-de-Marne), Lille, Bordeaux, Lanester (Morbihan) ou Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Dans la journée de jeudi, les chômeurs ont occupé d'autres sites que les Assedic : trésorerie générale de Besançon, direction départementale du travail et de l'emploi du Doubs, di-

rection des affaires sanitaires et sociales de Paris, caisse d'allocations familiales d'Alençon (Orne), société de transports à Montpeller. Dans cette ville, une soixantaine de personnes, d'Agir ensemble contre le chômage (ACI) et de la Maison des chômeurs, ont occupé le hall central du Crédit lyonnais « symbole du génie ». Une délégation a été reçue par la direction de l'établissement, pour évoquer notamment le « lourd dossier du surendettement ». Les chômeurs s'en sont pris également au patronat : ils ont muré la porte d'entrée de l'union patronale interprofessionnelle du Morbihan, à Lorient, et occupé l'union patronale des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

#### MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS

A 6 heures du matin, vendredi 9 janvier, les forces de l'ordre ont fait partir la quarantaine de chômeurs et sympathisants du mouvement ACI qui occupaient la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon depuis jeudi après-midi. Cette évacuation a été effectuée sur réquisition du maire de Lyon, Raymond Barre (UDF). Le maire socialiste de l'arrondissement, Gérard

Collomb, avait la veille fait savoir qu'il autoriserait les manifestants à passer la nuit dans les locaux et à rester « au moins jusqu'au discours de Lionel Jospin » prévu pour vendredi. Les forces de police avaient évacué de manière musclée, jeudi soir, une quarantaine de chômeurs et militants de l'association ACI qui occupaient la trésorerie générale du Doubs à Besançon.

Certaines antennes ont été libérées spontanément, à Voiron (Isère), Amiens (Somme), Argenteuil (Val-d'Oise), Bagnoles-sur-Cèze (Gard) et Romans-sur-Isère (Drôme). Les chômeurs qui occupaient depuis le 7 janvier la plus grande agence de l'ANPE de Nancy (Meurthe-et-Moselle) sont partis volontairement. Cette décision fait suite à une « table ronde » organisée dans l'après-midi par la préfecture, avec différents partenaires sociaux comme l'ANPE et l'Assedic.

Des manifestations ou des rassemblements de chômeurs ont eu lieu à Paris, Marseille, Lille, Perpignan, Annecy, Creil, Compiègne, Clermont-Ferrand, Lyon, Anglet, Pau, Dieppe, Manbeuge, Dieppe...

### Accord à l'Assemblée nationale en faveur des chômeurs âgés

PROMPTS à s'empolner publiquement à propos du mouvement des chômeurs, les députés ont réservé au huis-clos de la commission des affaires sociales, mercredi 7 janvier, l'expression d'un bel élan unitaire. Invitée à examiner deux propositions de lois, présentées par les groupes communiste et socialiste, concernant les chômeurs âgés de moins de soixante ans et justifiant de quarante années de cotisations de retraite, la commission s'est en effet prononcée à l'unanimité en faveur d'un texte commun. Le groupe RPR avait déposé une proposition similaire au cours de l'été.

Le texte retenu, qui sera examiné en séance publique mercredi 14 janvier, vise à porter à un minimum d'environ 5 000 francs par mois les revenus de certains chômeurs âgés, qui perçoivent actuellement le revenu minimum d'insertion (RMI) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Aux termes du texte approuvé en commission, ceux ayant cotisé quarante ans « peuvent bénéficier d'une allocation d'attente pour la retraite ». Un amendement socia-

liste précise que cette allocation permettra de « percevoir un revenu de remplacement équivalent à 57 % du salaire brut moyen de la dernière année de travail révisé selon des modalités fixées par décret ». Entre dix-huit mille et vingt-deux mille personnes bénéficieraient, à compter d'avril 1998, de cette mesure, dont le coût est évalué à 300 millions de francs par an.

#### REVENDEICATION DE PATERNITÉ

Compte tenu de l'actualité, la paternité de cette proposition constituait un enjeu non négligeable. « La décision d'accepter une proposition de loi du groupe communiste pour les chômeurs de longue durée va dans le bon sens », a indiqué, mercredi sur France 3, le président du groupe, Alain Boccquet, qui avait écrit au premier ministre, avant Noël, pour le sensibiliser à la question. Le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, a cité l'examen de cette proposition de loi en exemple des bonnes relations existant, selon lui, à l'intérieur de la majorité.

Jean-Baptiste de Montvalon

### Robert Hue réclame des « réformes structurelles profondes »

UNE OPPOSITION qui s'enfonce dans la brèche pour critiquer sévèrement la politique du gouvernement, une majorité plurielle qui tente de retrouver sa cohésion, tout en faisant entendre ses différences : les réactions politiques au mouvement des chômeurs sont sans surprise. Dans un entretien publié par Le Figaro, vendredi 9 janvier, Jean-Pierre Raffarin, vice-président de Démocratie libérale, dénonce « le manque de sincérité » du gouvernement qui, en privilégiant les emplois-jeunes, « a donné le sentiment d'une politique exclusive », alors que « le combat contre le chômage doit être global ». L'ancien ministre invite le gouvernement à réserver « en premier lieu » aux chômeurs de longue durée les « emplois d'utilité sociale ».

Jeudi 8 janvier, d'autres dirigeants de l'opposition s'en sont pris à ce que Jean-Louis Debré a appelé « l'incapacité du gouvernement à régler les problèmes de la France ». « A force d'avoir semé l'illusion, on récolte la déstabilisation », a assuré le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, en jugeant, devant la presse, le conflit des chômeurs « légitime ». Ancien ministre des affaires sociales, Jacques Barrot (UDF-FD) a affirmé, jeudi sur France Inter, que « le gouvernement est contraint de traiter à chaud des problèmes qui auraient gagné à être traités en priorité ».

#### PANNES DE COURAGE

Sur RTL, Alain Madelin s'est déclaré « révolté par cette passivité que l'on a vis-à-vis du chômage ». Pour le président de Démocratie libérale, le chômage de longue durée résulte « des pannes de courage des dirigeants politiques depuis des années, toutes tendances confondues ».

François Bayrou, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a parlé, sur France 2, de « premier écuil » pour le gouvernement, tout en évoquant aussi « une responsabilité partagée » sur la situation de « très grande souffrance » des chômeurs.

Vendredi matin, sur France Inter, Robert Hue a affirmé que des « charges supplémentaires » existaient « si on prend des réformes structurelles profondes et si on modifie la fiscalité ». « Il faut avoir le courage de faire ces choix structurels, a souligné le secrétaire national du PCF. Nous sommes au pied du mur. Je pense que Lionel Jospin va les proposer. C'est dans ce sens que je m'inscris ». M. Hue a suggéré de nouveau « d'augmenter sensiblement l'impôt sur les grandes fortunes ». Dans un communiqué, les Verts ont estimé, jeudi, qu'« on n'arrête pas un mouvement social

avec des intrèques ou avec des mitres ».

Vendredi matin, sur RTL, Claude Bartolone, président (PS) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a jugé qu'il fallait « réussir à redistribuer dans la situation de celles et de ceux qui souffrent » et « mobiliser les sommes qui existent au niveau du budget ». Jeudi, Michel Rocard avait estimé, sur RMC, que M. Jospin avait eu « tout à fait raison » de recevoir les associations de chômeurs. Sur Europe 1, François Hollande a vu dans l'initiative de M. Jospin un signe de « vitalité démocratique ». Le premier secrétaire du Parti socialiste a de nouveau accusé le CNPF de « bloquer tout ce qui se passe à l'Unedic » et de prendre le risque de « faire de la résistance [au gouvernement] sur le dos des plus démunis ».

### La presse d'extrême droite dénonce la « salsa des sans-travail »

LA PRESSE d'extrême droite n'aime pas le mouvement des chômeurs. Dans sa dernière édition (5-21 janvier), National Hebdo, hebdomadaire du Front national, surtitre et titre ainsi un long article : « Kommandos - Sous les chômeurs, les politiques ». Sachant que de nombreux demandeurs d'emploi trouvent dans le vote en faveur du parti de Jean-Marie Le Pen une manière de protester contre la précarité de leur situation, le FN prend quelques précautions et reconnaît que « les manifestations de chômeurs indiquent une vraie détresse ». Mais l'hebdomadaire ajoute aussitôt qu'il s'agit d'« une manœuvre politique lancée par le PC pour maintenir le gouvernement sous pression et surtout - récupérer un électorat populaire attiré par le FN ». Il assure que le gouvernement masque sciemment « la prépondérance de l'immigration dans les causes de la crise ».

Quinze jours auparavant, le directeur de la rédaction de National Hebdo commentait les occupations d'Assedic. « Du côté de l'ordre public, il n'est pas question d'admettre que ça aille trop loin », écrivait Martin Peltier, ajoutant : « Les gens qui s'acharnent à travailler aimeraient que ceux qui profitent des indemnités de chômage dont ils supportent la charge fassent preuve d'un peu de décence et de sens du ridicule ».

« RÉCONCILIÉS POUR RACQUETER »

Sous le titre « T'es pas 3 000 balles, Père Noël ? », Minute, autre hebdomadaire d'extrême droite, écrit dans son numéro daté du 31 décembre 1997 : « C'est la dernière mode de l'année, celle qui annonce la tendance 1998. Après la samba des sans-papiers (ex-châliens) et la rumba des sans-logis (ex-chôchards), voici la salsa des sans-travail (ex-chômeurs) (...). Leur doléance est de saison : une "prime de Noël" ». Après avoir rappelé leur « efficacité assez faible », le journal ajoute : « Réconciliés pour racqueter le Père Noël et la Sécu, les stali-

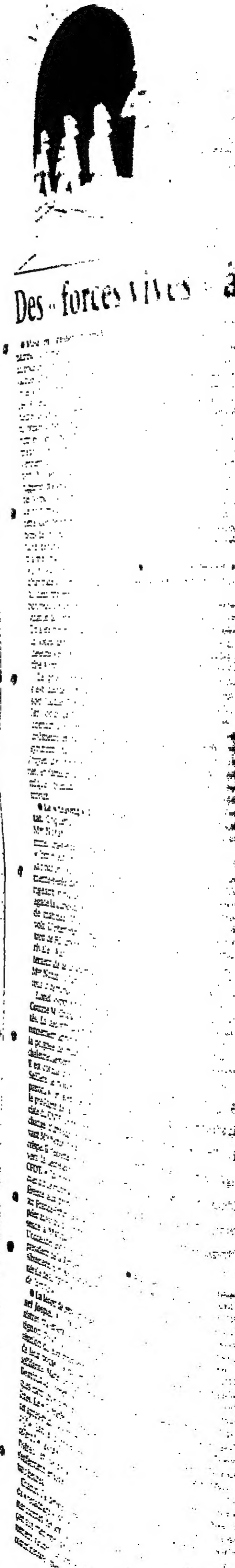
niens de la CGT et les trotskistes d'ACI jouent les chefs d'orchestre ».

Le quotidien Présent, porte-parole des catholiques intégristes au sein du FN, n'est pas en reste pour fustiger le mouvement, et la gauche avec lui. Ainsi dénonce-t-il « la révolte des chômeurs du socialisme », assurant que les chômeurs sont « issus de la misère de quatorze années de socialisme ».

Probablement mal informé, Présent confond l'association Agir ensemble contre le chômage (ACI), dont il impute la création à Martine Aubry, et les deux mouvements fondés en 1993 et 1995 par l'actuelle ministre de l'emploi et de la solidarité : la FACE, fondation effectivement créée par Martine Aubry pour lutter contre l'exclusion, et Agir, club politique regroupant personnalités et militants de diverses sensibilités de gauche, qui n'ont rien à voir avec ACI.

J.-M. B.

**LA VOGUE**  
**SOLDES - SALDOS**  
**CKUTKI - SALES**  
 PRÊT-A-PORTER MASCULIN - GRANDES GRIFFES  
 38, bd des Italiens (près Opéra)  
 et centre commercial Vélizy 2 - Détaxe à l'exportation



150 Millions

ur un fonds d'urgence...
L'ajout de solutions durables...
Le chômage et les minima sociaux



Des « forces vives » à celles qui veulent le rester

Une nouvelle...
pour M. Jospin

Les structures profondes

Le gouvernement, c'est vrai, s'est décidé fort tard. Mercredi soir, Jacques Rigaudat, le conseiller social de Matignon, prenait contact avec les associations de chômeurs et bataillait le rappel des syndicats, tandis que Jean-Pierre Jouyet, directeur adjoint de cabinet, en familiarisait des milieux économiques, prenait langue avec le patronat.

La saison des sans-travail

Chacun l'a deviné, c'est l'heure du « recadrage ». M. Jospin, notes manuscrites devant lui, fait la leçon aux membres de son gouvernement réunis. Le ton n'est pas comminatoire, mais pédagogique.

Le premier ministre n'utilise pas la formule de « solidarité gouvernementale », parle plutôt de la « majorité ». Rappellez-vous, dit-il : la victoire a été une surprise pour la gauche. La pression sociale est forte : pas nécessaire, donc, que des groupes de la majorité en rajoutent. « Nous avons réussi ensemble, nous échouerions ensemble », car les choses politiques sont des « choses volatiles », explique-t-il. « Il y a des lois de la physique, en politique, et la première, c'est la loi de l'unité. Ce sont ceux qui sont unis qui convainquent. » Tout gouvernement cacophonique plongé dans un mouvement social...

Mme Notat : « Le premier ministre a insisté pour que les mesures qu'il allait annoncer restent dans le cadre des orientations de la politique économique et monétaire du gouvernement. Peut-être est-ce un peu la quadrature du cercle, d'ailleurs ? »

M. Jospin : « Il y a des lois de la physique, en politique, et la première, c'est la loi de l'unité. Ce sont ceux qui sont unis qui convainquent »

Sur les pavés de Matignon, « personne n'a rien à dire ». Fin des brouilles et brouilleries. Mme Aubry indique qu'elle n'a pas mal pris les déclarations de ses collègues : il y a eu un « problème d'amplification médiatique », dont elle a, elle-même, fait les frais. Lionel a raison : il faut durer et rester unis, brodent tout à tour les ministres communistes, puis Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement. La règle vaut pour les 35 heures, qui seront bientôt en débat à l'Assemblée et pour lesquelles il faudra aussi faire œuvre de « pédagogie » : « On a assez entendu les contre, il faut maintenant entendre les pour. » A bon entendeur... La ministre de l'emploi est l'une des premières à sortir, vers 14 heures. « Je n'ai rien à dire et personne n'a rien à dire », lance-t-elle aux journalistes qui patientent.

Les associations de chômeurs en visiteurs du soir. Ce sont les chômeurs et leurs représentants, de toute façon, que les caméras attendent. Non sans anxiété. Comment prévoir les commentaires et les « incrusts » pour les journaux télévisés quand on ne connaît pas les têtes, à peine les noms des organisations ? D'ACI, on repère Claire Villiers, « catho » et carrée. Richard Dethy, pour l'APEIS, parle comme les vrais communistes val-de-marnais, à la gouaille ouvrière, mais touchés par la grâce « huetiste ». Longs cheveux en bataille, une serviette bourrée de documents en bandoulière, militant mi-écologiste, le président du MNCP a écrit son nom sur un badge accroché à sa veste : Hubert Constandias. Pionnier de ces organisations, avec son syndicat des chômeurs, en octobre 1981, Maurice Pagat s'époumonne devant les micros : « P. a. g. a. t. ». Gentiment, tous ont insisté pour inviter Jean-Yves Cottin, du comité des sans-

Les attentes des partenaires sociaux et des associations de chômeurs

CFDT : Nicole Notat a suggéré à M. Jospin une « augmentation des minima sociaux », ceux « qui sont de la responsabilité de l'Etat puisqu'ils sont depuis longtemps en situation de dévalorisation ». La secrétaire générale de la CFDT a aussi proposé une « généralisation de l'ARPE » (allocation de remplacement pour l'emploi), un dispositif créé par l'UNEDIC favorisant un départ en retraite compensé par une embauche. Mme Notat a avancé « l'idée du retour de l'allocation d'insertion pour les jeunes en complément du dispositif de mesures en faveur des jeunes qui a été instruit » par le gouvernement.

FO : Marc Blondel a indiqué que le gouvernement était disposé à introduire « le 14 Janvier » une disposition aménageant le dispositif préretraite contre embauche (ARPE) lors du débat à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi communiste instaurant une « allocation d'attente » aux chômeurs ayant cotisé quarante ans et âgés de moins de soixante ans. Le secrétaire général de FO a demandé le rétablissement d'une allocation d'insertion pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, « une intervention de solidarité nationale » de la responsabilité du gouvernement, a-t-il précisé.

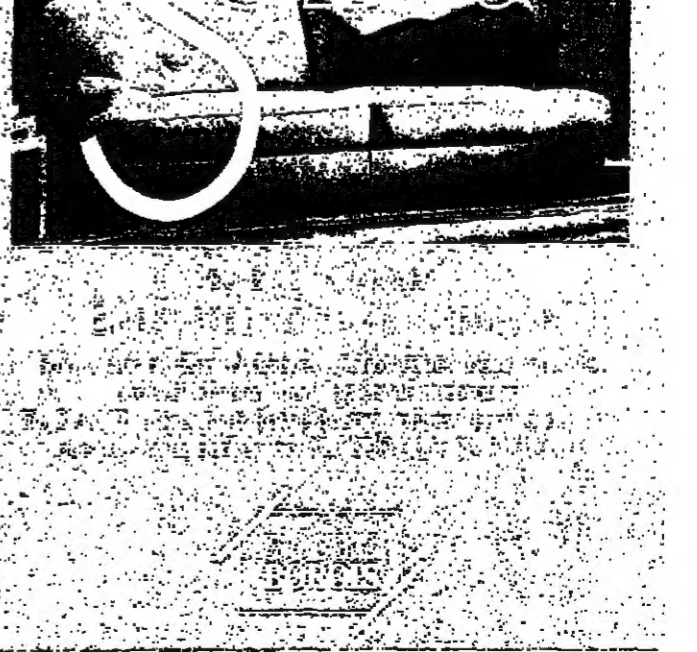
CGT : Louis Viannet a demandé une « revalorisation importante et la plus vite possible de l'ensemble des minima sociaux », ainsi qu'une « révision en profondeur des conditions d'indemnisation » du chômage et des « fonds sociaux ». Le secrétaire général de la CGT a souhaité que le gouvernement « redynamise » le dispositif de préretraite contre embauche (ARPE).

CNPF : Georges Jollès, président de la commission sociale du CNPF, a recommandé au gouvernement de prendre « des dispositions par redéploiement de crédits » pour « répondre en tout ou partie aux attentes des chômeurs », afin de ne pas peser sur la croissance. Pour lui, il est nécessaire que le financement des mesures du gouvernement se fasse par « redéploiement de crédits, donc par d'autres mesures d'économie, afin que leur coût ne pèse pas sur la croissance et l'emploi et ne constitue pas de nouveaux prélèvements obligatoires, qui, à nouveau, généralisent des chômeurs en nombre supplémentaire ».

CFCT : Alain Deleu, a plaidé pour des « mesures d'urgence » en faveur des chômeurs et l'ouverture d'un « débat de fond sur l'efficacité de la politique sociale ». Le président de la CFCT a souhaité des mesures sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ainsi que sur les chômeurs et salariés ayant cotisé pendant quarante ans. Il a aussi demandé que le gouvernement « assouplisse » le projet de loi sur les 35 heures.

CGC : Marc Vibenot a demandé au premier ministre un « effort » de la « solidarité nationale ». Le président de la CFE-CGC a prôné une revalorisation des minima sociaux et de l'Allocation spécifique de solidarité.

Associations de chômeurs : les associations de chômeurs ont rappelé leurs revendications : pas de minima sociaux inférieurs aux deux tiers du SMIC, soit 3 400 francs ; une prime de 3 000 francs ; le RMI pour les jeunes les plus défavorisés dès l'âge de dix-huit ans et une remise à plat de l'indemnisation du chômage.



Résumé des adresses des magasins ouverts le dimanche 11 janvier, liste des magasins : 38 15 PROMÈTES 1288, MALZE...

Résumé du service France

# Les mairies Front national du Sud-Est recrutent en priorité parents et amis

## De Toulon à Vitrolles, les exemples de favoritisme sont nombreux

L'affaire de corruption de Toulon, où une responsable administrative municipale avait tenté de monnayer l'attribution d'un emploi et n'a pas

été dénoncée par le chef de cabinet du maire, attire l'attention sur les pratiques du Front national dans les mairies qu'il contrôle. Le favori-

tisme familial ou politique est monnaie courante dans les embauches et les promotions, à Toulon comme à Orange ou Vitrolles.

**MARSEILLE**  
de notre correspondant régional  
La justice dira si le chef de cabinet du maire est impliqué ou non dans la tentative d'achat d'un emploi municipal à Toulon (Le Monde du 8 janvier), mais l'incident permet de faire le point sur une spécialité du Front national aux affaires : le clientélisme. Quelques exemples pris à Vitrolles, Toulon ou Orange donnent une idée de l'ampleur de cette pratique.

La première forme du clientélisme frontiste s'apparente au né-

potisme. A Toulon, l'adjoint à la sécurité, Jean-Claude Lunardelli, figure « historique » locale de l'extrême droite, a fait embaucher sa sœur au poste de secrétaire générale adjointe, responsable du personnel. Les époux Soccoja, tous deux élus au conseil, ont placé leur fille Frédérique au service stratégique « vie des quartiers », où elle joue un rôle d'encadrement et de prosélytisme politique et syndical, sous l'étiquette CFTC, bien plus important que son statut de simple agent ne le laisse supposer.

Dans ces deux cas, il s'agit de coups doubles : on sert sa famille et on renforce l'encadrement politique du personnel. Un peu comme avec le mari de l'ex-secrétaire administrative du groupe FN, Marine Dumont-Malivert, qui est retraitée et désormais chargée de mission au cabinet du maire. Dans d'autres cas on a plus simplement fait embaucher les siens : le fils et la belle-fille de l'adjoint chargé du personnel, Richard Lopez, sont désormais agents de la ville, tout comme la fille de l'adjoint au nettoie-ment, Gérard Bauer, et le fils d'une conseillère, Anne-Marie Itoiz.

Vitrolles, où l'équipe Mégret n'est en place que depuis quelques mois, suit le même exemple. La fille du maire de la cité voisine, Martignane, Daniel Simonpiéri, coordonne les maisons de quartier et aura la responsabilité du « cyber-espace » que la mairie va installer en lieu et place du café-musique, le Sous-marin. Le chargé de mission « organisation et management », responsable du personnel, Jacques Douais, a fait embaucher sa femme, tandis que le chef du service informatique, Jean-Marc Defargues, a fait travailler son fils pour des missions de surveillance des matériels.

Ancien judoka et collègue de Catherine Mégret, André Agostini, devenu éducateur sportif à la ville, a vu sa femme obtenir aussi un poste. A Orange, le neveu de la femme du maire, Jacques Bompard, est responsable de l'office du tourisme, et il est récemment devenu chef de cabinet du maire. L'épouse du secrétaire général de la mairie, recrutée cependant sur concours, est chargée d'un audit financier au service

vote, au nom du Front national, lors des récents scrutins. Et la politique est la même pour les promotions : sept agents administratifs qui travaillaient pour la droite et qui ont continué pour l'extrême droite ont été augmentés au printemps, alors que les quatre agents au service des groupes PCF PS et de la droite classique, à qualification et ancienneté égales ou supérieures, ne l'ont pas été.

### M. Tapie « conteste » avoir rencontré M. Le Pen

Par l'intermédiaire d'un de ses avocats, Bernard Tapie a fait savoir, jeudi 8 janvier, qu'il « conteste formellement » avoir rencontré secrètement Jean-Marie Le Pen au lendemain du premier tour des élections législatives de mars 1993, comme l'affirme Lorrain de Saint-Affrique dans un livre à paraître le 14 janvier, *Dans l'ombre de Le Pen* (Hachette).

M. de Saint-Affrique, qui fut pendant plus de dix ans conseiller en communication du président du Front national avant d'être exclu du FN en 1994, assure que Bernard Tapie, alors ministre de la ville dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy et candidat aux législatives à Gardanne, s'est rendu à l'hôtel particulier de Jean-Marie Le Pen à Saint-Clément, « pour régler le cas de Gardanne ». Les deux hommes se seraient, selon lui, entretenus en tête-à-tête pendant deux heures. Au-delà de cette polémique, *Dans l'ombre de Le Pen* apporte de nombreux éclairages sur le président du Front national, sa stratégie, ses amitiés secrètes, ses liens avec l'argent.

animation-loisir. Ces faveurs familiales ne sont pas exclusives d'un clientélisme politique, avoué presque naïvement par le maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui déclarait lors d'une conférence de presse le 6 novembre 1996 : « Avant, on servait les copains. Nous n'avons pas les mêmes amis. » Les huissiers d'étage récemment embauchés, comme tous les nouveaux venus au service des sports ou au service jeunesse, dirigé par un militant issu de la fédération de Saint-Denis, sont au moins connus pour avoir tenu les bureaux de

A Vitrolles, les recrutements par affiliation politique ne manquent pas non plus : le nouveau responsable de la Maison du droit, Jean-Pierre Liparotti, est venu de Toulon, où il était resté responsable du parti quand tous ses amis s'étaient installés à la mairie. Un conseiller municipal frontiste de Martignane, Michel Troquier, est devenu chargé de mission. A Orange, signale notre correspondant dans le Vaucluse, Monique Glasberg, les trois gardes du corps qui assuraient la protection rapprochée du maire pendant les élections législatives sont en voie d'intégration dans la police municipale. Le nouveau responsable de la SAUR, filiale de Bouygues qui gère l'assainissement de l'eau, était le responsable d'une association culturelle créée par M. Bompard.

On n'a cité dans cette recension incomplète que des gens dont l'appartenance politique est publique. Syndicalistes et opposants politiques, dans les villes concernées, affirment qu'il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. Ils rappellent que, dans le même temps, avec fracas à Vitrolles ou Orange, plus discrètement à Toulon, ont été licenciés, écartés ou écroués la plupart des cadres intermédiaires, dans tous les services non exclusivement techniques.

M. S.

### Policiers sur mesure

A Toulon, quand il s'est agi de recruter pour la police municipale, les élus d'extrême droite ont tout essayé pour contourner les règlements destinés à éviter les pratiques préférentielles. Le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un marché en vue de la « sélection et la préparation au concours de recrutement de policiers municipaux ». En clair, la majorité se proposait de choisir, puis de former elle-même des candidats, avant qu'ils ne se présentent au concours officiel de recrutement. Au printemps 1996, le préfet de l'époque, Jean-Charles Marchiani, estimant que « cette initiative de formation préalable [rompait] avec le principe d'égalité d'accès à la fonction publique », avait refusé d'avancer la délibération. A Vitrolles, où le recrutement des nouveaux policiers est en cours, la préparation et la correction des épreuves semblent avoir été assurées uniquement par des proches du Front national.

### COMMENTAIRE PRÉFÉRENCE FAMILIALE

On aurait tort de croire que le clientélisme dont font preuve les équipes du Front national dans leurs municipalités est anecdotique. Il est au cœur de la doctrine et de la culture politique de ce parti, pour qui la politique consiste à discerner l'ami de l'ennemi. Gérer la cité, c'est donc, d'abord, mettre ses amis, alliés et affidés aux commandes, puis faire profiter les siens des avantages du pouvoir.

Persuadées que tous ceux qui travaillaient sous la direction des élus précédents ne pouvaient être que des « clients », les équipes Front national ont d'abord installé aux postes de direction leurs proches, familiaux et politiques. Ensuite, elles ont peuplé les services de leurs clients, qui peuvent encore être des relations de famille. Pour les autres qu'on ne peut pas si facilement licencier, statut de la fonction territoriale oblige, l'intimidation ou l'achat par les augmentations ou les faveurs symboliques peuvent faire office de politique de gestion du personnel. Les programmes municipaux

sont écrits avec un peu plus de retenue que les pamphlets, mais on lit bien dans *Mieux vivre à Toulon*, livret de propagande électorale de 1995, une dénonciation des « élus coupés des réalités, mais pratiquant le clientélisme ». Et dans *Allez Vitrolles*, le programme de l'équipe Mégret, édité en 1996, il est bien écrit en toutes lettres que les services municipaux deviendront « un outil d'excellence impartiale, rapide et efficace ». Ce n'est pas cette partie du programme que les nouveaux élus ont appliquée en priorité...

Michel Samson

## Jean-Louis Debré se refuse à choisir une méthode de révision constitutionnelle

CONTRAIT, par les hasards du calendrier, à s'exprimer le premier sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, Jean-Louis Debré n'a pu masquer l'embarras du RPR sur le sujet. « Nous n'avons pas à intervenir dans le choix du président de la République », a affirmé le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, jeudi 8 janvier, lors de la présentation de ses vœux à la presse.

Aiors que, tour à tour, les principaux responsables de l'UDF, Alain Madelin, François Létard et François Bayrou, ont dit leur préférence pour la réunion du Parlement en Congrès, au détriment d'un référendum, le mouvement gaulliste s'interdirait, ainsi, de choisir. Il est

vrai qu'à la différence de ses partenaires centristes et libéraux, la famille gaulliste est partagée sur la construction européenne. Elle a désormais à sa tête l'un des principaux partisans du « non » au traité de Maastricht, Philippe Séguin, qui est, en même temps, un ardent avocat du choix, positif, fait par le peuple français lors du référendum de septembre 1992.

En pleine rénovation du RPR, il doit composer avec l'aile libérale et européenne représentée, notamment, par Edouard Balladur et ses amis, et avec le pôle dit « républicain » qu'anime Charles Pasqua, partisan d'un nouveau référendum, sans oublier qu'il revient à l'ancien président du RPR de choisir la procédure de la révision

constitutionnelle. M. Séguin doit s'exprimer lui-même sur le sujet le 15 janvier, mais M. Debré n'a pas caché, jeudi, que son propos était en harmonie avec la réflexion de l'actuel président du Rassemblement. Ses déclarations avaient même valeur de message.

CONTRE UNE « RÉVISION ÉLARGIE »  
« Le gouvernement - et lui, c'est sa responsabilité et non pas la responsabilité du président de la République - doit éviter la tentation de profiter d'une réforme imposée par le Conseil constitutionnel du fait du traité d'Amsterdam pour bouleverser entièrement notre loi constitutionnelle et pour demander aux Français de se prononcer sur des questions qui n'ont rien à voir avec le

traité », a affirmé le député de l'Eure.

M. Debré faisait allusion à diverses réformes portant sur le cumul des mandats, la parité hommes-femmes, l'indépendance du parquet. Le RPR est donc opposé à l'idée émise par François Hollande, selon lequel on pourrait profiter de l'occasion pour procéder à une révision élargie de la Constitution.

Toutefois, ainsi que l'a précisé le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, mercredi, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « le gouvernement n'a pas encore arrêté sa position » sur l'ampleur de la révision, précisant qu'il « [évitera] toute divergence avec le président de la République ».

Le second message de M. Debré porte sur le calendrier. Le RPR estime que la réforme constitutionnelle ne doit pas interférer avec les élections régionales du 15 mars. « Elle ne doit pas intervenir avant le printemps et, en tout cas, pas avant le conseil européen des 2 et 3 mai, qui doit arrêter la liste des pays qui peuvent participer à l'euro », a précisé M. Debré. Le RPR se donne ainsi le temps de voir venir : sa position dépendra du choix de la date et du contenu de la réforme constitutionnelle.

Jean-Louis Saux

## L'Assemblée nationale oublie ses clivages pour améliorer la veille sanitaire

### Création d'un opérateur unique de transfusion sanguine

NI DE DROITE ni de gauche. Tout au long de la discussion générale sur la proposition de loi du Sénat sur le renforcement de la veille sanitaire, jeudi 8 janvier, à l'Assemblée nationale, les députés n'ont cessé de rappeler que la santé publique devait « transcender » les clivages politiques.

« Les drames du sang, de la vache folle, de l'amiante nous appellent à la raison. C'est une occasion unique, historique, pour changer de cap », a plaidé André Aschieri (RCV, Alpes-Maritimes). Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a parfois plaisanté avec l'opposition, et Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) ne s'est pas retenu d'applaudir le député Vert André Aschieri qui montait à la tribune.

Pourtant, le texte voté le 25 septembre par la majorité sénatoriale promettait des échanges houleux. Mercredi 7 janvier, la veille des débats, le rapporteur de la commission des affaires sociales, Alain Calmat (PS, Seine-Saint-Denis), annonçait le dépôt de plus de 200 amendements sur cette proposition sénatoriale qui vise à rationaliser le système de santé publique, et prévoit la création de plusieurs organismes : un institut de veille sanitaire qui reprend, en les élargissant, les compétences épidémiologiques du réseau national de santé publique ; un conseil national de sécurité sanitaire, interministériel, qualifié de « coquille vide » par le rapporteur ; deux agences de sécurité sanitaire, l'une ciblée sur les produits de santé, l'autre sur les aliments. Cette structure bicéphale a été vivement critiquée par le gouvernement, qui militait au départ pour une agence unique avant de se ranger à la proposition du Sénat.

Le déséquilibre des moyens affectés aux deux structures constituait une autre source de polémique. Le 7 janvier également, Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) informait qu'il déposerait une question préalable dès l'ouverture des discussions. Le recours à cette procédure, qui vise à « faire décider qu'il n'y a pas lieu d'

débiter », risquait pourtant de froisser la majorité sénatoriale, en particulier l'UDF Claude Huriet, rapporteur de la proposition de loi au Palais du Luxembourg.

Le débat a pris un tour plus diplomatique. Jeudi matin, la commission des affaires sociales de l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, un amendement fusionnant les établissements de transfusion sanguine en un seul opérateur national, et déposé à l'origine par M. Aschieri et par M. Mattéi. Devant la position « ouverte » de la commission, le député des Bouches-du-Rhône a renoncé à sa question préalable au profit d'une procédure moins brutale, le renvoi en commission.

### LES « COMPÈRES »

C'est aussi une manière plus élégante de signifier aux sénateurs que leur « texte, insuffisant, doit faire l'objet d'un examen plus approfondi », comme a tenté de démontrer ce professeur de médecine à la tribune, sans succès puisque le renvoi a été rejeté. Quant au gouvernement, il n'est « pas hostile » au principe d'un opérateur national unique en matière de transfusion sanguine, « au contraire », a indiqué Bernard Kouchner, ajoutant toutefois qu'« une expertise complémentaire reste nécessaire ».

Les deux « compères » UDF et écologiste se sont à nouveau alliés pour demander la création d'une agence de sécurité sanitaire sur l'environnement. Auteur d'un rapport sur le lien entre la santé et l'environnement, en février 1996, M. Mattéi a longuement plaidé pour une conception universelle de la veille sanitaire. En vain.

Où, du moins, une telle demande est « prématurée », a indiqué le secrétaire d'Etat à la santé, qui a toutefois annoncé que « le premier ministre a donné son accord pour qu'une mission parlementaire étudie cette question ». « C'est la meilleure façon d'enterrer l'affaire », a rétorqué Jean-François Mattéi. L'entente cordiale a quand même trouvé ses limites.

Clarisse Fabre

## L'Assemblée crée une commission d'enquête sur les droits de l'enfant

LES DÉPUTÉS ont adopté à l'unanimité, jeudi 8 janvier, la proposition de Laurent Fabius créant une commission d'enquête sur les droits de l'enfant en France. Selon Jean-Paul Bret (PS, Rhône), rapporteur de la commission des affaires sociales, cette commission d'enquête devra « faire le point sur les réalités mais aussi formuler des propositions pour mieux garantir l'exercice des droits reconnus aux enfants ».

Domènique Gillot (PS, Val-d'Oise) a dressé la liste des initiatives prises en faveur des enfants par plusieurs membres du gouvernement. « La protection de l'enfance maltraitée avait été déclarée grande cause nationale en 1997 », a répliqué Martine Amillac (RPR, Paris). « Nous avons toujours été actifs dans ce domaine », a enchaîné le député communiste Bernard Binsinger (Seine-Saint-Denis). Bernadette Isaac-Sibille (UDF, Rhône) s'est dite « atterrée » d'avoir constaté, à la lecture du rapport de M. Bret, que « les mots "parents", "famille" et "adulte responsable" en étaient absents ».

### DÉPÊCHES

■ ACCORD AVEC ISRAËL : le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Jack Lang (PS), a estimé, mercredi 7 janvier, inopportune, dans le contexte actuel, la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël : « Chacun ici souhaite maintenir avec l'Etat d'Israël des relations amicales, mais nous ne pouvons pas ne pas être préoccupés par les coups portés au processus de paix », a affirmé M. Lang. Déjà, en mars 1997, Valéry Giscard d'Estaing avait obtenu, pour les mêmes raisons, que la ratification de l'accord avec Israël soit discutée en séance publique, en même temps qu'un accord entre les communautés européennes et l'Organisation de libération de la Palestine.

■ LANGUE FRANÇAISE : l'Académie française s'est adressée, jeudi 8 janvier, au président de la République pour lui « demander [son] aide » au sujet de l'appellation « M<sup>me</sup> la ministre » dont usent certaines femmes de l'actuel gouvernement, et qui, selon elle, « porte atteinte à la langue française ». « Les intéressés ne seulement commentent à leur insu un contresens grammatical, mais, de surcroît, vont à l'encontre de la cause qu'elles croient défendre », le principe de l'égalité femmes-hommes dans les fonctions publiques, affirment les académiciens.

■ HÔPITAUX : trois syndicats hospitaliers, la fédération santé-sociaux CFDT, l'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et le SNAM-HP (spécialistes, biologistes), ont vivement dénoncé, jeudi 8 janvier, lors d'une conférence de presse commune, l'« immobilisme » et l'« absence de politique » du gouvernement dans le secteur hospitalier. Ces trois syndicats, qui ont soutenu la réforme hospitalière programmée par Alain Juppé, s'en sont tout particulièrement pris à Martine Aubry, qui n'a, selon eux, « donné aucune orientation claire en matière de protection sociale ».

**DETAILLANT GROSSISTE**  
VENDU AUX PARTICULIERS  
MATÉLUX & SOINNIERS  
Tous les dimanches de 10h00 à 19h00  
SWISSFLIX - TRECIA - EPEDA - SIMONS  
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...  
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC  
Cuir ou tissus  
Steiner - Coulon - Duwazet - Sulten - Etc.  
Vente par téléphone possible  
Livraison gratuite sur toute la France  
**MOBECO**  
257, avenue de la République PARIS 13<sup>ème</sup> Tél: 01 42 08 71 00  
55, avenue d'Italie PARIS 13<sup>ème</sup> Tél: 01 42 08 71 00  
01.42.08.71.00 - 717



SOCIÉTÉ

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

IMMIGRATION Le 10 décembre, Sami Nair, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, avait remis à Lionel Jospin un rapport « de bilan et d'orientation sur la

politique de codéveloppement liée aux flux migratoires ». Souhaitant que les ministères concernés fassent connaître leurs positions quant à la « faisabilité » des mesures précon-

sées dans le rapport, le gouvernement n'a pour l'instant rien décidé de le rendre public. TANT À MATTIGNON que place Beauvau, on craint en outre l'impact qu'aurait la déci-

sion de recréer des flux de migrants temporaires composés notamment d'étudiants et de jeunes travailleurs des pays du Sud venant se former en France. CE DOCUMENT, dont le

contenu est révélé par Le Monde, propose de négocier avec les pays du Sud des « conventions de codéveloppement-migration ». (Lire aussi notre éditorial page 16.)

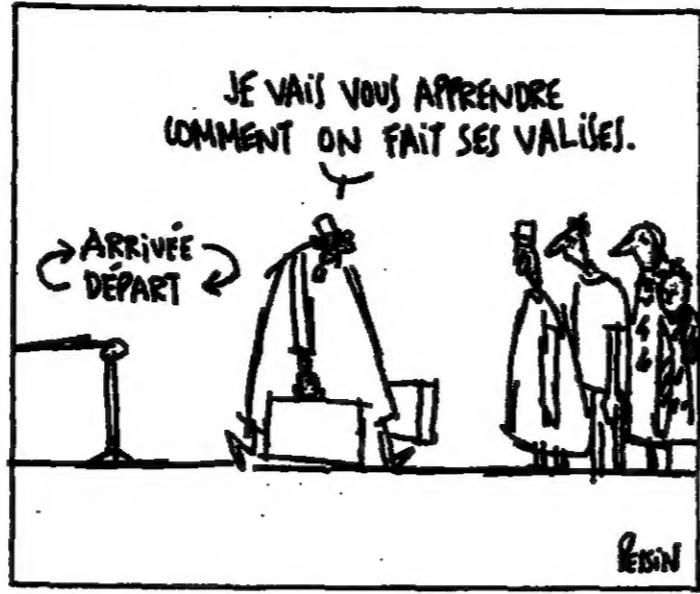
Le rapport Nair propose de mettre l'immigration au service du développement

Remis au premier ministre, ce document, dont le contenu est révélé par « Le Monde », met le gouvernement dans l'embarras : comment promouvoir le codéveloppement sans donner l'impression de vouloir recréer des flux migratoires ?

TRANSFORMER le prétendu « problème » de l'immigration en un puissant moyen de développement et de solidarité avec les pays du Sud : telle est l'idée qui domine les quarante pages du rapport remis, le 10 décembre 1997, au premier ministre par Sami Nair, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement et professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII - Saint-Denis (Le Monde du 13 décembre). Pour l'heure, le gouvernement n'a pas rendu public ce document, commandé le 7 novembre par M. Jospin, préférant le qualifier de simple « rapport d'étude ».

L'idée de codéveloppement définie dès le début des années 80 par Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération de François Mitterrand, consiste à faire évoluer les rapports classiques de coopération vers des relations visant un développement commun et durable. Dans le domaine de l'immigration, il s'agit de mettre en valeur l'intérêt commun qu'ont les pays du Nord et du Sud à maîtriser les flux et à considérer les migrants comme vecteurs de développement grâce aux compétences qu'ils peuvent transférer vers leurs pays d'origine.

La France « doit agir sur les causes des migrations si elle veut éviter, par des mesures draconiennes, de ruiner les principes mêmes de l'état républicain de droit », écrit M. Nair. Pour lui, « la politique de codéveloppement n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence en France est précisément



la condition de l'aide efficace aux pays d'origine. Elle n'a pas non plus pour objectif la venue de nouvelles migrations parce qu'elle ne prime en aucun cas l'ouverture tous azimuts des frontières. Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux ».

La multiplication de micro-projets de développement gérés par des migrants, avec l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales (région, département, ville française), et la formation en France de cadres destinés à satisfaire des besoins locaux comptent parmi les

moyens utilisés. La promotion des immigrés en « vecteurs du développement » doit aussi faciliter leur intégration en France. Mais le codéveloppement n'est pas seulement une nouvelle forme de coopération. Il invite à remettre en cause les effets pervers de la fermeture des frontières. Cette fermeture conduit les migrants à rechercher une installation définitive, alors qu'ils préféreraient pouvoir aller et venir librement. Ils savent, en effet, que, « s'ils quittent la France au terme d'un séjour temporaire, il leur sera difficile d'y revenir ».

Pour sortir de cette contradiction, le rapport Nair propose d'organiser « la mobilité et l'alter-

nance ». « C'est la seule manière, peut-on lire dans ce document, de limiter de façon significative la pression migratoire et l'immigration illégale qui en découle, de lui donner une réponse légale bénéfique tant pour la France que pour les pays d'origine. Cette alternance doit (...) relever d'une véritable politique de contingement des flux migratoires » qui consiste à « faire appel à des contingents de personnes destinés à se former en travaillant en France, en vue d'un retour programmé dans le pays d'origine ».

leur retour. Après retour, étudiants et stagiaires se verraient délivrer « un visa de circulation de longue durée et renouvelable », mais ne pourraient accéder au statut de résident stable en France.

Ce système, applicable aussi aux artistes et aux immigrés acceptant de se réinstaller au pays, permettrait de « lutter contre la fuite des

acceptant le retour, mais aussi à des étrangers légalement installés en France, et pourraient être prolongés par des prêts. Dans le même esprit, l'épargne des immigrés pourrait être orientée « vers des investissements productifs » à travers des « instruments financiers mixtes » permettant de pallier les insuffisances des systèmes ban-

Un universitaire conseiller de M. Chevènement

Conseiller technique chargé de l'intégration et du codéveloppement au cabinet du ministre de l'Intérieur, Sami Nair est professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII (Saint-Denis). D'origine algérienne, cet universitaire et philosophe, spécialiste des questions liées à l'immigration, a été président de l'Institut d'études et de recherches Europe-Méditerranée. Il avait estimé, en septembre 1996, dans ces colonnes, que les lois dites Pasqua de 1993 sur l'immigration « n'étaient ni bonnes, ni justes, ni applicables dans le respect du droit », avant d'adopter une position plus modérée et d'expliquer qu'il était « peu sérieux de faire de l'abrogation formelle de la loi sur l'entrée et le séjour de 1993 la question-test de la fidélité de la gauche à ses promesses ».

M. Nair est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Contre les lois Pasqua* (Arléa, 1997) et, avec Edgar Morin, *Une politique de civilisation* (Arléa, 1997), dans lequel il décrit notamment la mondialisation comme « une guerre commerciale permanente » et dénonce la formation d'« un nouveau système d'élites à l'échelle mondiale ».

compétences » tout en maintenant les liens avec la France. Parallèlement, le rapport veut inciter l'Etat à renforcer son soutien financier aux projets de développement mis en œuvre par les associations de migrants, parfois en collaboration avec les collectivités territoriales.

L'expérience menée depuis 1994 au Mali et au Sénégal devrait être étendue. Les financements attribués aux projets eux-mêmes, et non aux personnes, seraient attribués non seulement aux immigrés

caires locaux. Pour gérer l'ensemble du dispositif et mobiliser les financements nécessaires, Sami Nair propose la création d'une « structure interministérielle placée sous l'autorité directe du premier ministre ». Sa mise en place serait précédée d'une série de débats publics avec les entreprises et les universités, couronnée par l'organisation, en avril, d'« états généraux migrations-codéveloppement ».

Philippe Bernard

Le gouvernement hésite à recréer des flux de migrants temporaires

EN MATIÈRE de codéveloppement, il est urgent de prendre le temps de la réflexion. Le mot d'ordre est bien respecté par le gouvernement depuis la remise à Lionel Jospin, voici environ un mois, du rapport Nair. Le contenu de ce document, révélé par Le Monde (13 décembre 1997), n'a pas été rendu public officiellement. Il est aujourd'hui partiellement consultable sur le site internet des sans-papiers de Saint-Bernard. « Le gouvernement n'a pour l'instant aucune position sur les propositions de Sami Nair, confirme-t-on à Matignon. Il attend que les ministères concernés (affaires étrangères,

coopération, affaires sociales et intérieur), actuellement consultés, se soient prononcés sur leur faisabilité ».

La prudence officielle s'explique par le souci de ne pas relancer de polémique sur l'immigration après le débat agité à l'Assemblée nationale sur le projet Chevènement. En se rendant dans trois pays africains en décembre - Maroc, Sénégal, Mali -, M. Jospin a commencé à délivrer le message : « Le codéveloppement est l'un des moyens qu'utilisera le gouvernement pour maîtriser les flux migratoires ».

Ce sont surtout la hardiesse de certaines suggestions de M. Nair

et, dit-on, le caractère encore non abouti de son travail qui semblent avoir conduit le gouvernement à opter pour la discrétion. Ainsi, le ministre de l'Intérieur ne voit a priori pas d'un bon œil l'idée centrale du document qui consiste à recréer des flux de migrants temporaires composés notamment d'étudiants et de jeunes travailleurs des pays du Sud venant se former en France. « Nous voulons être certains que les personnes qui entreraient sortiraient effectivement », se justifie-t-on à Matignon. Nous ne pouvons lâcher l'idée dans la nature sans tester sa faisabilité et ses conséquences politiques ».

Tout le progrès attendu du codéveloppement repose en effet sur l'organisation de mobilités nouvelles entre la France et les pays du Sud, ainsi que sur le dynamisme à la fois économique, financier et intellectuel que ces mouvements doivent impulser. Une telle démarche peut être considérée comme une brèche dans le dogme de la fermeture des frontières en vigueur depuis 1974, mais elle est d'ores et déjà acceptée par nombre d'observateurs des questions d'immigration. Ne permet-elle pas de justifier un contrôle strict des départs d'étudiants qui se ferait désormais au nom de l'intérêt du pays d'origine ?

Un autre point du rapport Nair laisse le gouvernement sceptique. Il s'agit de la proposition de créer une structure interministérielle placée directement sous l'autorité du premier ministre. M. Nair n'a jamais caché qu'il en prendrait volontiers la responsabilité, ce qui a fait grincer des dents tant au Quai d'Orsay qu'au secrétariat d'Etat à la coopération. Dans l'entourage de Lionel Jospin, on s'interroge sur l'utilité d'une telle création, sans pour autant l'écarter formellement.

Les propositions concernant l'accueil des stagiaires sont reçues favorablement. Des accords sont

d'ailleurs en vue sur ce point avec le Maroc et le Sénégal. De même, l'aide aux projets de migrants acceptant le retour, qui fonctionne déjà avec le Mali et le Sénégal, pourrait être étendue au Maghreb, à la Turquie et à la Roumanie.

PEAUFINER LES PROPOSITIONS

Mais, globalement, le rapport Nair est jugé « inachevé » à Matignon, où l'on refuse de le mettre en parallèle avec le travail de Patrick Weil sur la nationalité et l'immigration qui, publié fin juillet, avait immédiatement été traduit en projet de loi. « Les propositions sur le codéveloppement demandent à être retravaillées et négociées avec nos partenaires africains », estime-t-on au cabinet du premier ministre.

En tout état de cause, les précautions prises par M. Nair pour éviter tout télescopage entre son travail et la gestion des reconduites à la frontière des étrangers recalés par la circulaire Chevènement de régularisation ne devraient pas être trahies. « Nous ne réduisons pas le codéveloppement à un habillage des reconduites, jure-t-on à Matignon. Nous voulons agir à la source pour éviter de nouveaux drames des sans-papiers et faire de cette politique un axe des relations interna-

tionales relayé par l'Union européenne. On voit mal cependant le gouvernement se priver de la rhétorique avantageuse du codéveloppement lorsqu'il devra annoncer à l'opinion, et gérer à partir du printemps, plusieurs dizaines de milliers de reconduites à la frontière ».

Entre-temps, l'épais dossier de la réforme du système français de coopération devrait avoir été traité avec l'annonce prévue dès la fin du mois de janvier de la réorganisation de la politique africaine de la France. Le codéveloppement devrait être partie prenante de cette réforme au même titre que l'aide bilatérale, l'aide militaire et la coopération culturelle, scientifique et technique. Mais les véritables arbitrages devraient intervenir plus tard. Le gouvernement se donne encore un mois pour peaufiner sa doctrine sur la base des propositions de M. Nair. Ensuite, d'ici à l'été, devrait débiter la négociation des conventions de codéveloppement avec les pays d'émigration, tandis que serait défini le cadre administratif d'accompagnement. On saura alors si le rapport Nair était destiné à sortir du tiroir où il se trouve aujourd'hui confiné.

Ph. Be.

M. Jospin s'apprête à réformer la politique de coopération

LE RAPPORT demandé à Sami Nair est l'un des éléments d'une vaste réflexion lancée par le gouvernement Jospin pour rationaliser la politique française de coopération culturelle et technique et d'aide au développement. L'une des ambitions de cette démarche, parmi beaucoup d'autres, était en effet d'articuler certains aspects de cette politique avec la nouvelle politique de l'immigration.

Annunciée dès l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, la réforme de la coopération aura donné lieu à d'homériques, bien que discrètes, batailles politiques et administratives. Elle devrait faire l'objet dans quelques jours d'une réunion d'arbitrage interministérielle, présidée par le premier ministre, et être finalement présentée, en principe, lors du dernier conseil des ministres du mois de janvier.

L'objectif est de rendre plus efficace cette partie de l'action extérieure de la France qui relève aujourd'hui de centres de décisions multiples : secrétariat d'Etat à la coopération ; ministère des affaires étrangères ; ministère de l'économie et des finances, qui, par la tutelle qu'il exerce sur la Caisse française de développement, gère la plus

grosse partie de l'aide ; Elysée enfin, qui, comme de tout temps, intervient directement dans les affaires africaines.

Au départ, deux approches surtout étaient en concurrence. L'une était la création d'un grand ministère du développement qui aurait hérité notamment des prérogatives du secrétariat d'Etat à la coopération, rue Monsieur, et d'une partie de celles du ministère des affaires étrangères. Elle avait les faveurs de membres du Parti socialiste qui voyaient là, notamment, un moyen de redonner au gouvernement une emprise sur la politique africaine de la France.

LA « PRIORITÉ AFRICAINE »

Elle avait les faveurs aussi, pour d'autres raisons, de ceux qui ont assumé le secrétariat d'Etat de la rue Monsieur : non seulement son actuel titulaire Charles Josselin, mais aussi son prédécesseur, Jacques Godfrain, qui rappelait récemment publiquement l'engagement pris par Jacques Chirac il y a quelques années de s'opposer à la disparition du ministère de la coopération. Cette position a cependant été vaincue dès le début des discussions par l'opposition de l'Elysée et par celle

du ministère des affaires étrangères. L'autre approche qui a emporté est celle d'un « rapprochement », comme on dit pudiquement, entre la coopération et le ministère des affaires étrangères, en fait d'une intégration de la Rue Monsieur au Quai d'Orsay, avec fusion progressive des budgets.

Cette option de base ayant été acquise, l'Elysée avait veillé par ailleurs à ce que « rien ne se fasse au détriment de la priorité africaine », comme on dit dans l'entourage du président de la République, restant à définir les compétences respectives du Quai d'Orsay et de Bercy, qui se partageront la tutelle de la Caisse française de développement, laquelle devrait changer de nom et s'appeler Agence française du développement. Enfin, pour laisser aux dirigeants africains un interlocuteur privilégié dans cet ensemble réformé, un poste de ministre délégué à la coopération devrait être créé. Ce sera, comme le suggère récemment le président du Gabon, Omar Bongo, l'équivalent du ministre délégué aux affaires européennes. Mais ce sera comme lui un ministre sans administration et sans budget.

Claire Tréan

Advertisement for renoma clothing. Text: SOLDES renoma HOMME, FEMME, ENFANT 30% 50%. Address: boulevard 129 Bis rue de la Pompe - 75116 Paris. Tel: 01 44 03 35 25.

L'Assemblée nationale... ses clivages pour améliorer la veille sanitaire

Union d'un opérateur unique... L'Assemblée crée une commission d'enquête sur les droits de l'homme

L'Assemblée crée une commission d'enquête sur les droits de l'homme

Union d'un opérateur unique... L'Assemblée crée une commission d'enquête sur les droits de l'homme



### M. Garaudy comparait pour « complicité de contestation de crimes contre l'humanité »

ROGER GARAUDY défend-il des thèses révisionnistes ou poursuit-il un vieux et long combat contre tous les intégrismes ? Cette question était dans tous les esprits, jeudi 8 janvier, lorsque le philosophe, âgé de quatre-vingt-quatre ans, s'est présenté devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, où il comparait pour « complicité de contestation de crimes contre l'humanité », « diffamation de caractère raciale » et « provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciales » en compagnie de Pierre Guillaume, l'éditeur de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*.

Roger Garaudy doit s'expliquer sur des passages de l'ouvrage dans lesquels il dénonce l'exploitation de ce qu'il appelle les « mythes théologiques » et les « mythes du XX<sup>e</sup> siècle » - notamment l'Holocauste - en faveur des « sionistes » et de « l'État d'Israël ». Paru une première fois en décembre 1995 dans la revue révisionniste *La Vieille Taupe*, dirigée par Pierre Guillaume, l'ouvrage a été publié quelques mois plus tard à compte d'auteur. Cinq procédures ont été engagées contre le philosophe après les plaintes de plusieurs associations de déportés ainsi que de la LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) et du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

**ANCIEN RÉSISTANT** Malgré sa fatigue, Roger Garaudy semble déterminé. « J'ai l'impression d'être invité à un procès pour un livre que je n'ai pas écrit, explique-t-il. On me dit que ce serait un appel à l'antisémitisme, à la haine raciale. Mes adversaires font la confusion entre le judaïsme, qui est une religion que je respecte, et le sionisme, qui est une politique que je combats. » Il se lance alors dans la lecture de certains passages de son ouvrage qui, à l'en croire, prouvent qu'il n'est pas antisémite : « Le dessin monstrueux d'Hitler », « Tel fut le martyrologe des déportés juifs esclaves », « L'assassinat d'un seul innocent, qu'il soit juif ou qu'il ne soit pas est déjà un crime contre l'humanité ».

Le président, Jean-Yves Monfort, écoute attentivement avant d'interpeller le prévenu. « Il y a pourtant des différences entre les deux éditions de votre livre. Dans la deuxième, les noms de Robert Farison et de Paul Rassinier (deux historiens révisionnistes) ont disparu. Comme si vous vouliez donner toute compagnie peu honorable, rendre le livre plus présentable. Je me trompe ? » « Oui, répond Roger Garaudy. Je ne voulais pas décrier ce livre. Il a été traduit dans vingt-trois pays différents, je ne souhaitais pas l'encadrer de noms inconnus ailleurs qu'en France. Je crois que toute ma vie dit le contraire de ce qu'on me reproche. »

Ancien résistant déporté au Sahara, ancien marxiste, ancien chrétien, aujourd'hui converti à l'islam, le philosophe veut démontrer qu'il est « resté fidèle au rêve de [ses] vingt ans » : « L'unité des trois religions sémites. » « Mon propos n'est pas de discuter du nombre de morts de l'Holocauste, mais de démontrer que c'est la politique sioniste qui engendre une nouvelle vague d'antisémitisme. Dans la revue *Révision*, on m'a traité de carpepe en affirmant que c'est tout le judaïsme qu'il fallait condamner. »

Les explications du prévenu ne semblent pourtant pas convaincre les avocats des parties civiles pour lesquels le livre mis en cause va au-delà de la simple critique du mouvement sioniste. Dans le public, se retrouvent côte à côte des militants d'extrême gauche et d'extrême droite, des jeunes affublés de l'écharpe palestinienne, mais aussi des révisionnistes connus, comme Robert Farison et Henri Roques.

Acacio Pereira

## Matignon estime que des « faux grossiers » ont été produits dans l'« affaire Saint-Aubin »

La thèse d'une bavure des services secrets lors de la mort de ce jeune homme, dans un accident de la route en 1964, est démentie

L'« affaire Saint-Aubin », du nom de ce jeune homme, mort dans un accident de la route en 1964 connaît ses ultimes soubresauts. En novembre 1997, un ancien de l'OAS a présenté à sa mère, Andrée Saint-Aubin, des photocopies de documents accablant, selon lui,

un attentat manqué des services secrets français. Après avoir fait étudier ces éléments, Matignon considère qu'il s'agit de « faux grossiers ». Il s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire.

grossiers ». Il s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire.

grossiers ». Il s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire.

DEUX JEUNES gens morts dans un accident de la route en 1964. Une enquête verrouillée, la justice prise en faute... Trente-trois années de joutes médiatiques pour une famille de bijoutiers dijonnais... L'affaire Saint-Aubin échappe à la logique du temps et de l'oubli. Elle ressurgit régulièrement, de manière plus ou moins retentissante. Andrée Saint-Aubin, la mère du conducteur, n'a jamais cessé de lutter, malgré la mort de son mari en 1994. Cette femme de soixante-dix-neuf ans, intarissable sur les moindres points du dossier, croit que son fils et la jeune fille qui l'accompagnait ont été victimes d'une « bavure » des services secrets. Reste à le prouver. Or toutes les démarches entreprises en ce sens sont demeurées vaines.

Andrée Saint-Aubin est restée telle que les journaux la décrivaient dans les années 60 : distinguée, vive d'esprit, toujours souriante. Bien sûr, elle avoue sa lassitude à entendre le rappel des faits, mille fois répétés. Elle voudrait que les journalistes de 1997 lui apportent enfin de nouvelles informations. Des preuves, surtout. Mais son histoire a connu tant de rebondissements qu'elle oblige à un retour au 5 juillet 1964.

### TÉMOIGNAGE RECUSÉ

Ce jour-là, son fils Jean-Claude, vingt-trois ans, et une jeune fille prénommée Dominique trouvent la mort dans un accident de voiture à Puget-sur-Argens (Var). La Volvo immatriculée en Suisse s'écrase contre un platane, au lieu-dit Les Esclapes. Les gendarmes concluent à une sortie de route. Les parents, eux, ont le sentiment que leur fils n'a pu perdre ainsi le contrôle du véhicule. D'autant qu'un témoin affirme avoir vu un camion militaire débouler d'un chemin, percuter la Volvo puis s'enfuir, suivie d'une 203 Peugeot noire. Les enquêteurs reculent ce témoignage.

Persuadés qu'on leur cache la vérité, les parents finissent par se convaincre qu'il s'agit d'une confusion. Selon eux, les services secrets auraient eu pour mission d'éliminer un avocat, Jean Méningaud, proche l'OAS - organisation favorable à l'Algérie française - qui de-

vait justement emprunter cette route à bord d'une Volvo immatriculée en Suisse. Les agents se seraient donc trompés de cible.

Voilà les Saint-Aubin entraînés dans un interminable combat. Les obstacles ne manquent pas : rapports dissimulés, registres falsifiés, faux procès-verbal des douanes... Des années durant, ils réclament la « vérité ». Mais la justice ne veut pas entendre parler d'un camion militaire. Un juge ira jusqu'à qualifier ces notables, honorablement connus à Dijon, de « déséquilibrés ».

Sollicitée par le couple en 1981, la chancellerie s'étonne que leur dossier ait disparu du tribunal d'Aix-en-Provence depuis 1978. Le garde des sceaux, Robert Badinter,

### Vingt-six décisions de justice

L'affaire Saint-Aubin est l'un des plus longs feuilletons judiciaires du siècle, avec pas moins de neuf procédures et vingt-six décisions de justice entre 1964 et 1990. Ce dossier, abondamment traité dans nos colonnes, a marqué la carrière de nombreux enquêteurs. Ainsi, *Le Monde* a sollicité le témoignage du responsable de l'enquête initiale, l'officier de gendarmerie Robert Mion. En 1964, il dirigeait la brigade de Fréjus, et le sérieux de son enquête sur l'implication éventuelle d'un camion militaire avait été contesté. Son épouse nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus s'exprimer sur ce sujet : « Y en a eu marre de cette affaire ! Marre, marre, marre... Ces gens-là sont fous ! Mon mari a déjà tout dit ! »

charge alors ses services de la reconnaissance. Pour la première fois, l'autorité judiciaire va reconnaître que « l'accident » a été « provoqué par la manœuvre imprudente d'un camion militaire ». Les militaires fautifs auraient tout fait pour dissimuler leur responsabilité. Malgré tout, la chancellerie écarte la thèse de l'attentat manqué. La collision était accidentelle.

Les Saint-Aubin avaient donc partiellement raison. En 1990, le médiateur de la République, Paul Legatte, décide de leur accorder 500 000 francs en réparation d'un « mauvais fonctionnement de la justice ». L'affaire n'est pas terminée pour autant car M<sup>me</sup> Saint-Aubin demeure persuadée que l'accident était prémédité. Elle veut établir, même symboliquement, la responsabilité de l'État.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau personnage entre en

scène fin 1993. Michel Enaud, cinquante-deux ans, se présente comme un ex-sympathisant de l'OAS. Président d'une petite amicale d'anciens parachutistes basée à Toulouse, il prétend détenir quatre documents prouvant que l'armée voulait éliminer Méningaud et aurait donc commis une erreur. Selon lui, ces documents auraient été dérobés en 1991 dans une caserne paloise par un certain « capitaine Ribert ».

### QUATRE DOCUMENTS

Étonnant parcours que celui de Michel Enaud. Engagé volontaire dans les commandos de l'air en novembre 1959, il n'est resté que trois ans dans l'armée, au grade de deuxième classe. Un passage mar-

qué par son engagement dans l'OAS. En 1962, l'armée n'a pas renouvelé son contrat. De multiples déboires judiciaires, notamment pour « vol avec effraction, abus de confiance et escroquerie », lui ont ensuite valu divers séjours en prison. Cet ancien garde du corps de Brigitte Bardot a également dirigé une revue, *La Voix des Paris*, en butte à des difficultés financières.

Détient-il des pièces décisives ? Soudier d'éviter toute poursuite, il exige des « garanties » pour les dévoiler. Après divers rebondissements, il faut attendre l'automne 1997 pour que l'histoire s'accélère. Le 23 octobre, son avocat écrit au garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Enaud serait disposé à révéler ses « renseignements » à condition de ne pas être « inquiété ».

Fin novembre, alors que M<sup>me</sup> Guigou tarde à répondre, il accepte tout de même de montrer

### MANIPULATION ?

Si ces documents étaient authentifiés, nul doute qu'il s'agirait d'une affaire d'État. Pour en savoir davantage, Andrée Saint-Aubin a écrit au ministre de la défense, Alain Richard, en lui demandant de se prononcer sur ces « ordres de mission ». Or, selon de bonnes sources, le doute n'est pas permis : ce sont des « faux grossiers ». L'indice le plus flagrant concerne l'entête « Ministère de la défense » alors qu'en 1964 l'intitulé exact était « Ministère des armées ». D'autre part, le numéro d'immatriculation attribué à la Volvo de Méningaud est manifestement erroné. Enfin, élément plus subjectif, on voit mal comment un ordre secret aurait pu être diffusé à au moins huit personnes, dont cinq civils.

Devant la nécessité de répondre à M<sup>me</sup> Saint-Aubin, une réunion s'est tenue récemment à Matignon, avec des représentants des ministères de la défense et de la justice. Après vérification, les services de M. Jospin ont décidé de n'accorder « aucun crédit » aux documents, « ni dans la présentation ni dans la formulation ». L'existence d'un « capitaine Ribert » est également mise en doute. Matignon s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire. Un accident que l'armée aurait longtemps essayé d'étouffer. Pas d'attentat, donc.

Faut-il conclure à une manipulation orchestrée par Enaud ? Aurait-il cherché à « mouiller » des adversaires de l'OAS ? Sollicité par *Le Monde*, il a paru déconcentré : « Des faux ? Je ne vois pas... Je ne sais pas... Le capitaine existe et ses documents sont d'époque. J'ai pu en faire des photocopies. A notre avis, ils sont très crédibles. Enfin, vous savez, on n'est jamais sûr à 100 %. S'il y a eu manipulation, je ne vois pas dans quel but. En tout cas, mon équipe n'y est pour rien. Un essai de nous faire passer pour des faibles ! » De son côté, M<sup>me</sup> Saint-Aubin avoue sa « déception ». « C'est monstrueux. Pourquoi auraient-ils fait cela ? », se demande-t-elle à propos des Toulousains.

Après cet épisode rocambolesque, dont la principale victime est M<sup>me</sup> Saint-Aubin, il reste à savoir si l'affaire est close. Dans un courrier adressé le 16 juillet 1997 à M. Jospin, la vieille dame sollicitait la levée du secret-défense sur l'ensemble du dossier. Lorsque la future « commission du secret de la défense nationale », instance créée à l'initiative du gouvernement, sera opérationnelle, elle sera habilitée à donner son avis sur la question. A condition, évidemment, qu'une partie du dossier soit effectivement couverte par le secret-défense, ce qui reste à établir. A condition, aussi, que la commission soit saisie par un magistrat, dans le cadre d'une enquête. Or il n'y a plus aucune procédure en cours dans cette affaire. Cette fois, la fin du feuilleton paraît proche.

Philippe Broussard

## Les syndicats d'enseignants divisés sur la réforme du lycée

LA CONSULTATION nationale intitulée « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? » et présentée, jeudi 8 janvier, par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire (*Le Monde* du 9 janvier), divise les syndicats d'enseignants. Regrettant de n'avoir « jamais été consultés, ni sur la pertinence, ni sur le contenu de l'opération ministérielle », le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU) - majoritaire aux dernières élections professionnelles - et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU) expriment de nombreuses réserves sur les conditions du débat.

Ces deux organisations considèrent que le dispositif adopté ne garantit pas « un débat large et approfondi sur des questions de fond ». Néanmoins, le SNES et le SNEP appellent les personnels à s'engager dans la consultation et à agir partout « pour transformer les conditions du débat et de sa transparence ».

De son côté, le Syndicat national autonome des lycé-

ées et collègues (Snalc-CSEN) n'hésite pas à dénoncer « la supercherie de la prétendue consultation sur les lycées conçue pour induire de fausses conclusions déterminées à l'avance ». Le Snalc, ainsi que le syndicat Force ouvrière des lycées et collèges (SNFO-IC), se disent persuadés que cette opération a pour cible le baccalauréat. « Les ministres veulent s'attaquer à la clé de voûte du système d'enseignement », s'insurge le SNFO-IC.

En revanche, le Syndicat des enseignants (SE-FEN), tout comme le SCEN-CFDT, approuvent cette consultation. Le SE-FEN « se félicite du lancement de ce débat » mais demande au ministre « de prendre tous les dispositions pour que les résultats de cette consultation ne terminent pas dans un tiroir ». Enfin, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) annonce qu'elle « prendra part au débat » mais « regrette que le questionnaire des élèves ne concerne pas la vie au lycée ».

Sanarine Blanchard

## Une proche de Roland Dumas mise en examen dans l'« affaire » des frégates de Taïwan

ANCIENNE collaboratrice du groupe Elf Aquitaine, puis de Roland Dumas, Christine Deviers-Joucouer s'est vu notifier, jeudi 8 janvier, une nouvelle mise en examen, du chef de « complicité de tentative d'escroquerie ». Incarcérée depuis le 7 novembre, à la suite de la mise en évidence d'une série d'avantages qui lui avaient été consentis par le groupe Elf, en France et en Suisse, M<sup>me</sup> Joucouer est désormais soupçonnée d'avoir pris part, en 1991, à une manœuvre destinée à soulever la société Thomson une commission de quelque 150 millions de francs, en marge de la vente de six frégates équipées à Taïwan (*Le Monde* du 27 février 1997).

Un réseau d'intermédiaires, dissimulé derrière une société suisse et vraisemblablement dirigé par Alfred Sirven, ancien directeur d'Elf aujourd'hui en fuite, avait revendiqué un pourcentage du marché (dont le total avoisinait 12 milliards de francs), pour prix d'une « intervention » dont les dirigeants de Thomson ont toujours contesté la réalité. L'ex-PLG du groupe d'électronique, Alain Gomez, ayant refusé de payer, la société suisse avait engagé une procédure arbitrale à Genève. Or M<sup>me</sup> Joucouer a reconnu, devant le juge Eva Joly, avoir perçu sans attendre, au début de 1992, une somme totale de 59 millions de francs sur un compte suisse, dont

une partie a servi à l'achat d'un luxueux appartement parisien, payé 17 millions.

Il semble établi que ces fonds furent libérés sur l'ordre d'Alfred Sirven, mais l'enquête n'a pas encore déterminé s'ils furent ou non extraits de la caisse d'Elf. Les enquêteurs ignorent surtout pour quelle raison M<sup>me</sup> Joucouer, alors chargée par Elf d'une mission de « relations publiques » auprès de M. Dumas, ministre des affaires étrangères, encaissa une telle somme, avant même que Thomson ait consenti à payer la commission espérée (*Le Monde* du 5 décembre 1997).

H. G.

## M. Le Pen mis en examen pour ses propos sur le « détail de l'Histoire »

LE JUGE D'INSTRUCTION parisien Jean-Paul Valat avait, dans le courant du mois de décembre, mis en examen le président du Front national pour « contestation de crimes contre l'humanité ». Jean-Marie Le Pen avait réaffirmé que les chambres à gaz étaient un « détail de l'Histoire de la Seconde guerre mondiale ». Sa mise en examen lui a été notifiée par écrit, après l'ouverture de l'information judiciaire le 17 décembre. M. Le Pen avait tenu les propos incriminés le 5 décembre, à Munich, lors de la séance de promotion du livre que lui a consacré l'ancien Waffen SS Franz Schoenhuber. Des déclarations identiques ont déjà valu au président du Front national d'être condamné par le juge des référés de Nanterre à verser de 1 à 100 000 francs de dommages et intérêts à onze associations d'anciens déportés.

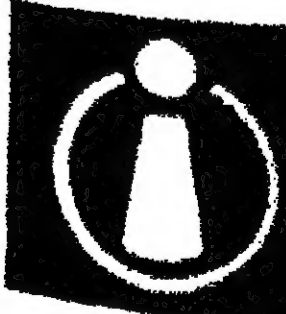
### DÉPÊCHES

■ DROGUES : l'association Act Up-Paris se « réjouit » des propos de Johnny Hallyday dans *Le Monde* sur sa consommation de cocaïne. Jeudi 8 janvier, l'association a indiqué qu'« il n'est pas si fréquent qu'une personnalité témoigne publiquement de pratiques proches par la loi de 1970 » et estime que son combat « contre une loi qui criminalise les usagers de drogues a tout à gagner à de telles déclarations ».

■ JUSTICE : deux anciens membres du cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur entre 1993 et 1995, ont été condamnés, mercredi 7 janvier, à 50 000 francs d'amende chacun par le tribunal correctionnel de Paris pour « atteinte à l'égalité des candidats dans les marchés publics ». François Marzorati et William Abitbol avaient attribué près d'un million de francs de marchés sans appel d'offres à une société de production de film.

■ CORSE : un attentat à l'explosif a détruit, vendredi 9 janvier, au matin, à Ajaccio (Corse-du-Sud) un garage appartenant à Gilbert Casanova, président de la Chambre de commerce et d'industrie et l'un des chefs de file nationalistes du MPA (Mouvement pour l'autodétermination). M. Casanova a été réélu, jeudi 8 janvier, à la tête de l'organisation consulaire. Par ailleurs, une agence de l'ANPE à Bastia a été, jeudi soir, la cible d'un attentat à l'explosif qui a provoqué des dégâts de moyenne importance et n'a pas fait de blessés.

■ JUSTICE : Miguel Mellick, fils de l'ancien ministre (PS) Jacques Mellick, a été mis en examen, mercredi 7 janvier à Béthune (Pas-de-Calais), pour « abus de biens sociaux ». Il est soupçonné d'avoir usé des fonds d'une société de livraison de médicaments dont il est l'actionnaire principal, notamment pour payer des réparations sur un avion, à hauteur de 700 000 francs. M. Mellick avait déjà été mis en examen, en octobre, pour « escroquerie » dans une affaire de trafic de médicaments entre la Belgique et la France.





# LE PROCÈS PAPON

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

## M<sup>e</sup> Varaut accuse les parties civiles d'utiliser des « procédés totalitaires »

Dans une plaidoirie avant l'heure, le défenseur de Maurice Papon a rappelé qu'il n'y avait en droit pénal ni « culpabilité par amalgame » ni « responsabilité collective ». La cour d'assises de Gironde a achevé l'examen de l'organisation du convoi du 26 août 1942

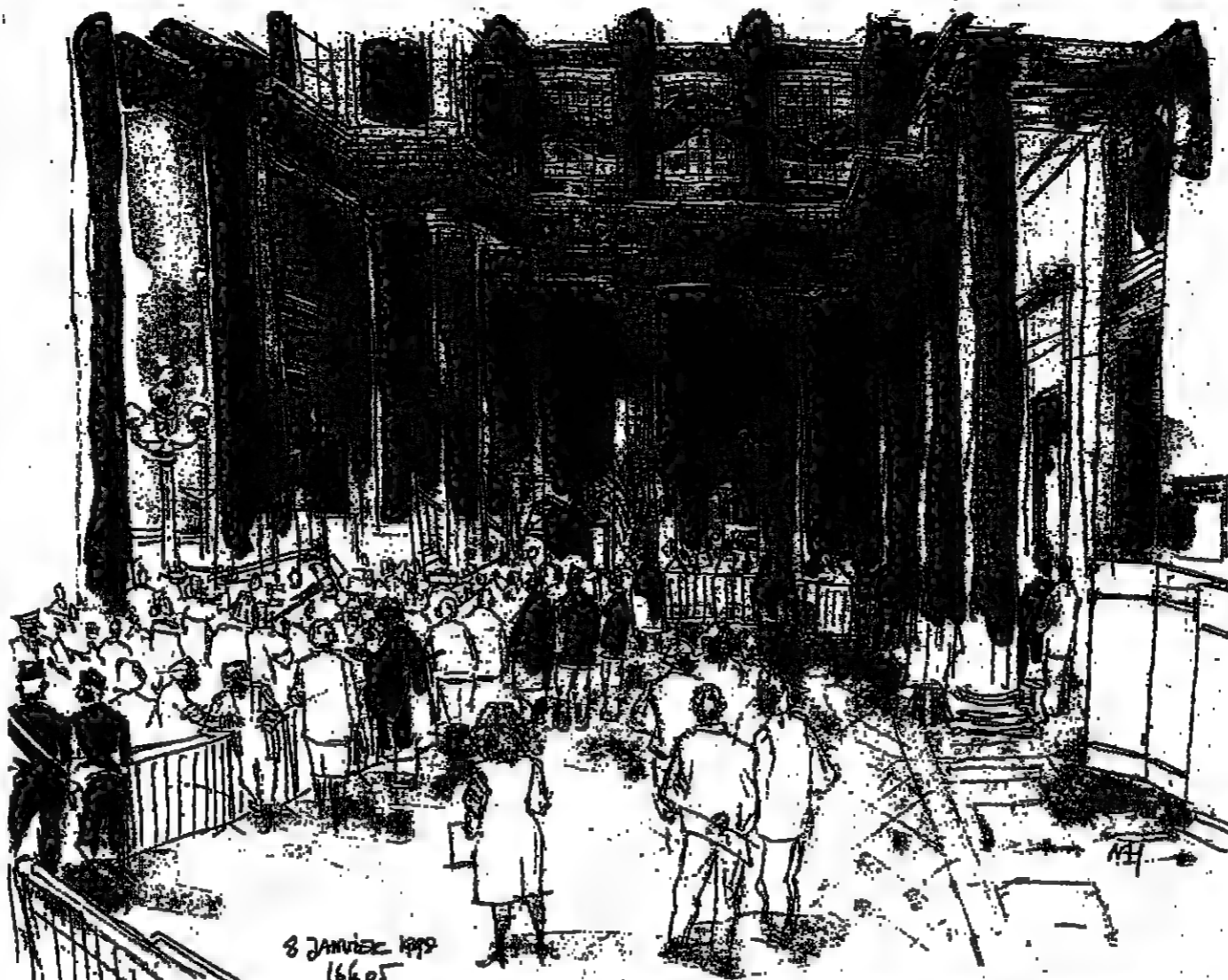
BORDEAUX

de notre envoyé spécial  
M<sup>e</sup> Jean-Marc Varaut ne veut pas être « une feuille de salade pour la décoration d'un sandwich judiciaire ». Jeudi 8 janvier, l'avocat de la défense demande instamment que ses confrères de la partie civile respectent enfin la règle procédurale, souvent mise à mal, selon laquelle la parole revient à la défense en dernier. Après la multiplicité des questions, qui a continué ces derniers jours à l'enlèvement du procès (Le Monde du 9 janvier), l'avocat achève l'examen de l'organisation du convoi du 26 août 1942.

« Nous avons assisté à une sorte de happening, de danse du scalp, gromde M<sup>e</sup> Varaut. La confusion s'est ajoutée à l'ignorance sur les conditions exactes de la préparation du convoi. » Dans un prétoire silencieux, l'avocat met en garde contre les sarcasmes et les ricanelements qui, régulièrement depuis le début du procès, jaillissent des bancs du public et des parties civiles. Il dénonce le « procédé totalitaire », selon lui, des avocats qui lui font face. « Hier, nous avons entendu vingt fois les mêmes affirmations : « vous avez rassemblé les enfants », « vous avez constitué le convoi ». M<sup>e</sup> Varaut affirme : « Rien n'est dans le dossier. C'est un vieux procédé totalitaire (...) que de dire la même chose [à un accusé] jusqu'à ce qu'il apparaisse coupable. »

Feu de temps avant lui, secoué par les critiques, M<sup>e</sup> Gérard Boulanger a estimé qu'« il n'était plus nécessaire d'interroger M. Papon », faisant tomber nombre de ses confrères. Il a précisé : « Nous avons affaire à un système de défense paranoïaque, où chaque séquence a sa logique interne, mais où le tout aboutit à un monstre incroyable. » Dans un élan réducteur, l'avocat a suggéré que tout serait dit si l'on remplaçait, dans le témoignage d'André Frossard visionné la veille, « Barbie par Papon et Parti nazi par Etat français ».

Au quarante-troisième jour du procès, M<sup>e</sup> Varaut rassemble donc ses idées dans une intervention soutenue telle une plaidoirie d'étape. L'avocat veut à nouveau « circonscire la problématique pénale » : « Il n'y a pas en droit pénal de culpabilité par amalgame, pour l'exemple, pour le compte d'autrui. Ni de responsabilité col-



8 Janvier 1998, à 16 h 05. La salle des pas perdus du palais de justice de Bordeaux pendant l'interruption de séance. Au fond, derrière la statue de Montesquieu, l'accès à la salle vidéo.

lective. » Puis il assure : « Nous assistons avec la même émotion au chemin de croix des victimes. Nous sommes tous pénétrés de culpabilité. »

Alors, l'avocat examine avec son client la demi-douzaine de documents relatifs au convoi en question, signés « pour le préfet régional, le secrétaire général » Maurice Papon. M<sup>e</sup> Varaut observe que certaines de ces pièces apparaissent dans des procédures de procès d'après-guerre, menées notamment contre les responsables allemands - le gestapiste Doose, condamné à six ans de prison, le SS Luther, chef de la

police allemande à Bordeaux, condamné à cinq ans. En 1981, « on a dit que ces pièces étaient dissimulées. Elles étaient dans la main du ministre public en 1947 ! »

Dans un duo bien réglé, l'accusé, feuille en main, répond maintenant aux questions de son avocat. Le 21 août 1942, les Allemands informent Pierre Garat, chef du service des questions juives, qu'un convoi devra partir le 26. « Je ne suis que le relais (de cette information) vers le préfet, qui seul a autorité sur la police et la gendarmerie », dit Maurice Papon. Puis il relève, dans les courriers qui sont retenus contre lui, les passages qu'il estime à décharge : la « proposition » faite aux Allemands, le 8, de libérer les mineurs de moins de vingt et un ans, les « réserves sur la participation française » signifiées aux mêmes Allemands et rapportées, le 22, au gouvernement de Vichy. Il conclut : « Je ne suis pas intervenu par un acte positif dans la préparation du convoi du 26 août. » L'accusé revient sur le transfert

des enfants, exemptés de déportation en juillet, mais ramenés au camp de Mérignac en août : « Je n'ai pas été l'acteur des retours sollicités, spontanés ou requis. Je n'ai malheureusement rien su et je ne sais toujours pas comment ont pu revenir les enfants. Ce que nous sa-

historique des accords Oberberg-  
Bousquet du juillet 1942 par les-  
quels il a été décidé que l'adminis-  
tration et la police françaises  
participeraient aux déportations.  
A propos de ce « marchandage  
humain », le conseil de l'accusé  
conteste la notion d'« accords »

Interné à Mérignac en 1942; René Jacob  
affirme qu'il a entendu d'un employé  
du camp : « Pauvres de vous !  
Avec le nouveau secrétaire général,  
vous n'allez pas être de la fête »

vous aujourd'hui donne de la situation un accent dramatique et douloureux, et j'ai le regret poignant, peut-être, de n'avoir pas pris à l'époque certaines initiatives pour s'opposer à ces faits. Mais j'ai la conscience de n'avoir pas été le complice de leur départ vers Drancy. » M<sup>e</sup> Varaut reprend la parole pour remettre en cause la vision

qui sous-entend, commente-t-il, une décision « librement passée entre des parties égales », au motif qu'elle omettrait la contrainte allemande. Enfin, « en désaccord avec la thèse officielle », il soutient que le souhait de Vichy de soustraire les juifs français aux déportations explique, « pour une part », « le faible pourcentage » de juifs déportés en France (un quart

de la communauté juive, selon les travaux de l'historien et avocat Serge Klarsfeld, qui estime que les trois quarts restants « doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français »).

Puis s'approche des parties civiles. Certains, comme Armand Bénifia, ont déjà déposé pour le convoi de juillet. D'autres, comme Juliette Benzazon (voir ci-dessous), René Jacob, un Lorrain de soixante et onze ans, ou Thérèse Stopnicki, soixante-six ans, témoignent pour la première fois. Interné à Mérignac en 1942, René Jacob affirme qu'il a entendu d'un employé du camp : « Pauvres de vous ! Avec le nouveau secrétaire général, vous n'allez pas être de la fête. » Mais, sur d'autres points, le président note « un certain nombre de distorsions » dans sa déclaration.

Thérèse Stopnicki parle au nom de ses sœurs, Nelly et Rachel, cinq et deux ans, qui font partie de ces enfants qui ont échappé à la rafle de juillet, ont été accueillis dans une famille, mais ont été ramenés par taxi en août à Bacalan, l'annexe du camp de Mérignac. « Je n'ai pas fondé de famille. Dans chaque enfant, c'était mes sœurs que je revois », dit Thérèse Stopnicki. En 1988, elle a pu rencontrer la femme qui s'est occupée, « comme une seconde maman », de Rachel et Nelly, M<sup>me</sup> Desieux. La cour a ordonné une expertise médicale pour savoir si cette personne pourrait prochainement être en mesure de témoigner. « Elle m'a dit que la garde-champêtre était venu et lui avait donné un avis de la préfecture pour qu'elle ramène les enfants à Bordeaux », dit la partie civile.

Maurice Papon répète qu'il n'a « pas été mêlé au rapatriement des enfants », puis il rappelle que les photos des enfants Stopnicki furent celles qu'il rejeta par un geste qui fit couler beaucoup d'encre à la suite d'un entretien avec le journaliste Paul Amar, le 28 janvier 1997 sur TF 1. « Il avait été convenu de ne produire aucun document », dit Maurice Papon. [Paul Amar] n'a cessé de me provoquer en lançant des papiers et j'ignorais qu'il y avait des photos. Je l'ai remis à sa place par ce geste [qui] visait l'obstruction déloyale de ce journaliste. » Il a dit : « Arrêtez votre cinéma ! » ajoute Thérèse Stopnicki. « Un film d'horreur produit par les nazis et mis en scène par Maurice Papon ! », ironise M<sup>me</sup> Arno Klarsfeld. Sont alors projetées deux photos en médaillon. Une enfant timide et un bébé joufflu. « J'ai un gros gros problème », dit encore Thérèse Stopnicki. Et, évoquant Maurice Papon : « De respirer le même air que lui. »

Jean-Michel Dumay  
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

### Juliette Benzazon : « Je pense que j'étais faite pour venir vous parler »

BORDEAUX

de notre envoyé spécial  
Sa voix emble le prétoire d'un accent inimitable. Chaud, chantant, qui est celui, à Bordeaux, du quartier de Mériadeck. Partie civile, Juliette Benzazon, soixante-huit ans, brocanteuse à la retraite, est immanquable au premier rang. « Je pense que vous avez remarqué que je suis là tous les jours », dit-elle au président, qui acquiesce en souriant. Cheveux blanc-bleu, larges lunettes, tailleur sombre, Juliette Benzazon a cette parole fluide et intarissable des gens qui parlent, du rire aux larmes, avec leur cœur. « Ça se passait en 1942, j'avais douze ans. Elle dit sa famille « une », son quartier « solitaire » : « Un vrai village », « une humanité de gens » (Le Monde du 17 décembre). « C'est pour ça que M. Papon, enfin... je veux pas dire spécialement M. Papon... la préfecture faisait des rafles la nuit. La journée, c'était plus difficile. » Puis sa voix se froisse. Elle raconte l'étoile jaune, la première fois. « A l'école, on me regardait comme un chien battu. » Elle se

ressait, s'empourte. Pense-t-on aux conséquences ? Désignant Maurice Papon : « Et l'on ne voit aucun regret (...). Il ne pense même pas aux enfants ! » « Personne ne peut ressentir ce que l'on a ressenti », dit-elle en s'excusant de son « caractère un peu révolté ».

QUATORZE MEMBRES DE SA FAMILLE  
Juliette Benzazon a perdu quatorze membres de sa famille dans les déportations. Sa déposition concerne aujourd'hui son grand-père, Simon Draï, fripié, et un grand oncle, Saadja Benatim, cordonnier. Tous deux ont été arrêtés en août, déportés vers Drancy par le convoi du 26, puis exterminés à Auschwitz. Elle se souvient des visites au camp de Mérignac. « Je pensais que mon grand-père était un voleur pour être [ainsi] enfermé. Je n'en suis toujours voulu [d'avoir pensé cela], et même à l'âge que j'ai, je m'en veux encore. » Elle poursuit : « J'ai entendu la déposition de M. Papon. Il disait qu'il avait eu une bonne éducation. Et qu'est-ce qu'il croit ? Qu'on n'a

pas eu une bonne éducation ? Etre juif, c'est une religion, pas une race. » Puis elle hausse le ton : « Et lui ? Quand il se retrouvera devant Dieu, ni les ministres ni les historiens ne viendront l'en sortir ! » Alors, Juliette Benzazon évoque les pleurs de sa mère, lorsque celle-ci vend sa bague pour payer le passeur. Et soupir : « Je n'admets pas qu'on dise que les mères, dans les camps, réclamaient leurs enfants ! A qui peut-on faire croire une chose pareille ? » Puis elle constate, essouffée au milieu des disparus : « Je n'étais pas faite pour être déportée. » Et presque à mi-sourire : « Je pense que j'étais faite pour venir vous parler. »

D'un sujet l'autre, la voix s'en va, la voix revient, sans fin. L'enfant de Mériadeck rappelle à nouveau l'étoile jaune : « On nous l'a fait payer ! Trois francs chaque étoile, il en fallait trois par personne. Et on était huit, nous ! Il faut quand même compter. » Puis plus loin : « J'ai eu six enfants, quatorze petits-enfants, deux arrière-petits-enfants. J'ai repeuplé ceux qu'ils nous ont enlevés. » Alors, un peu

plus tard, se tournant vers l'accusé : « Je crois que je vous plains plutôt que je vous hais. » Puis : « On peut se regarder... » Ils se regardent. Et, doucement : « Vous êtes sûrement une personnalité, mais vous ne l'avez pas du bon côté. » Puis reviennent à la surface les camps, l'imaginable, les « millions de personnes enfournées ». « J'ai soixante-huit ans, je ne peux m'endormir avant 4 heures... Vous pouvez dire que je suis une belle de nuit. » Un soupir : « Il ne faut pas faire que de pleurer. » Puis encore : « Les jurés sont un peu jeunes. Moi, je suis très contente qu'ils soient jeunes. » Et à nouveau les chambres à gaz : « Et il y en aurait à raconter. Et je ne vous parle pas de livres d'histoire, mais de ce qu'on a vécu. » Enfin, d'un trait, face aux jurés : « Il n'est pas possible d'acquiescer quelqu'un qui a agi, qui a été complice de cela. Je crois que je mourrais une deuxième fois. Le jour où il y aura un exemple, en France, j'aurai fini mon deuil. »

J.-M. Dy.

**"GRAND JURY"**  
RTL - Le Monde - 31

**EDOUARD BALLADUR**

ANIMÉ PAR  
OLIVIER MAZEROLLE

AVEC  
JEAN-LOUIS SAUX (LE MONDE)  
ANITA HAUSSER (L.C.I.)  
ET  
PAUL JOLY (RTL)

**RTL**

DIMANCHE  
18 H 30

océdés totalitaires

enfin la culpabilité par une dans on du convoi du 26 août 1992



... d'exploiter les ressources de la région de la Haute-Savoie

Les communes de moyenne montagne revendent leurs stations de ski

La période de l'« or blanc » est révolue. Confrontés depuis quelques années à un enneigement de plus en plus faible, les sites touristiques délèguent leur gestion à de nouveaux organismes, publics ou privés

LYON

de notre correspondant régional Il y a quelques années, un rapport demandé par le gouvernement conseillait de fermer un certain nombre de stations de sports d'hiver aménagées au cours de la période faste de l'« or blanc », entre 1975 et 1985. Il proposait même à certaines d'entre elles de déposer leurs remontées mécaniques. Souvent en faillite mais tenues à bout de bras par des communes ou des départements, ces stations espèrent toujours qu'une longue « embelle météorologique » leur permettra de surmonter leurs difficultés. Mais celle-ci tarde à venir et le manque de neige, de plus en plus flagrant en moyenne montagne, creuse d'année en année les déficits des régies communales ou des sociétés d'économie mixte chargées de gérer les domaines skiables. Il y a quelques semaines, le conseil général de Haute-Savoie a dû débloquer 57 millions de francs pour venir en aide aux stations les plus endettées. La crise qui sévit en montagne depuis le début des années 90 a permis l'émergence d'un nouveau métier, celui de gestionnaire de station par délégation de service public. Après avoir estimé jusqu'au milieu des années 80 que la gestion de leurs domaines skiables relevait de leur seule compétence, un certain nombre de maires et de présidents de conseils généraux ont confié récemment à des entreprises privées le soin de sauver leurs stations de remontées mécaniques et les activités touristiques liées à la neige qu'ils administreraient par l'intermédiaire de régies ou de sociétés d'économie mixtes.

« Les lois de décentralisation ont donné un espace de liberté aux communes qui s'y sont toutes engagées. La montagne n'a pas échappé à ce phénomène. Les communes et les départements de montagne ont beaucoup investi dans leurs parcs de remontées mécaniques. Aujourd'hui ces collectivités doivent gérer des outils techniques

très compliqués alors qu'elles éprouvent de sérieuses difficultés pour rémunérer les personnels nécessaires à leur fonctionnement », explique Philippe Gausset, directeur général de Transmontagne. La société privée spécialisée dans le sauvetage des stations de sports d'hiver qu'il a créée à Lyon en 1991 avec la Compagnie des chemins de

ville de Lourdes. Elle est entrée à hauteur de 25 % dans le capital de la société d'économie mixte de Val-Fréjus et de 20 % dans la SEM départementale de Super-Lioran. Prochainement, la société spécialisée dans la reprise des stations en difficulté ou en faillite devrait acquérir la majorité du capital de la Société d'aménagement de Chamrousse (SAC), une entreprise privée qui prospère depuis un demi-siècle sur les pentes de la chaîne de Belledonne au-dessus de Grenoble.

Le conseil municipal de Chamrousse aurait bien aimé racheter les téléskis et les télésièges de la station par l'intermédiaire d'une « Société d'économie mixte de patrimoine » pour que la commune conserve la maîtrise de son développement - et non d'exploitation, explique le maire de la commune, Jacques Guilloit. La gestion d'une

A Flaine, les hôtels, les immeubles et les résidences de tourisme ainsi que les droits à construire n'ont toujours pas trouvé de repreneur

fer départementaux (CFD), la Serapi (une filiale du groupe Lyonnais des eaux) et les sociétés de remontées mécaniques de Val-d'Isère et des Deux-Alpes interviennent auprès des stations qui connaissent des difficultés structurelles. Transmontagne gère et commercialise depuis cinq ans la station de Val-Fréjus que la commune de Modane (Savoie) s'appropriait à fermer, mais aussi les remontées mécaniques de Pralou et de Val-d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence) ainsi que celles de Super-Lioran (Cantal). Une autre entreprise installée à Grenoble, Nivis, propose aux communes les mêmes prestations. Elle a repris récemment la régie des remontées mécaniques de l'Alpe-du-Grand-Serre qui était soutenue à bout de bras depuis plusieurs années par le conseil général de l'Isère.

Depuis un an, Transmontagne ne se contente plus de son activité de conseil et de gestion auprès des collectivités locales. La société a racheté en 1996 le funiculaire du Pic-du-Gers, autrefois propriété de la

entreprise touristique est l'affaire d'un entrepreneur et non d'états ». En raison du coût élevé de la transaction, la collectivité ne devrait pas donner suite à son projet. Le processus de regroupement de plusieurs stations de sports d'hiver autour d'une même entité n'est pas un phénomène nouveau en montagne. Il fut initié en 1989 par la Caisse des dépôts et l'une de ses filiales, la Compagnie des Alpes. Cette dernière possède des participations majoritaires dans de grandes sociétés françaises de remontées mécaniques installées principalement dans les vallées de la Tarentaise (Savoie) et de Chamoni (Haute-Savoie), jugée omniprésente dans le département de la Savoie par le président de son conseil général, Michel Barnier (RPR), la Compagnie des Alpes s'est retirée au cours de l'année 1997 du capital de la société des re-

montées mécaniques de Val-Thorens. D'autres voix s'élèvent pour dénoncer la politique menée par cette filiale d'un organisme bancaire - la Caisse des dépôts - dont la principale mission est le soutien aux collectivités locales, mais qui ne s'intéresse qu'aux grandes « usines à ski » des Alpes, et laisse beaucoup de stations moyennes et petites à leur triste sort. Le développement de la Compagnie des Alpes n'est semble-t-il pas prêt de s'arrêter. Par l'intermédiaire de la société Méribel-Alpina, elle vient de poser un pied sur le vaste domaine skiable du Grand-Massif (Haute-Savoie) qui regroupe les stations de Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt, soit 80 remontées mécaniques et 260 kilomètres de pistes. Le Consortium de réalisation (CDR Immobilier), chargé de vendre les actifs du Crédit lyonnais, a cédé, au mois de décembre 1997, à André

Surelle, PDG de Méribel-Alpina, l'entreprise qu'elle avait rachetée en 1992. Le Crédit lyonnais avait alors acquis l'ensemble de la station de Flaine - remontées mécaniques et immobilier - pour 450 millions de francs. La dernière transaction, restée confidentielle, serait proche de 10 millions de francs. Mais les immeubles, les résidences de tourisme et les hôtels de cette station ainsi que les droits à construire représentant un potentiel de 10 000 lits n'ont toujours pas trouvé de repreneur. Beaucoup plus discrètement, le groupe Schneider-Electrique tenue de Valmeinier de la station de Valmorel (Savoie) qui fut « dopée » par les Jeux olympiques d'Albertville de 1992. Aujourd'hui Schneider préfère vendre, par appartement, son patrimoine immobilier.

Claude Francillon

En faillite, Valmeinier est renflouée par le conseil général de Savoie

CHAMBRÉRY

de notre correspondant

Le conseil général de la Savoie a décidé de voler au secours de Valmeinier, station de 3 000 lits touristiques située au pied du mont Thabor, entre 1 500 et 1 800 mètres d'altitude. Cette commune de Maurienne de 363 habitants, en état de cessation de paiement depuis 1990, est l'une des collectivités les plus déficitaires de France. Fin 1997, sa dette atteint en effet 140,7 millions de francs, soit près de 385 000 francs par habitant. Près de la moitié de cette importante créance (63 millions de francs) est supportée par le département de la Savoie, qui, depuis 1990, a en outre honoré plus de 90 millions de francs de garantie d'emprunt.

Lancée il y a dix ans, Valmeinier se trouve en effet dans une situation financière inextricable. Son maire, Joseph Mulet (PS), comptait sur le ski pour enrayer le déclin de

sa commune, qui ne comptait plus qu'une centaine d'habitants en 1982. A l'origine, le projet de création d'une station n'avait suscité aucune réserve, et la construction de 8 000 lits avait été autorisée par la commission des unités touristiques nouvelles (UTN), présidée par le préfet de région. Le domaine skiable, relié à celui de la station voisine de Valloire, disposait de potentialités intéressantes, et Valmeinier était alors considérée comme l'un des plus beaux sites des Alpes du Nord.

Engagée dans la construction, d'une dizaine de remontées mécaniques et de deux centres de vacances, la commune eut pourtant, dès l'ouverture de la station, à affronter une conjoncture difficile, marquée par plusieurs saisons sans neige et surtout par la crise de l'immobilier. La zone d'aménagement concerté (ZAC) des Islettes, d'une superficie de 107 000 m<sup>2</sup>, qui devait porter l'urbanisation de la station,

peu à trouver des investisseurs, et, incapable de rembourser ses emprunts, la commune ne pouvait que se retourner vers le département.

DÉVELOPPEMENT INÉCAL

« Nous étions dans une situation inédite et avons décidé de transformer une gestion passive de notre dette en gestion active en favorisant en outre une démarche d'aménagement du territoire », commente Michel Barnier, sénateur (RPR) et président du conseil général de Savoie. Le projet de « départementalisation » de la station, dont le principe a été adopté en juin 1996 par l'assemblée départementale, permet à cette dernière de transformer la majeure partie de ses créances en participation, avec l'espoir que son arrivée redonnera confiance aux investisseurs pour relancer le développement d'un site touristique dont le point d'équilibre se situait autour de 5 000 lits.

En prenant le contrôle d'une station de Maurienne, le conseil général, propriétaire depuis 1946, via le Service public des trois vallées (SPTV), du domaine skiable et des remontées mécaniques de Courchevel et de Méribel-Mottaret (Le Monde des 28 et 29 décembre) en Tarentaise, tente également de rééquilibrer ses engagements entre deux vallées savoyardes qui ont profité très inégalement du développement des sports d'hiver depuis trente ans.

La première opération concerne la ZAC des Islettes, dont seulement 32 000 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire le tiers, sont construits. La constitution d'un syndicat mixte, propriétaire des terrains non commercialisés, contrôlé à hauteur de 88 % par le département, permet à la com-

mune d'être libérée d'une partie de la dette de la ZAC, qui atteint 42 millions de francs. Ensuite, le département se rend maître des remontées mécaniques en prenant 73 % de la société d'économie mixte de Valmeinier (Sernval), qui emploie une soixantaine de personnes, dont quinze permanents, et a réalisé un modeste chiffre d'affaires de 15 millions de francs en 1996. La recapitalisation, à hauteur de 14,4 millions de francs, permettra à la Sernval d'investir sur le domaine skiable, notamment en rénovant le télésiège qui assure la liaison avec Valloire. Enfin, la commune a dû encore céder 2 500 hectares de terrains pour 13,5 millions de francs au département afin de pouvoir boucler le plan de restructuration de sa dette.

« Nous n'avions guère le choix », commente Joseph Mulet, qui ne regrette rien. La station a permis de sauver un village qui se mourait à la fin des années 70. Mais le prix à payer est lourd. Le plan de sauvetage prévoit en effet que la collectivité locale devra rembourser aux banques et au département une annuité d'environ 6 millions de francs durant vingt ans, soit près de 45 % de son budget annuel.

« Le rétablissement de la situation financière de la commune est soumis à de nombreux aléas : bonnes saisons de sports d'hiver et stabilisation des flux en provenance de la Sernval, succès de la ZAC [reprise sur le marché immobilier], succès dans la gestion des ensembles hôteliers... », remarque la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes dans un rapport datant de 1996. Désormais, c'est le département qui se trouve en première ligne.

Philippe Révil

Dans l'Aveyron, Millau relève le gant

RODEZ

de notre correspondant

Depuis le Moyen Âge, Millau couvre la main de l'homme. Introduisant leurs travaux, les consuls de la ville prêtaient ainsi serment : « Nous, consuls de la ville, tous gentils... » Déjà l'agneau du Larzac, dont la mère nourrit en fait le fromage de Roquefort, allait se faire tanner le cuir dans les mégisseries installées sur les berges du Tarn.

Aujourd'hui, le même agneau suit le même chemin, mais la confection, florissante depuis la fin du siècle dernier jusqu'à la deuxième guerre, a connu une crise sans précédent. En 1943, cent cinquante fabricants avaient pignon sur rue ; ils ne sont plus que cinq aujourd'hui, employant moins de cent salariés. Christian Causse, président de la chambre syndicale, est un de ces gantiers plus persuadés d'être victimes de la concurrence asiatique et de l'abandon des pouvoirs publics, que d'avoir mal négocié certains vitrages.

Pourtant, le savoir-faire demeure. Il fait si belle autorité à travers le monde, que les grands couturiers de la place parisienne, comme Hermès, Chanel ou Dior, ont tous ici leurs emporiums et leurs gabarits à la taille des mains qu'ils gantent. Dans l'atelier où l'on coupe, à l'étage où l'on coud, ce sont les maîtres de la ganterie

de Millau qui, par le ciseau et l'aiguille, donnent tout l'amour de leur métier à ces griffes de renon. Mais une fois imprimée au revers du gant, l'étiquette prestigieuse efface l'origine. Millau disparaît. Si personne ici ne se plaint d'œuvrer pour le chic français, les artisans dépositaires d'un héritage technique séculaire sont cependant en droit de revendiquer quelque légitimité.

LE LUXE NOUVELLE MANIÈRE

Une agence en communication et marketing vient de donner un coup de pouce à cette aspiration. Vertical a en effet déposé la marque « Millau », elle est installée en Aveyron, et son jeune designer, Manuel Rubio, a créé un produit dont l'esthétique indiscutable (ligne pure, cuir soyeux et couleurs déclinées en ébène, moka, gold et miel) répond aux exigences d'utilisation de la vie quotidienne. « C'est un gant d'exception en cela qu'il a été réalisé pour être mis tous les jours », précise son concepteur, annonçant une nouvelle manière de porter le luxe, moins ostentatoire, et une autre approche dans son utilisation, au quotidien, hors de tout protocole social.

En amont du dessin et de la production, Manuel Rubio a longuement fouillé la culture locale, à la lumière du passé industriel de Millau : « Avec Jacques Nazon [directeur de l'agence] et Christian Causse, nous voulons retrouver l'esprit

de la manufacture à travers un produit juste. » « Juste » en ce sens qu'il n'est pas « à la mode », mais au contraire, intemporel, intemporel, fonctionnel, profondément ancré dans la tradition gantière et tout à la fois griffé de signes contemporains. La façon en atteste : au traditionnel piqué anglais est associée une doublure en tissu thermorégulateur, jusqu'alors réservé au domaine sportif.

« J'ai emboîté le pas avec enthousiasme, malgré les difficultés de lancement du produit », confie Christian Causse. Dans ses ateliers, couturiers et maîtres gantiers ne démentent pas. « C'est une belle promotion pour Millau. » Les gants sont actuellement commercialisés dans deux boutiques et trois grands magasins parisiens. Ils devraient très vite habiller les mains dans des grandes villes de France, et l'on parle déjà d'exportation, au Japon et aux Etats-Unis notamment, pour l'année à venir.

La volonté de revitaliser Millau la ganterie avec le « Millau » n'est pas encore clairement définie. On devine cependant l'esquisse d'une relance. L'entreprise naissante paraît porteuse de bien des espoirs pour la ville. En termes d'image et, peut-être, ce que tous espèrent, en termes d'emplois.

Elkan da Silva

Le bouclage de l'A 86 est achevé en Seine-Saint-Denis

À L'ISSUE de cinq années de travaux reportés à plusieurs reprises pour répondre aux exigences des élus du département et des riverains réclamant une amélioration phonique et une meilleure insertion urbaine de l'autoroute dans sa traversée de Drancy et de Bobigny, le bouclage de l'A 86 en Seine-Saint-Denis est enfin achevé. L'inauguration officielle est prévue le samedi 10 janvier, à 15 heures, par le ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot, et le président du conseil régional d'Île-de-France, Michel Girard.

La mise en service de ce tronçon de 4,7 kilomètres assurant la jonction entre La Courneuve et l'autoroute A 3 à la hauteur du pont de Bondy n'interviendra que le lendemain, dimanche 11 janvier, à

12 heures. Son ouverture à la circulation permettra de relier rapidement des secteurs stratégiques du département, comme le Stade de France et la Plaine Saint-Denis, à tout l'Est parisien. Selon les spécialistes de l'équipement, la mise en service de ce nouveau tronçon devrait significativement soulager le trafic sur la voirie locale, notamment la nationale 184 et les autoroutes A 1 et A 3.

La construction de ce maillon constitué d'une tranchée couverte de 2 200 mètres et d'un viaduc partiellement couvert de 1 300 mètres a nécessité un certain nombre de prouesses techniques. La réalisation d'un viaduc surplombant la gare de triage SNCF de Drancy a imposé une organisation minutieuse pour maintenir le fonction-

nement de ce centre névralgique de circulation du fret ferroviaire durant les travaux. Ce viaduc, avec ses écrans de protection acoustique, a été couronné Ruban d'or, dans la catégorie grands ouvrages d'art, lors du palmarès 97 des paysages routiers.

Pour le creusement de la tranchée couverte dans la traversée de Bobigny, la direction départementale de l'équipement a opté pour une méthode de construction rapide. Cette technique (déblaiement des terres « en taupé » sous une dalle de couverture en béton armé, auparavant coulé à même le sol et encastré sur des parois préfabriquées insérées dans le sol) a permis de reconstruire la circulation en surface dans les meilleurs délais. D'un coût total de plus de 3 mil-

liards de francs, cette nouvelle section du futur « périphérique d'Île-de-France » réunit aujourd'hui les 42 kilomètres de rocade déjà réalisés au sud et à l'est de Paris - entre Versailles et le pont de Bondy - et les 17 kilomètres ouverts au nord - entre Nanterre et La Courneuve. Pour le bouclage de la rocade A 86 à l'ouest, dans les Yvelines, il faudra patienter encore quelques années.

Ce dernier se fera en deux temps. Le maillon de 6 kilomètres devant relier Nanterre à Rueil devrait être ouvert à la circulation avant la fin 1998 ; quant aux 10 derniers kilomètres restants entre Rueil et Versailles, concédés à Cofiroute, ils ne devraient pas être achevés avant 2003.

Martine Boulay-Méric

Advertisement for 'LE 1ER SALON DES FORMATIONS INTERNATIONALES'. It includes the date 'les 9 et 10 janvier 1998', the location 'Paris Expo Porte de Versailles - hall 8', and contact information for 'L'Étudiant' at '36, 15 L'Étudiant'.

DISPARITIONS

RYOSUKE YASUE, ancien président de la prestigieuse maison d'édition japonaise Iwanami, est mort mardi 6 janvier, à l'âge de soixante-deux ans. Ryosuke Yasue était représentatif de la génération d'intellectuels progressistes qui ont grandi au cours de cet après-guerre nippon marqué par un extraordinaire bouillonnement de la pensée. Contemporain et ami du Prix Nobel de littérature Kenzaburo Oe, il était entré au début des années 50 chez l'éditeur Iwanami, qui était alors à l'avant-garde des éditeurs dits « de gauche ».

de la mort, 1947) ou, plus tard, Rai Saryo to sono jidai (Rai Saryo et son époque), publié en 1971. On retrouve dans le premier texte, autobiographique, les traces de l'expérience de jeunes intellectuels durant les années de guerre, qui trouvaient une planche de salut dans la lecture des auteurs français. Nakamura avait fondé en 1942 un cercle littéraire, avec, entre autres, l'écrivain et critique Shuichi Kato. Le romancier contribua à faire connaître des auteurs occidentaux dans l'archipel, mais il était également versé dans la littérature classique japonaise et il consacra un ouvrage au Dit du Genji, le chef-d'œuvre du XI<sup>e</sup> siècle. Son œuvre la plus connue, Quatre saisons, forme une tétralogie. Il avait obtenu le prix Tanizaki en 1978 pour l'un des tomes qui le composent, L'Été, qui a été traduit en français aux éditions Philippe Piquier. Une fois de plus, Nakamura entraînait le lecteur dans les ténèbres de la mémoire d'un homme qui cherche à recomposer son passé au fil de rencontres, de sensations et d'images rémanentes. Un beau roman où se mêlent l'influence occidentale et l'esthétique traditionnelle.

GUEORGUI SVIRIDOV, compositeur russe, est mort lundi 5 janvier, à Moscou. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Né à Fatje le 16 décembre 1915, Sviridov a étudié la composition au conservatoire de Saint-Petersbourg avec Dimitri Chostakovitch et le piano, à Moscou, avec la célèbre Maria Yudina (1899-1970), qui défendait, malgré les oukases, les œuvres de Stravinsky, Schoenberg, Berg, Webern, Bartok. Il débuta comme pianiste et fit de nombreuses tournées en URSS, mais s'orienta très vite vers une carrière de compositeur qui lui vaudra de grands succès dans son pays. Sviridov a composé plusieurs œuvres vocales sur des vers de poètes russes comme Sergueï Essenine, Vladimir Malafovski et Boris Pasternak. Décédé à deux reprises de l'ordre de Lénine, il avait été secrétaire de l'Union des compositeurs de l'URSS, de 1962 à 1974, et élevé à la dignité d'artiste du peuple de l'URSS en 1970. Sa musique, souvent inspirée de thèmes populaires, est composée

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel daté vendredi 2-samedi 3 janvier sont publiés :
● Châlons : un décret portant changement de nom d'une commune : Châlons-sur-Marne prend le nom de Châlons-en-Champagne.
● Catastrophe naturelle : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle en Guyane du 16 au 17 janvier 1997 (canton de Matoury, commune de Matoury).
● Défense : un décret modifiant fixant les attributions de l'inspecteur général de l'armement et des inspecteurs de l'armement.
● Architecture : un décret fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels, en vue de l'accès aux études d'architecture.
● Maladies animales : un arrêté modifiant fixant les mesures techniques et administratives relatives à la police sanitaire et à la prophylaxie collective de la brucellose bovine.

Au Journal officiel daté dimanche 4 janvier sont publiés :
● AOC : trois décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlées « Calvados », « Calvados Pays d'Auge » et « Calvados-Domfrontais ».
● Elections : une recommandation du Conseil supérieur de l'électoral à l'ensemble des services de télévision et de radio, en vue des élections cantonales et régionales des 15 et 22 mars ; une recommandation du Conseil supérieur de l'électoral à l'ensemble des services de télévision et de radio en vue de l'élection des conseillers de l'Assemblée de Corse des 15 et 22 mars.
● Elections : une recommandation du Conseil supérieur de l'électoral à l'ensemble des services de télévision et de radio en vue de l'élection des conseillers de l'Assemblée de Corse des 15 et 22 mars.

Au Journal officiel daté mercredi 7 janvier sont publiés :
● 11 Novembre : un décret relatif à l'organisation de la célébration en 1998 du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 et de l'armistice du 11 novembre. Il est créé un comité chargé des affaires budgétaires et financières au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur.

NOMINATIONS

EMPILOI ET SOLIDARITE
Christophe Lannelongue a été nommé directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de l'Emploi et de la solidarité, lors du conseil des ministres du mercredi 7 janvier.
[Né le 16 avril 1953 à Laval (Mayenne), Christophe Lannelongue est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques. Il a notamment été chargé de mission au cabinet de Jean Le Garet, ministre délégué chargé de l'emploi (1982-1983), qu'il a ensuite suivi, comme conseiller technique, au secrétariat d'Etat du Plan (1983-1984), avant d'être conseiller technique au cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur (1984-1986), et de mai à octobre 1988, l'octobre 1988 à mai 1993, Christophe Lannelongue a été directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières au ministère de la Cour des comptes (1993-1997), il était depuis juin 1997 conseiller technique

chargé des affaires budgétaires et financières au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur.]
COMMERCE EXTERIEUR
Jean-Daniel Gardère vient d'être nommé directeur général du Centre français du commerce extérieur (CFCE), en remplacement de Christine Chauvet, nommée en mai 1996 après avoir été secrétaire d'Etat au commerce extérieur dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, de juin à novembre 1993 (Le Monde du 10 décembre 1997).
[Né le 10 juillet 1942 à Figeac (Lot), Jean-Daniel Gardère est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1966-1968). Il a déjà été directeur des moyens de promotion (1976-1984), puis directeur général au CFCE (1984-1988), avant de devenir ministre conseiller pour les affaires économiques et commerciales, chef des services d'expansion économique à Rome (1988-1991), puis à Washington (depuis mars 1992).]

ADMISSIONS AUX GRANDES ECOLES
Ecole nationale d'administration
Concours externe
Maya Aig, Aïdaï Azoulay, Armand Barthelemy, Coso Benvenuto, Frédéric Beryzist, Olivier Biancacci, Guilhem Bloody, Laurent Callet, Guillaume Chabert, Carine Chevrier, David Clavier, Gilles Clavier, Nicole de Costa, Amelre Conry, Marie Dandé, Xavier Delarue, Blanche Desmarty, Jean-Philippe Doolon de Saint-Martin, Benjamin Dubret, Thomas Fatome, Sébastien de Gascq, Jean-Christophe Gracia, Benoît Guerin, Alice Guillon, Gaëlle Hennequin, Mathieu Herodard, Laurent Hostiaux, Alexis Kohler, Marc-Antoine Lacroix, Valérie Lalieu, Claire Lamotte, Anne Laxon, Natalia Leclerc, Bénédicte Legrand, Mathilde Lénot, Antoine Michon, Muziel Nguyen, Arnaud Oseredczuk, Marc Pannier, Fleur Pellerin, Christophe Pourras, Lucie Prévet, Frédéric Reney, François Rihl, Andrzej Rogalski, Agnès Ruzsac, Henri-David Schjerve, Antoine Seillan, Francis Suppisson, Vincent Susseid.
Concours interne
Bogdan Bachelard, René-Laurent Ballaroy, Catherine Bandy, Hervé Botteguis, Philippe Bonnevillie, Rachid Bouabane-Schmitt, Didier Chabert, Philippe Chacot, Gérard Clavier, Anne Comès, Cécile Dupont, Christophe Desjardins, Vincent Desforges, Marie-Alexandre Dominguez, Joëlle Dubrois, Sandrine Gaudin, François Gave, Thierry Gentilhomme, Laurent Gravier, Claudine Harbelle, Marianne Julliard, Marie Keltie, Jamshed Kohnndel Chahine, Patrice Laussac, Nicolas de Maistre, Richard Martin, Maryline Meslon, Anne Meyer, Pascal Monnier, Jérôme Paton, Maurice Quéry, Christian Rivis, Christophe Royer, Frédéric Sances, Lionel Siret, Pierre-Christophe Socio, Bangorane Tambidoro, Elvira Tellez, Fabienne Thibaut, Hervé Toussaint, Philippe Vincisani.
Troisième concours
Sophie Berpogne, Stéphanie Brunel, Frédéric Charonnet, Marc Clément, Philippe Debrosse, Marie-Elisabeth Godon, Nicolas de Lorenzi, Robert Maucl, Jean-Louis Senguer.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bérénice MIGNÉRAT
est née le 17 décembre 1997, à Nîmes, pour le grand bonheur de ses parents.
Nathalie et Vincent, et de ses frères, David, Raphaël et Dorlan.
Vidiana et Pierre ABOU, ainsi qu'Alexandre, sont heureux d'annoncer la naissance de Mathis.
le 8 janvier 1998, à Saint-Cloud.
Wolkerov 15, 16000 Prague, République tchèque, 20, avenue Théophile-Gautier, 75016 Paris.

Anniversaires de naissance

- 10 janvier 1903 - 10 janvier 1998.
Il était à la composition du premier numéro du Monde. Il est toujours le lecteur assidu. Il est tellement bien parmi nous qu'il tient à y rester.
Bon anniversaire, Kleber VILLÉGER.

Décès

- Nelly Cornet, son épouse, Françoise Cornet, Hedwige Cornet et Jean-Yves Touin, Laurence et François-Régis de Belle-roche, Olivier Cornet, ses enfants, Raphaël, Prunelle, Manoela, Julia, Morgan, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès du colonel Pierre CORNET, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre des TOE, croix de guerre 1939-1945, survenu le 7 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 10 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Lubin à Noisy-le-Roi (Yvelines).
Ni fleurs ni couronnes.
21, La Gaillarderie, 78590 Noisy-le-Roi.

- Saint-Etienne, Paris.
Marie-Louise FILLIOL, son épouse, René et Bernard Ribier, ses enfants, Hervé, Emmanuel et Luc, Priscille et Jean-Yves, Jean, Valérie, Véronique et Stéphanie, ses petits-enfants, Antoine, Laura, Marino, Morgane, Justine, Charlotte, ses arrière-petits-enfants, Sa famille, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de M. Roger FILLIOL, survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, le 7 janvier 1998.
11 A, cours Fauriel, 42100 Saint-Etienne, 3, rue de la Santé, 75013 Paris.

- M<sup>me</sup> Françoise HOLLARD, ses enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Florian HOLLARD, leurs enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Vincent HOLLARD, leurs enfants et petits-enfants, Les familles HOLLARD, Gounelle, Molinas, Monod, Paves et allié, Le réseau Agir, ont la tristesse de faire part du décès de M<sup>me</sup> Michel HOLLARD, né Yvonne GOUNELLE, croix de guerre 1939-1945, survenu le 29 décembre 1997, dans sa centième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont été célébrées, dans l'intimité, au temple et au cimetière de Gormès (Hérault).
« L'Amour ne finit jamais. »
Au cours de la seconde guerre mondiale, M<sup>me</sup> Michel HOLLARD joua un rôle important à côté de son mari, le colonel Michel HOLLARD (1898-1993), chef du réseau Agir. Ce héros de la Résistance découvrit, en 1943, les plans et emplacements des fusées V1 pointées vers Londres, sur lesquelles comptait l'ennemi pour assurer sa victoire. La précision des renseignements qu'il communiqua aux forces alliées permit la destruction presque totale de ces terribles armes secrètes avant leur mise en service.

- Parigné, Cautezeta.
M. Hervé Le Ker et ses enfants font part du décès de Sylviane LE KER, survenue le 7 janvier 1998, et inhumée le 10 janvier.
« La Costardais », 35133 Parigné.

- Anne et Jean-Claude Boullaguet et leurs enfants, Catherine et Philippe Bernard et leurs enfants, Sophie Houdard et Christian Blet, Le professeur Claude Houdard et Gisèle, son épouse, Norris Lesort, ont l'immense douleur de faire part du décès du docteur Yvonne HOUDARD-KOESSLER, « Kessy », chevalier de l'Ordre du Mérite, survenue le 7 janvier 1998.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 janvier, à 14 heures, en l'église de l'Étang-la-Ville (Yvelines), et sera suivie de l'inhumation, au cimetière de l'Étang-la-Ville.
61, rue Cambincurt, 75013 Paris.

- Fixin, Louhans, Aunain.
Léila Montebourg, Hortense et Armand Montebourg, Camille et Louis Jacquemard, Solange et Roger Montebourg, et leurs enfants, Gérard Noyon et ses enfants, Jeanne Ould Cadi, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont l'immense chagrin de faire part du décès de Michel MONTEBOURG, conservateur des Hypothèques, chevalier de la Légion d'honneur, brutalement survenu dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 10 janvier 1998, à 11 h 30, en l'église Notre-Dame d'Aunain (Saône-et-Loire).
Cet avis tient lieu de faire-part.
13, rue Abbé-Chevallier, 21220 Fixin, La Poppette, 71500 La Chapelle-Neaude.

- Vous vous souvenez de Michel PAYOUX, « C'est en se donnant qu'on s'obtient complètement. »
Une dernière réunion aura lieu à Langrolay-sur-Rance (Cotes-d'Armor), le mardi 13 janvier 1998, à partir de 13 heures.
Marie-Elisabeth Payoux et Jérôme Payoux, 25, boulevard Saint-Martin, 75003 Paris.

- M. Jules Villechezeux, son père, M<sup>me</sup> A. Le Gall du Tertre, sa belle-mère, M<sup>me</sup> S. Villechezeux, née Ghislaine Le Gall du Tertre, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Marc Villechezeux, et Marion, ses fils, belle-fille et petite-fille, M. et M<sup>me</sup> Jacky Villechezeux, Christiane et Roxane, ses frères, belle-sœur, nièce et petite-nièce, Anne-Laure Briand, Mariel Briand, Cécile Briand et Edgar Gonzalez, ses beaux-enfants, Ses amis, ont la douleur de faire part de la disparition de Serge VILLECHEZOUX, psychologue des hôpitaux, survenue le 7 janvier 1998, à Moret-sur-Loing, à l'âge de soixante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le mardi 13 janvier, à 11 heures, au cimetière de Moret-sur-Loing, où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.
29, rue des Granges, 77250 Moret-sur-Loing.

- La famille de Frédéric COHEN remercie toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leur douleur lors de la disparition de Frédéric.
L'inhumation a eu lieu le mercredi 7 janvier 1998, au cimetière de la commune des Lias.

Souvenirs

- Il y a dix ans, une route, une nuit.
Jérôme, 22-4-1967 - 10-1-1998.
Marie-Germaine et Edouard Lankoué, 7, route de Gérardmer, 88640 Granges-sur-Vologne.

Colloques

Le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé organise les Journées nationales d'éthique 1998 à Paris, à la Maison de la chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.
● Le mardi 13 janvier, de 16 heures à 20 heures
Ouverture des Journées
Jean-Pierre Changeux, président du comité, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la Santé
Présentation des travaux du comité en 1997
Geneviève Barrier
André Boué
Exposés sur le clonage reproductif
Jean-François Collange
Nicole Le Dorarin
Jean-Michel
Le génome humain et la personne humaine
Noëlle Lesort, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco
Discussion générale
● Le mercredi 14 janvier, de 9 h 30 à 12 h 30, et de 14 heures à 18 h 30
« Le génome devant la science »
Présidence : Nicole Baumann
Avec la participation de :
Jean-Pierre Changeux
Fred Cossetant
Philippe Descola
Pierre-Henri Gouyon
Axel Kahn
André Langany
Denis Le Bihan
Jean-Louis Mandel
Jean-Claude Salamont
Pierre-André Théodoff
Discussion générale et conclusions
Céline par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Remue-ménages

- La famille de Frédéric COHEN remercie toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leur douleur lors de la disparition de Frédéric.
L'inhumation a eu lieu le mercredi 7 janvier 1998, au cimetière de la commune des Lias.

Cours du soir

L'INALCO (Langues'O) propose cours du soir en arabe, vietnamien, russe, chinois.
Modules 40 heures (2 x 2 heures hebdo), à partir de fin janvier 1998.
Contactez Formation continue, tél. : 01-49-26-42-31 / 59 / 81.

Conférences

- L'association CAP 21, présidée par Caroline Lepage, ouvre son cycle de conférences « Repères pour le XXI<sup>e</sup> siècle » par un exposé de Jean-Pierre Sournon, « Énergie-environnement : le régime des systèmes ? ».
Mardi 13 janvier 1998, de 19 heures à 21 heures.
GRETA Chimie-Biologie, ENCPB, 11, rue Paradoxa, 75013 Paris.

Soutenances de thèse

« La crise de la famille en France, réflexions protestantes », par M<sup>me</sup> Evelynne Sullerot, sociologue, le mardi 13 janvier 1998, à 20 h 30.
Eglise protestante de Bon-Secours, 20, rue Titou, Paris-11<sup>e</sup>.
Entrée libre.

« L'accès au mariage dans les communautés européennes ».

Le jury, composé des professeurs Christian Auzan, directeur de thèse (Aix-Marseille-III), Jean Hauser (Bordeaux-IV), Sylvie Cinnaman (Aix-Marseille-III), Anne Labrousse (Lyon), Jacques Ravanas (Aix-Marseille-III), lui ont décerné la mention « très honorable » et ses félicitations à l'unanimité.

« La prise de relais de l'énergie par l'information dans le processus de développement économique ».

Le jury, le directeur de thèses M. René Passet, professeur émérite à l'université Paris-I, lui a décerné le titre de docteur ès sciences économiques, avec la mention « très honorable » et les félicitations du jury.

« La prise de relais de l'énergie par l'information dans le processus de développement économique ».

Le jury, le directeur de thèses M. René Passet, professeur émérite à l'université Paris-I, lui a décerné le titre de docteur ès sciences économiques, avec la mention « très honorable » et les félicitations du jury.

Communications diverses

FOUR VOUS ÉTABLIR sur le marché allemand, contactez votre partenaire : 0649-172-680-1946.

LA TIRE-LIDE
SOLDES ANNUELS à tous nos rayons
62, rue St André-des-Arts, 6<sup>e</sup>
Tél : 01 43 29 44 10
PARIGNE ATTENDANT A NOS MAGASINS

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36



HORIZONS

REPORTAGE

RMIstes aux champs

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES Ecole nationale d'administration

A U bout de ses cinquante-deux années de vie, dont près de neuf passées au RMI, Alain se prend parfois à regretter son enfance dans un village de l'Yonne voisine. « On s'asseyait autour d'une table, dans une ferme, et on passait la nuit à casser des noix, se souvient-il. Le lendemain, on avait de l'huile en échange. On faisait les foins, on aidait aux moissons. » Aujourd'hui, assure-t-il, ces coups de mains ne sont plus de mise. « Les cultivateurs ont tout le matériel. Ils n'ont plus besoin de rien. » Sur le morne plateau du Châtillonnais, où il s'est installé depuis sept ans, « c'est chacun chez soi ». Alain s'est donc converti, sans états d'âme, aux coutumes du jour.

Sa vie de famille, avec épouse et cinq enfants, ne déborde guère d'une grande ferme en carré, dont les trois côtés anciennement voués à l'exploitation agricole menacent ruine. Le budget du foyer excède à peine les strictes limites d'un revenu minimum d'insertion, à 3 500 francs par mois. Alain le touche depuis si longtemps qu'il ne sait plus à quel mois de l'année 1989 remonte son premier versement. Tout juste se rappelle-t-il que c'est quelqu'un de la Caisse d'allocations familiales qui lui a conseillé, vue sa situation, de faire valoir ses droits à la nouvelle allocation.

C'est le chômage, évidemment, qui l'a poussé si tôt dans le dispositif où il végète encore aujourd'hui. Alain, après sa jeunesse en Puisaye auprès d'un père dont il ne sait pas s'il est encore vivant, avait trouvé un emploi vers 1975 dans une entreprise de terrassement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), où il s'était établi et marié. Dix ans plus tard, un licenciement économique l'a privé de ce travail. Les années de chômage qui ont suivi ont été si dures que l'entrée en RMI a ressemblé à une vraie amélioration.

Non que le volet insertion de l'allocation lui ait permis de retrouver une activité plus stable que des stages ou des CES. Alain sourit des mois de remise à niveau durant lesquels « on avait droit à la dictée et à la récré à 10 heures, comme les gamins ». Il ne se fait guère d'illusions sur ces CES que l'on « fait tourner entre les chômeurs de longue durée, pour faire baisser les chiffres ». Le dernier en date a tout de même duré deux ans, au sein d'une association d'insertion installée à Châtillon. Parce que « tourner à la maison sans rien faire, cela finit par devenir pesant », Alain y a apprécié le travail en plein air, à tondre des pelouses, à tailler des arbres. Il s'est amusé de ceux qui, à son côté, « n'avaient jamais touché une tronçonneuse ». Mais il n'en a pas tiré d'ouverture vers un emploi moins précaire et mieux rémunéré. « A mon âge, c'est perdu d'avance, dit-il. Il n'y a rien. »

Si le RMI a légèrement amélioré l'ordinaire, depuis des années, c'est indéniablement sur le plan pécuniaire. Aux 3 500 francs - dont il faut d'emblée retrancher 1 500 francs de location de la ferme - s'ajoutent les 900 francs d'allocations pour les deux derniers enfants qui ne sont pas majeurs. Tous demeurent pourtant à la charge de la famille, à l'exception de la fille aînée. Celle-ci a trouvé refuge au sein de la maison après avoir vécu dans une caravane dans la cour, avec un compagnon qui l'a abandonné dès qu'elle est tombée enceinte. Mais elle vit avec son allocation de parent isolé.

À la ville, cette addition ne permettrait pas d'éviter le fond de la misère. À la campagne, selon Alain, elle autorise à « faire avec », à se maintenir « à niveau », mais pas plus. Parce les spécificités du mode vie rural n'ont point encore toutes disparues.



**100 000 personnes touchent le revenu minimum d'insertion depuis son instauration, en 1989. A la campagne, cette allocation, combinée à un mode de vie rural, permet d'échapper un peu à la misère, mais les chances d'un retour durable dans le monde du travail sont plus réduites**

L'hiver, les poëles sont alimentées en bois des forêts alentour. Un bout de jardin permet d'éviter les dépenses en légumes. Quelques poules et des lapins réduisent au strict minimum les achats de viande et d'œufs. Surout, il y a le cochon qu'Alain a pris l'habitude de se procurer tous les six mois chez un éleveur sur la route de Dijon, parce qu'il accepte d'être payé en deux mois. « Pour peu qu'il y ait eu en même temps l'eau et l'électricité, 400 francs ce n'est pas évident à sortir. » La dépense est toutefois largement rentabilisée. « Un cochon ça mange n'importe quoi, dit Alain. Le dernier, je l'avais monté à plus de 200 kilos. » Comme il n'a jamais pu s'y résoudre, il fait tuer la bête par un boucher en retraite, en échange d'un morceau de viande. La tièrre est gracieusement fournie par l'employeur occasionnel du premier des fils, qui récupère la paille laissée dans les champs par les cultivateurs.

Cet agriculteur est le dernier à faire jouer un reste de solidarité villageoise autour de la famille au RMI. Il a bien voulu prolonger d'un mois le contrat du fils, passé de l'armée au chômage, sans formation, pour lui permettre d'avoir droit aux Assedic. Mais ce geste ne dissipe pas l'inquiétude du père de famille. S'il a plus ou moins fait son deuil de sa propre insertion professionnelle, Alain s'angoisse de la mauvaise pente qu'est en train de prendre son fils, particulièrement pénalisé par le fait de ne pas avoir les moyens de passer le permis de conduire. « Vous vous rendez compte, plaisante à demi Alain, il sait conduire un char d'assaut et un tracteur, mais il ne peut même pas utiliser de voiture. » Une cinquantaine de kilomètres plus loin, dans un village qui jouxte Venarey-les-Laumes, les soucis familiaux de Pierre, quarante-six ans, sont d'un autre ordre. Il lui arrive de croiser en

ville deux jeunes hommes. « Cela me fait plaisir de les voir, dit-il, même s'ils ne me parlent jamais. Moi, je fais semblant de rien : ça vaut mieux que de s'engueuler. » Ce sont ses fils, issus d'un mariage brisé net au milieu des années 70, un jour où il a retrouvé son appartement vide. Il assure n'avoir jamais revu sa femme depuis.

La coupure professionnelle n'a pas tardé à suivre. Après avoir enchaîné les métiers dans les industries locales, Pierre n'a plus rien retrouvé à Venarey-les-Laumes où la crise des années 80 a provoqué la grande hécatombe des emplois. Il est retourné chez sa mère, qui l'avait jadis placé à l'assistance publique. Après quelques années passées à vivre sur la petite pension maternelle, il s'est inscrit au RMI, dès qu'il a eu connaissance de l'existence de l'allocation, au tout début de

1990. Depuis, il a été rejoint par son frère, célibataire et RMIste depuis 1992. Et le foyer de la famille en voie de marginalisation est devenu le théâtre d'un pesant huis-clos.

Pierre ne connaît guère d'injure assez virulente pour qualifier ce frère qui a pris position dans la piètre commune où « il passe son temps à mâcher du chewing-gum et faire des mots croisés ». Lui s'est retranché dans sa chambre, où il dit tuer les heures accoudé à la fenêtre, à regarder passer les voitures sur la nationale. Quand il sort, il va voir ses amis, au café. « Je fréquente surtout des vieux, des retraités. On s'entend bien. On boit des chopines de rouge. » L'alcool, un compliqué des relations familiales, surtout depuis que le frère s'est montré violent envers Pierre et sa mère.

MAIS la démarche d'insertion du RMI, relayée localement par un travailleur social qui a approché systématiquement les plus anciens allocataires, pourrait finir par dénouer ces relations familiales. A l'insu des deux autres, le

au volet insertion du RMI. « Je voudrais me rendre utile », murmure-t-il, sans que le ton sa voix trahisse un véritable espoir d'évolution.

Eliane, elle, voudrait vraiment que cela change. Dans la maison en pierre d'un village du plateau qui surplombe Montbard, elle vit depuis près de neuf années le RMI comme une marge d'autonomie dans un servage auquel elle voudrait être sûre, à trente-cinq ans, de l'avoir librement consenti. Quatrième d'une famille de neuf enfants, elle a vu ses sœurs se marier, ses frères quitter la maison. Elle a bien fait quelques petits boulots : des vendanges plusieurs années d'affilée à Vosne-Romanée, un contrat de serveuse dans un restaurant pendant un an, un TUC à l'hôpital de Montbard, une formation pour devenir « coupeuse de gants ». Mais rien ne l'a durablement éloignée de la ferme et de la fatalité d'avoir un jour à s'occuper à plein temps de ses parents.

La mort de sa mère, fin 1988, a précédé de peu son entrée dans le dispositif RMI, comme aideménagère de son père, qui fut à

« A la campagne, on a toujours de quoi s'occuper, mais ce n'est pas cela qui remplit les poches », raconte Eliane

frère de Pierre a fait porter son contrat sur une demande de relogement qui devrait mettre fin, sous peu, aux hostilités. Le premier contrat de Pierre, signé en octobre après plus de sept années de présence dans le dispositif, indique laconiquement : « démarches liées à la santé ». Le fils de cantonnier, qui n'y voyait plus guère, y a gagné des lunettes efficaces, et s'accommode fort bien de cette insertion minimale. « Du moment que ça continue comme ça », dit celui qui redoute par-dessus tout qu'on lui retire son allocation minimale d'existence. Depuis quelques années, le cours de la vie de Jean-Luc, quarante-six ans, s'est lui aussi ralenti, comme le débit de ses paroles rendues pâteuses par l'alcool qui vient de lui valoir une cure de désintoxication de six mois. De sa jeunesse d'errant volontaire, il reste les cheveux longs et la musique de Janis Joplin, qui complète le portrait d'ancien babà. « Pas clochard, routard, c'est différent », précise Jean-Luc, qui a traversé la France de vendanges en festivals pop, de petits boulots campagnards en virées sans but précis. « C'était plus fort que moi, chaque fois que je m'installais un peu quelque part, il fallait que je reparte. »

mi-temps cultivateur de ses quinze hectares et ouvrier à l'usine de tubes métalliques de Montbard. Elle n'en est jamais ressortie. L'allocation a amélioré l'ordinaire du train de vie de la maison.

Un jour, le Lavallois d'origine a décidé de s'arrêter pour de bon, parce qu'il avait fini par trouver son mode de vie dangereux : « Avec tous ces jeunes qui sont obligés de faire la route, il y a de plus en plus de violence, déplore-t-il. Ce n'est plus la fraternité, comme avant, mais le chacun pour soi. » Il s'est installé près de Semur-en-Auxois, non loin des routes au bord desquelles il faisait du stop pour descendre dans le sud. Il a donné des coups de main au propriétaire d'une ferme qui le logeait pour 200 francs par mois. Il l'aidait à s'occuper des vaches, à faire le fromage.

complétant la maigre retraite du père. Elle a permis à Eliane de se faire soigner les dents, de passer le permis de conduire, et de participer à l'achat d'une voiture d'occasion. Mais le RMI n'a guère davantage sorti Eliane de son isolement et de son existence chiche. « A la campagne, on a toujours de quoi s'occuper, dit-elle, mais ce n'est pas cela qui remplit les poches. »

Le RMI est entré naturellement dans la vie de Jean-Luc, dès 1989. Il n'en est plus ressorti. L'allocation a joué, au contraire, un rôle de plus en plus vital dans son existence. Surtout depuis qu'il a dû quitter la ferme, en 1996, après la destruction de l'alle dans laquelle il résidait. Depuis, Jean-Luc vit dans une petite chambre du foyer des jeunes travailleurs de Semur-en-Auxois. Comme ce confinement lui pèse, il a fait une demande de relogement et compte décrocher un contrat emploi-solidarité grâce

En attendant cet emploi, elle continue de nettoyer l'intérieur du logis où s'entassent les souvenirs de quatre générations. Elle donne aussi des coups de main au voisin, qui vient de perdre sa femme. Elle l'aide à s'occuper des vaches, par solidarité et parce qu'elle a du temps libre, sans demander d'argent en échange. « Il ne faut surtout pas faire l'andouille avec ça, explique-t-elle. Je préfère me contenter du RMI plutôt que de gagner quatre sous et me faire sucrer l'allocation parce que j'aurais travaillé au noir. » Après neuf années dans le dispositif, Eliane semble se préparer à l'éventualité d'un séjour encore plus long. Sous le regard désolé de son père, elle n'a plus qu'à se poser l'angoissante question, que ne résoudra pas son minimum social : « Que vais-je devenir le jour où il viendra à disparaître ? »

Jérôme Fenoglio Dessin : Philippe Roux

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

## Réussir le codéveloppement

**L**IER Immigration et développement des pays du Sud : séduisante et sans doute pleine d'avenir, l'idée est dans l'air depuis plus de quinze ans. Pour la première fois, en juin, elle avait été brandie par un premier ministre français comme l'un de ses objectifs prioritaires. Six mois plus tard, le gouvernement dispose, avec le rapport de Sami Nair, d'un premier argumentaire appuyant une liste de mesures concrètes.

Pour l'essentiel, il s'agit d'organiser un flux d'étudiants et de jeunes travailleurs étrangers qui, formés en France dans des secteurs jugés utiles à leur pays, s'engageraient à y retourner moyennant l'assurance d'un emploi et de la liberté d'effectuer des allers et retours vers l'Hexagone. L'Etat s'engagerait en outre à aider financièrement les projets de développement lancés par les immigrés, au bénéfice de leur région d'origine. Audacieuses dans l'état actuel de crispation du débat sur l'immigration, ces options n'ont cependant rien de révolutionnaire. En refusant de rendre publics les travaux de Sami Nair et de les traduire immédiatement en décision politique, le gouvernement donne l'impression d'hésiter dans un domaine où seule une impulsion en haut lieu peut venir à bout des inerties administratives et des blocages politiques. Le contraste est flagrant avec l'empressement mis par le pouvoir pour réformer les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers.

L'attentisme sur le codévelop-

pement risque de conforter l'idée fautive selon laquelle l'immigration n'est qu'une affaire de contrôle des frontières et de police intérieure. Alors qu'il est au contraire urgent de faire comprendre que l'immigration n'est jamais que la traduction humaine des déséquilibres planétaires entre pays pauvres et pays riches et que le seul moyen de les maîtriser consiste à promouvoir le développement dont les migrants sont eux-mêmes porteurs.

L'enjeu est de taille. Toute l'Europe est confrontée depuis des années au problème que lui pose l'attrait qu'elle exerce sur les persécutés et tous ceux que malmène leur environnement économique. L'afflux actuel de réfugiés kurdes sur les côtes italiennes montre à quel point il est indispensable d'aborder collectivement ces questions de migrations et d'asile. En renouvelant sa politique d'aide au développement, en la reliant à la gestion de l'immigration, la France pourrait montrer la voie en Europe.

L'enjeu est de taille aussi parce que les nouvelles données ces derniers mois par Paris au personnel consulaire en matière d'attribution des visas ne sont pas suffisantes pour enrayer le discrédit global que lui valent depuis plusieurs années ses pratiques en la matière. Il faut, au minimum, pour que la politique de coopération retrouve son sens, que soit enfin restaurée, pour des étrangers qui se sont tournés vers la France, la possibilité d'aller et venir entre elle et leur pays.

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE.  
Président du conseil de direction, directeur de la publication: Jean-Marie Colaninno  
Directeur: Jean-Marie Colaninno / Dominique Allary, directeur général;  
Wolfgang Bruggemann, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction: Sylvie Pignatelli  
Directeurs adjoints de la rédaction: Jean-Yves Lhonnemann, Robert Solé  
Rédacteurs en chef: Jean-Paul Besse, Pierre Georges  
Laurent Groussier, Eric Lacroix, Michel Kolm, Bernard Le Gendre  
Directeur artistique: Dominique Royette  
Rédacteur en chef technique: Eric Azan  
Secrétaire général de la rédaction: Alain Foucault  
Médiateur: Thomas Perrot  
Directeur exécutif: Eric Pallaud, directeur délégué: Anne Chaussonberg  
Conseiller de la direction: Alain Robit, directeur des relations institutionnelles: Daniel Terrier  
Comité de surveillance: Alain Minc, président; Gérard Courou, vice-président  
Associés directeurs: Hubert Besson-Méry (1944-1949), Jacques Fovet (1949-1982), André Laurent (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lecourt (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société: onze ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social: 961 000 F. Actionnaires: Société civile « Les Editeurs du Monde », Association Hubert Besson-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entrepreneurs, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Kiss Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### Femme-tige ou femme-fleur

**PLUS FASTUEUSES** que les autres, plus éphémères aussi, les longues robes du soir semblaient définitivement condamnées par la sévérité de l'époque. Reléguées, hier encore, au royaume nostalgique des souvenirs, elles ont refleuré pourtant, et cet hiver elles sont presque aussi nombreuses qu'autrefois. Ce n'est pas le moindre mérite des femmes françaises que d'avoir su, en dépit de toutes les difficultés, sauvegarder cette élégance dont la réputation est aussi celle de Paris. Femme-tige ou femme-fleur, deux silhouettes délicieusement jeunes et charmantes se disputent les faveurs féminines. L'une moule étroitement le corps pour n'éprouver qu'au-dessous du genou l'éventail d'une ampleur retenue captive; l'autre évase la majesté d'une jupe immense sous la taille qui paraît plus fine encore sur des hanches artificiellement arrondies en paniers.

Christian Dior, dont l'inspiration ne se laisse arrêter par aucune rébellion, a relevé ses robes pour des paysages de Watteau. La simplicité presque affectée du corsage contraste avec la somptuosité de la jupe qui retient toute l'attention. L'ampleur est souvent ramenée en avant, arrondissant la ventrie et les hanches, ressuscitant la grâce nonchalante des belles du Grand Siècle. Nous les aimons ainsi, inutiles et folles; c'est un peu de rêve qui se réalise pour un soir prêt à s'évanouir, comme dans le conte, lorsque sonneront les douze coups de minuit. Certains estiment condamnable et superficielle leur éphémère splendeur, mais à leurs yeux le sont aussi, sans doute, l'illusion et la beauté.

E. de Semant  
(10 janvier 1948.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique: 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel: 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-34

Le Monde sur CD-ROM: renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde: renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe: GO LEMONDE

Adresse Internet: http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province: 08-36-68-08-78

# La fausse guerre froide du détroit de Formose

**DU DÉBAT** français sur le communisme au XX<sup>e</sup> siècle aux eaux subtropicales du détroit de Formose, disputées entre deux gouvernements historiquement rivaux, il peut sembler n'y avoir qu'un rapport fort lointain. Et pourtant.

Voilà tout juste deux ans, l'armée de Pékin se livrait à une spectaculaire démonstration de puissance en vue de dissuader Taïwan de se tailler une place distincte du reste du monde chinois, à la fois sur le plan de son fonctionnement politique interne, et sur celui de son statut international. Le détroit de Formose redevint un champ de manœuvres survolé par des missiles tirés - à blanc, certes, mais très très de même - depuis le continent en direction de cibles situées en mer, à quelques encablures de l'une des côtes les plus riches de la région.

C'était la même armée qui, presque trente ans plus tôt, avait effectué des bombardements massifs contre les défenses de l'île pour tenter d'amener à résipiscence ce « chien courant de l'impérialisme », au nom, alors, du communisme. Cela au moment même où, après avoir tué froidement deux à trois millions de « grands bourgeois, propriétaires fonciers et contre-révolutionnaires », puis décapité l'élite du pays qu'il venait de conquérir, les chefs de cette armée - Mao Zedong, Zhou Enlai, Deng Xiaoping - s'appretaient à provoquer la plus grande famine de l'histoire de l'humanité (le Grand Bond en avant, trente à soixante millions de morts au moins). La même armée qui, dès 1950, avait « libéré » le Tibet, et récupéré pour la Chine les vastes étendues d'Asie centrale lui ayant jadis appartenu.

Le calme règne à nouveau, pour le moment, dans le détroit de Formose. L'armada américaine qui s'était interposée pour calmer le jeu en 1995-1996 s'est retirée. Cette voie maritime internationale importante pour l'économie mondiale - par laquelle, en particulier, le Japon s'approvisionne en hydrocarbures du Moyen-Orient - n'est plus, pour l'instant, otage d'une tension pouvant sembler anachronique. Deux ans après la crise, une amorce de dia-

logue entrepris auparavant entre les deux gouvernements contrôlant les rives du détroit est en voie d'être réactivée. Le général de Chine continentale, Xiong Guangkai, chef d'état-major adjoint de l'armée, qui avait proféré alors la menace d'une attaque nucléaire chinoise sur « l'ami », en décembre 1997. A nouveau, on parle « coopération économique » et non plus intimidation militaire entre les deux régimes qui se sont disputé le sort de la Chine pendant la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle: le Parti communiste sur le continent et le Kouomintang, aujourd'hui dans l'île. Cela à cinquante ans moins un de la victoire du premier sur le second.

### SURTILISER LES AVOIRS

La crispation de 1995-1996 n'aura-t-elle donc été qu'une fausse alerte? Il faut peut-être se garder d'un trop grand optimisme. Les données essentielles qui y ont conduit voilà vingt-quatre mois, quatre ans après la dislocation de « l'empire du mal » soviétique, n'ont pas subi de modification radicale.

La Chine d'après Deng Xiaoping, mort il y a un an, demeure imprévisible sur les moyen et long termes. Elle paraît aujourd'hui avoir définitivement renoncé à toute croisade idéologique. « Libérer » Taïwan d'une quelconque « oppression » capitaliste est à coup sûr le cadet de ses soucis. Il s'agit plutôt de lui subtiliser ses avoirs (ou ce qu'une guerre en laisserait). Pour autant, le régime qui s'appuie sur cette armée de façon si visible n'a en rien condamné un système de gouvernement ayant fait un nombre total de morts encore inconnu.

Qui peut dire comment les successeurs de Deng, hésitants parce que faibles malgré les apparences, parviendront à gérer la mutation du géant communiste d'Asie, sous-développé, en une puissance moderne, responsable au plan international, soucieuse non pas seulement de reconnaissance et de respect, mais aussi d'honorer ses engagements et de se montrer à la hauteur de sa réputation? Qui peut exclure que

des dérapages intérieurs n'entraînent les maîtres de Pékin dans une escalade aventuriste débordant des frontières, au nom d'une vision profondément enracinée qu'ils ont de l'unité nationale, indivisible pour ne pas dire conquérante, cette vision qui, déjà, constituait l'ingrédient prédominant de leur « communisme » à sa naissance?

De l'autre côté du détroit, l'échiquier politique ne s'est clarifié, depuis l'épisode 1995-1996, que sur un point: menaces continentales ou pas, les Taïwanais ne se reconnaissent absolument pas dans le gouvernement de Pékin (même ceux qui entretiennent avec l'autre rive des relations d'affaires fructueuses) et entendent demeurer libres de leurs choix de manière bien plus nette qu'il n'a été donné à Hongkong lors de son retour dans le giron national.

En revanche, nul ne saurait prédire qui gouvernera l'île après l'an 2000, quand le président Lee Teng-hui passera la main. Sera-ce son parti, « frère ennemi » du PC chinois, bâti il y a un siècle sur la même conception unitaire du pays, mais qui s'en éloigne de plus en plus de nos jours? Ou bien une nébuleuse née de la revendication indépendantiste exprimée par la population autochtone de l'île, majoritaire, mais mal structurée? De clivage idéologique, la faille qui traverse le détroit est devenue querelle de souveraineté simple, ce qui ne veut pas dire moins vive.

### DÉTENTE ILLUSOIRE

Les Etats-Unis, dépourvus eux-mêmes d'une doctrine nette face à ce monde incertain, semblent surtout soucieux de ne pas se laisser entraîner dans une spirale conflictuelle. Ils ont multiplié aux uns et aux autres les incitations à la patience et à la prudence. Ils reculent fiévreusement devant l'idée d'une indépendance pour l'île et détiennent au contraire le droit moral à l'usage de la force pour parvenir à une solution. Mais ils n'ont pas proposé de voie précise.

Le temps peut-il apaiser les passions, forger un *modus vivendi* qui suffirait aux deux rives de codifier ultérieurement? C'est une tentation des diplomates de miser sur ce facteur. Dans le cas précis de la Chine, ce temps se mesure sur une échelle tout autre qu'en Occident. Le chef de la diplomatie chinoise, Qian Qichen, ne comparait-il pas, voilà peu, la situation de Taïwan à celle du Sud américain au moment de la guerre de Sécession, expliquant que Pékin réagirait toujours comme les *Fédérés yankees* en pareil cas? Cette remarque, à tout le moins, illustre à quel point l'ambiance de détente qui semble à nouveau prévaloir autour du sort de l'île peut n'être qu'illusoire.

Une nouvelle épreuve de force dans le détroit de Formose n'appartiendrait plus intrinsèquement à l'histoire mondiale du communisme. Elle s'y rattacherait pourtant, tout comme les suites des *killing fields* du Cambodge et d'autres tragédies du communisme asiatique.

Ces questions ne peuvent plus laisser l'Europe indifférente à présent qu'on voit les effets mondiaux que peuvent avoir des soubresauts économiques d'amplitude somme toute modeste comme ceux que traverse l'Extrême-Orient. Et encore moins un pays comme la France qui a cédé, sans peut-être en mesurer les conséquences, aux discrets encouragements de Washington à contribuer à renforcer la défense de la seule portion du territoire chinois qui se gouverne selon des normes proches des démocraties industrialisées occidentales.

A l'heure où se dresse, dans la communauté intellectuelle française, un bilan du communisme au XX<sup>e</sup> siècle, il serait logique qu'on se penchât aussi sur cet aspect asiatique du débat, compte tenu des immenses drames qu'a provoqués, dans cette partie du monde aussi, l'idéologie de Marx et de Lénine appliquée aux passions nationales - et des formes préoccupantes que sa mutation peut prendre, le capital et le marché aidant.

Francis Deron

## Diagnostic par Ballesta



## Front national et prud'homales: l'imbroglio

Suite de la première page

Là encore, des recours en cassation sont possibles, car les syndicats veulent que la justice dise si, oui ou non, la CFNT avait le droit de présenter des candidats. De plus, la CFNT a presque systématiquement effectué un recours contre les 66 décisions de justice qui l'ont empêchée, avant les élections, de se présenter devant les électeurs. Dans certains cas, elle réclame l'annulation des dites élections. Bref, le contentieux électoral n'en est qu'à ses débuts.

Par ailleurs, les juges ont retenu deux arguments pour contester la validité des listes de la CFNT. Au nom de la séparation des pouvoirs, « il apparaît exclu que les partis politiques puissent s'intéresser ou participer directement ou indirectement aux élections des juges prud'homales », estime le tribunal de Lyon. Un parti politique a, par définition, un programme. Or, les conseillers prud'homales « ne sont, en aucune façon, habilités à suivre un projet d'action ou

un programme conçu par eux-mêmes ou inspiré par d'autres et s'évader des cadres légalement appliqués des accords collectifs, des usages et des contrats de travail dans leur mission conciliatrice et juridictionnelle », énonce le jugement lyonnais. Ce que le code du travail désigne par l'interdiction faite à un conseiller prud'homal d'avoir « un mandat impératif ».

Deuxième argument de fond des juges: le programme du FN, fondé sur la préférence nationale, est contraire aux principes d'égalité de tous devant la loi et incompatible avec l'exigence d'impartialité d'un juge. Malgré le principe de la liberté de présentation des candidatures à l'élection prud'homale, les multiples contentieux juridiques pouvaient, indirectement, soulever trois questions essentielles: qu'est-ce qu'un syndicat? Qu'est-ce que la représentativité syndicale? Et comment définit-on l'indépendance d'un syndicat par rapport à un parti politique?

### UN DÉBAT COMPLEXE

En avril prochain, la Cour de cassation dira si le FN-police et le FN pénitentiaire sont, ou non, des syndicats et si un juge possède, ou non, le droit de requiescer en association une organisation que ses fondateurs ont qualifiée de syndicat. Le débat est essentiel. De cet arrêt très attendu de la Cour de cassation dépend

vraisemblablement le dépôt par Martine Aubry d'un projet de loi sur la représentativité syndicale. « Lier des candidatures aux prud'homales à la représentativité réelle ou effective d'un syndicat est souhaitable mais pose des problèmes à tout le monde, sauf à la CGT, à FO et à nous-mêmes », estime un dirigeant de la CFNT.

Enfin, le Front national commence à mettre en avant un autre argument: on l'empêche de créer un syndicat alors que les liens entre la CGT et le PC sont structurels. Ses contradicteurs ne manquent pas d'arguments: la CGT a été créée avant le PC, son implantation dans les entreprises est incontestable et le PC n'a jamais donné de mandat impératif à la CGT.

Il n'en demeure pas moins que dans certains pays, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou la Belgique, les liens entre les syndicats et les partis politiques sont explicites, et nul n'a jamais prétendu que cela nuisait à la démocratie. Le débat sur l'indépendance syndicale est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

De toute évidence, il n'y a donc pas que les associations de chômeurs qui, en 1998, pousseront les syndicats à se poser des questions existentielles.

Frédéric Lemaitre

## RECTIFICATIFS

### ALGÉRIE

Bachir Boumazza, le président du Conseil de la nation algérienne, est âgé de 70 ans, et non de 56 ans, comme nous l'avons écrit par erreur (*Le Monde* du 7 janvier). Il est par ailleurs l'un des auteurs de *La Gongrène*, un ouvrage publié en 1997 par les Editions de Minuit qui dénonçait les méthodes des services de sécurité français en Algérie.

### NRJ

A propos de l'article intitulé sur NRJ paru dans *Le Monde* du 8 janvier, Marc Pallain, directeur du développement de la station nous écrit: « Si je vous ai bien affirmé que je considérais que « la reprise de RMC devrait se faire dans le cadre du paysage radiophonique », je n'ai absolument pas employé les termes de « partage des dépituelles » concernant cette entreprise. J'ai un très profond respect et une très grande estime pour RMC, ses équipes et son histoire pour ne pas tenir de tels propos (...). »

### SNCF

Dans notre édition du 1<sup>er</sup> janvier, il fallait lire que la dette de la SNCF a été ramenée à 40 milliards de francs (et non pas 18 milliards), après le désendettement supplémentaire de 8,5 milliards de francs décidé par le gouvernement.

La résurrec

flexib



150 Millions

le détroit de Formose

# La résurrection du cinéma

par Daniel Toscan du Plantier

**D**ANS l'inventaire de fin d'année, l'auditeur biaisé par tant de mauvaises nouvelles accumulées pouvait entendre, entre autres, que 1997 était la pire année pour l'automobile mais la meilleure pour le cinéma depuis... onze ans. Si les médias audiovisuels pouvaient laisser intacte la capacité d'étonnement, aurait-on pu imaginer une telle divine surprise il y a vingt ans, dix ans, cinq ans même. Entré dans le cinéma en pleine dégringolade de la fréquentation, je n'ai entendu que gémissements et soupirs pendant ce dernier quart de siècle. Il est vrai que l'arrivée massive de la télévision dans les années 70 avait proprement vidé les salles du monde entier - les Etats-Unis de 4 milliards d'entrées à 1, la France de 450 millions à 110, sans parler de leur quasi-disparition en Angleterre, en Allemagne, au Japon, etc. Si le passage à la télévision commerciale avait été favorable à une revalorisation spectaculaire des catalogues de films, c'était surtout vrai pour quelques grands succès commerciaux américains et français - ces derniers d'abord grâce à la mise en place de quotas nationaux.

peu, très peu, ont entrevu le changement radical en train de s'opérer, confirmé aujourd'hui par la multiplication mondiale des programmes proposés sous forme de bouquets rendus possibles par l'accès aux techniques numériques du satellite ou du câble.

Pour des raisons en partie mystérieuses, peut-être parce que, libéré par l'explosion de l'industrie de l'image devenue à sa place miroir de la réalité, le cinéma s'est aventuré dans les eaux profondes de l'inconscient et des émotions souterraines, il est devenu le premier « programme » de cette nouvelle demande. Le cinéma, le vrai, celui qui sort en salles, qui déclenche un pincement au cœur quand le rideau s'ouvre et fait jaillir la lumière dans le noir complet, reproduisant depuis cent ans le miracle d'être un art vivant dans un vrai théâtre où les spectateurs communiquent ensemble devant leurs rêves enfin réalisés. La télévision à péage est ainsi devenue son meilleur allié, son partenaire essentiel, son client paternel et attentif qui revient à chaque télé-spectateur l'invention des frères Lumière, la séance cinématographique, reproduite par centaines dans chaque pays, par milliers dans le monde.

lywoodienne, la seule qui avait anticipé le poids du cinéma au-delà du premier choc de la télévision. Elle ne peut déjà plus, avec quelques dizaines de superproductions mobilisant des centaines de millions de dollars, satisfaire la demande en progression géométrique. Quelle que soit l'efficacité de quelques *Titanic*, il faut au-

cher aux gens de cinéma, qui trouvaient la quelques alibis aux démissions, lâchetés, fuites organisées au nom de leurs intérêts égoïstes et surtout suicidaires. Il est maintenant seulement nécessaire de travailler, de mettre le monde en chantier, d'ouvrir partout des nouvelles salles - ça, c'est en cours -, d'y promouvoir la sor-

les Français, qui avons par obstination spécifique, par vanité peut-être (« le pays du cinéma »), avec le concours de tous les gouvernements, avec le soutien des journalistes qui nous ont toujours offert une place longtemps disproportionnée, maintenu très haut le nombre et la qualité de nos films, faisant d'eux la première offre mondiale de catalogues disponibles après ceux des Américains.

Cette deuxième vie du cinéma, cette véritable renaissance est à la portée de celles et ceux qui veulent l'entreprendre. D'autres secteurs, l'industrie du luxe en particulier, ont prouvé la capacité de la France à se faire aimer, désirer, consommer jusque dans ses plus intimes particularités. Le village planétaire global et unique est heureusement un leurre et une dangereuse tromperie. Le monde est fait de milliers de ces villages qui ne valent que par leurs différences, leur charme propre, tous enfin reliés par les autoroutes de l'information, qui peuvent être aussi des chemins d'échanges amicaux et de promenade fraternelle.

Mais, dans les années 80, quand est apparue la télévision à péage,

Dans les années 80, quand est apparue la télévision à péage, peu, très peu, ont entrevu le changement radical en train de s'opérer

aujourd'hui une moisson de *Marius et Jeannette* nés de chaque pays, chaque culture, pour alimenter le petit écran vorace. à la seule condition d'être passés par le grand, d'avoir été enfantés dans l'amour, choqués par les critiques, désirés chaudement par leurs partisans.

Cette nouvelle dimension universelle du « petit » cinéma, de l'art modeste, celui des émotions vraies devenues potentiellement planétaires par le miracle des techniques et le génie de l'homme, met fin au discours d'apocalypse

de tous les films capables d'émuouvoir, de toucher les publics - ça, c'est à faire - sans se préoccuper des barrières de langues et de sensibilités, comme l'ont fait depuis longtemps les studios américains, qui ne se sont pas demandé si les ouvriers de la Ruhr comprendraient leurs histoires de gardiens de vaches en anglais...

La technique, la promotion, la capacité du marché résolvent tous ces problèmes, d'autant plus facilement qu'au bout il existe ce nouveau client : la télévision payante qui nous aime. Spécialement nous

Daniel Toscan du Plantier est président d'Unifrance Film International.

## Partage ou flexibilité du travail ?

par Robert Holcman

**L'**OBSERVATION du monde du travail conduit à s'interroger sur le bien-fondé de l'opposition actuellement formulée entre le projet gouvernemental de réduction/partage du temps de travail et les recommandations patronales en faveur d'une plus grande souplesse d'utilisation de la force de travail. En réalité, la transformation des conditions de travail est d'ores et déjà à l'œuvre. Tout le débat porte en définitive sur les conditions dans lesquelles cette transformation doit s'opérer.

Les deux « écoles » de partage du travail se différencient par la place plus ou moins grande accordée à la réduction ou à la réorganisation du travail. La première centre ses propositions sur le constat de la transformation des structures productives et sur la nécessité de ne plus faire du travail le point focal de la socialisation des individus. Elle met davantage l'accent sur la diminution du temps de travail, sans ignorer la nécessaire réorganisation qu'elle implique.

marqué de la période globale travaillée. C'est en années que l'augmentation du temps passé à travailler va en fait se chiffrer. Dans ces conditions, le passage à une durée légale du travail de 35 heures n'apparaît plus si iconoclaste ou si réformateur.

Robert Holcman est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

**A quelle aune la durée du travail doit-elle être envisagée ? La journée, la semaine, le mois, l'année, ou bien sur la durée totale de la carrière professionnelle ?**

La seconde école préconise plutôt l'introduction de dispositifs destinés à inciter les chefs d'entreprise à réorganiser l'activité afin de dégager des postes de travail au sein de l'entreprise (loi dite « de Robien », propositions de Michel Rocard...). Cette ligne d'action est aussi celle du projet de loi de réduction de la durée légale du travail à 35 heures présenté par Martine Aubry.

Il est vain aujourd'hui de débattre de l'opportunité de rendre plus flexibles les relations du travail en France, tant le mouvement est déjà largement commencé par l'entrée en vigueur de nombreux dispositifs de partage du contrat de travail (travail à temps partiel, développement des CDD, des différents dispositifs d'emplois aidés...) et par l'utilisation qui en est faite. De facto, la controverse porte plutôt sur le degré de flexibilité à at-



**FORTE HAUSSE**  
**DU CHIFFRE D'AFFAIRES 1997 : + 17,7 %**

Le chiffre d'affaires consolidé de Valeo de 1997 s'élève à 33 970 millions de francs, en hausse de 17,7 % par rapport à 1996.

Cette hausse se décompose ainsi : 8 points sont dus à la croissance interne, 3,4 points aux effets de parité des monnaies, 6,3 points aux nouvelles acquisitions.

L'extension du périmètre du Groupe pris en compte en 1997 inclut principalement les acquisitions de Fiat, Ymos et Univel dans le domaine de la Sécurité Habitacle. Le chiffre d'affaires 1997 des sociétés mises en équivalence, principalement LuK en Allemagne et Mirgor en Argentine, a été de 6,1 milliards de francs, en augmentation de 19 %.

En 1998, le périmètre comprendra en outre les nouvelles participations, prises à la fin de l'année dernière, à 100 % dans Sagar Richards en Grande Bretagne qui fabrique des synchroniseurs pour boîtes de vitesse et à 50 % dans Osram Sylvania aux Etats-Unis, qui produit des projecteurs automobile. Le chiffre d'affaires qui sera consolidé en 1998 au titre de ces deux sociétés devrait être de l'ordre de 800 MF.

Par ailleurs, Valeo vient d'acquiescer auprès de Siemens, les 21 % que le groupe allemand détenait depuis le 30 juin 1995 dans Valeo Climatatisation. Le résultat de Valeo Climatatisation sera donc consolidé à 100 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

S'agissant de 1998, ce nouvel exercice s'ouvre dans un environnement marqué par la crise dans les pays du Sud-Est Asiatique et de l'Amérique du Sud. Les ventes de Valeo dans ces pays ont représenté 9 % du chiffre d'affaires consolidé en 1997. En Amérique du Nord, la production fléchira vraisemblablement mais se maintiendra néanmoins à un niveau élevé. En Europe Occidentale, l'effet dépressif de l'arrêt de la reprise du marché et de l'industrie automobile en France et le lancement de nombreux nouveaux modèles.

Dans ce contexte, Valeo se focalisera principalement sur l'amélioration du rendement des capitaux investis et poursuivra le programme de rationalisation industriel entreprise en 1997 en Europe.

Les résultats de l'exercice 1997 seront publiés mi-février 1998.

Beaucoup de chefs de famille, de femmes vivant seules avec leurs enfants, sont dans des situations dramatiques. Ce sont ceux qu'on nomme pudiquement, par exemple, les « nouveaux surendettés » : ces personnes qui, brusquement, ont perdu leur situation et qui ne peuvent plus faire face aux traités de leur appartement, voiture ou autres biens qu'ils ont achetés du temps où ils travaillaient, participant alors à cette tentative de relance tant souhaitée par le gouvernement. Que fait-on pour eux ? Quelle politique volontariste notre gouvernement met-il en place, à l'exemple des emplois-jeunes ?

Sans être expert, je ferais cette remarque très simple, si simple que l'Imagine des sourires et des hausses d'épaules. Mais peu importe : devant cet immense gâchis économique et surtout humain, pourquoi ne pas utiliser les compétences des « anciens », leur savoir-faire, pour former les jeunes et même des emplois-jeunes ?

Un exemple : dans la ZUP que je traverse quelquefois, il y a un garage, une véritable station-service abandonnée. Pourquoi ne pas former des mécaniciens auto avec l'apport des compétences d'anciens mécanos ? Pourquoi ne pas former des jeunes aussi à la gestion ? Pourquoi ne pas donner à d'autres jeunes des rudiments de droit afin que tous ces jeunes, encadrés pendant quelque temps par les « anciens », montent leur entreprise ? Beaucoup d'autres idées pourraient germer avec une parcelle d'imagination.

Irréaliste, diront les sceptiques ! Ont-ils déjà essayé ? Tout cela coûte très cher ! D'abord certains. En effet, employer des chômeurs arrivés en fin de droits, payer au SMIC de nouveaux emplois-jeunes, cela risque de peser fortement sur la collectivité. Mais la désespérance de ces quinze-quarante ans arrivés en fin de droits, ballotés de stage en stage sans pour autant pouvoir se réinsérer, et la désespérance de ces jeunes, qui, eux, n'ont aucun droit et commencent à « avoir la haine », peuvent coûter bien plus cher encore à notre société. Pourquoi ne pas former les uns grâce aux autres, pourquoi ne pas donner un nouveau rôle social aux uns pour que les autres puissent en acquiescer un à leur tour ?

Il y a quelques années courait le fameux slogan : « Soyons réalistes, demandons l'impossible ! » Nul ne peut nier aujourd'hui que cela a fait bouger la société. Ne serait-il pas temps d'être réaliste aujourd'hui ?

Christian Gireau est professeur d'histoire-géographie au collège Charles-Senard, à Caluire (Rhône).



# ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

**MARCHÉS** La tourmente monétaire et boursière qui emporte l'Asie semble échapper à tout contrôle. A peine l'incendie paraît-il éteint en Thaïlande, au Japon et en Corée qu'il

reprand en Indonésie, à Hongkong et à Singapour. **SI LA BOURSE DE DJAKARTA** et la roupie indonésienne se stabilisent vendredi 9 janvier, après leur effondrement de la veille,

les marchés d'actions de Hongkong et de Singapour continuent à plonger. **LA DÉFIANCE** des investisseurs est telle que, depuis le début de l'année, les Bourses de Singapour, Ma-

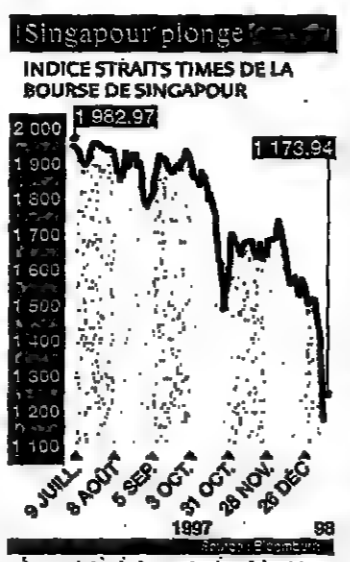
nille, Hongkong, Kuala Lumpur et Djakarta ont perdu de 15 % à 22 %. **LA CRAINTE** de la contagion de la tourmente monétaire à la Chine et de la dévaluation du renminbi ex-

pliquent pour une bonne part la faiblesse de Hongkong et de Singapour. Les banques de Hongkong ont relevé vendredi leur taux de base de 3/4 de point à 10,25 %.

## Les banques centrales du G7 pourraient soutenir les monnaies asiatiques

Les places boursières de Hongkong et de Singapour ont encore plongé vendredi 9 janvier, dans la crainte de voir la Chine emportée elle aussi par la tourmente monétaire. Les marchés indonésiens se sont stabilisés

**LA TOURMENTE** monétaire et boursière qui emporte l'Asie semble sans issue. La défiance des investisseurs internationaux et locaux est telle que, depuis le début de l'année, en moins de dix jours, les Bourses de Singapour, Manille, Hongkong, Kuala Lumpur et Djakarta ont perdu entre 15 % et 22 %. Vendredi 9 janvier, les marchés d'actions de Manille (-8,3 %), Singapour (-7,3 %) et Hongkong (-3,9 %) étaient encore en forte baisse, tout comme les monnaies : le baht thaïlandais, le ringgit malaisien et le dollar philippin. Seule la roupie indonésienne se reprenait, après s'être effondrée, jeudi 8 janvier, et avoir cédé jusqu'à 48 % de sa valeur face au dollar depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Une telle chute des devises et des places boursières semble échapper à tout contrôle.



La crainte de la contagion à la Chine a provoqué une chute de la Bourse de Singapour

Un cercle vicieux s'est mis en place. Les débiteurs privés, entreprises et surtout banques, amplifient la chute brutale des monnaies locales en recherchant des dollars pour faire face à leurs échéances de remboursement à court terme. La dépréciation continue des devises alourdit chaque jour un peu plus les dettes libellées en dollars.

La crise financière et économique en Asie a surpris depuis l'été par sa brutalité et plus encore par la rapidité de sa contagion à presque tous les pays de la région. Elle surprend aussi par sa durée. Les interven-

économies de ces pays n'ont rien de comparable par leur niveau de développement, leur solidité financière et leur puissance économique et industrielle. Elles sont victimes de deux craintes distinctes des investisseurs : celle de voir les devises continuer à baisser dans une cascade de dévaluations compétitives et celle de voir les systèmes bancaires emportés par des faillites en chaîne et les conséquences de l'effondrement des marchés boursiers et immobiliers.

### DETTES ÉPARILLÉES

L'éparpillement des problèmes entre de nombreux pays, le fait que les incendies monétaires s'autoalimentent, la profondeur de la crise bancaire, l'importance de la corruption, le risque grandissant de contagion vers la Chine et la crainte de dérapages politiques et sociaux sont autant de raisons pour expliquer l'ampleur de la crise. Elle n'a finalement rien de comparable avec celle du Mexique au début de l'année 1995. L'intervention du FMI et l'adoption par le gouvernement de Mexico de mesures de rigueur avaient alors suffi à restaurer la confiance. La situation asiatique est beaucoup plus complexe. Tout simplement parce que l'essentiel des dettes en devises ne se trouve pas entre les mains des Etats, mais d'une multitude d'entreprises privées.

Les solutions existent pourtant pour sortir de la spirale qui entraîne les marchés et les économies toujours plus bas. La Corée du Sud, au bord de la faillite voilà dix jours, semble paradoxalement montrer depuis la voie à suivre, même si elle n'est pas encore tirée d'affaire. La volonté affichée par le nouveau président coréen d'assainir son système financier en fermant une trentaine d'établissements, le retour à l'équilibre budgétaire et le redressement spectaculaire de la balance commerciale ont permis depuis une semaine de stabiliser la devise coréenne et la Bourse de Séoul.

Un accord de réajustement de la dette à court terme avec les banques semble acquis et Séoul devrait revenir sur les marchés obligataires internationaux.

« La Corée est le seul pays qui semble ne pas vouloir régler sa crise

bancaire par la fuite en avant et l'inflation en laissant filer sa devise », explique Régis Khaber, de la société de Bourse Aurel. « Pour que les marchés reprennent confiance, il leur faut un programme économique et budgétaire crédible », ajoute Hervé Monet, de la Société générale. La Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines seront contraints tôt ou tard d'en passer par là. Il leur faut changer de mode de développement et rendre plus saines les relations entre les entreprises, les banques et les Etats.

### COMPÉTITIVITÉ D'ABORD

Pour les pays de la « périphérie », comme Hongkong, Taiwan, Singapour, la Chine et le Japon, le problème se pose avant tout en termes de compétitivité et non de crainte sur leur solvabilité. « Tant que le Japon et la Chine tiennent, l'un en soutenant son système bancaire, et

l'autre en ne lâchant pas sa monnaie, la situation restera contrôlable », souligne Monique Bourven, présidente de State Street Bank en France.

Pour Andrew Freitas, de BankAmerica, « une séquence d'événements pourrait conduire à un retour de la confiance ». Elle passerait d'abord « par le report du remboursement et la restructuration de la dette coréenne » et ensuite « par la stabilisation du yen et un traitement sérieux de la crise bancaire interne qui grandit au Japon ». Les économistes de SocGen-Crosby, le courtier asiatique de la Société générale, insistent sur la nécessité de « retirer le fardeau de sa dette au secteur privé ». La sortie de crise passera par la mise en place de mécanismes de transformation de la dette, avec des garanties publiques inspirées des plus garanties publiques inspirées de ce qui a été fait dans les années 80 pour les pays d'Amérique latine.

Quant à la stabilisation des monnaies, il faudra sans doute une initiative forte pour impressionner les cambistes, même si les devises asiatiques ne sont certainement plus surévaluées. Cette initiative pourrait venir d'une intervention concertée des banques centrales des pays du G7. Une hypothèse qui chuchotait vendredi 9 janvier au matin dans les salles de marché.

Eric Lecer

### Brusque repli du dollar

Le dollar s'inscrivait en forte baisse, vendredi matin 9 janvier, sur le marché international des changes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 6,0770 francs et 1,8111 mark, contre 6,13 francs et 1,8320 mark la veille. Face à la devise japonaise, il reculait à 131,45 yens (contre 133,50 yens).

Les opérateurs estiment que les banques centrales des grands pays industrialisés pourraient choisir d'intervenir de façon coordonnée en vendant des dollars et en achetant des devises asiatiques. Selon une rumeur, la Réserve fédérale américaine aurait déjà commencé à agir, vendredi matin, avant l'ouverture des transactions à Tokyo.

## La crainte grandit de voir la Chine touchée à son tour par la crise

APRÈS la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, la Corée du Sud, Singapour et Hongkong, la Chine va-t-elle à son tour être touchée par la tempête monétaire et boursière qui secoue la région depuis plus de six mois ? C'est aujourd'hui la principale crainte des marchés. La Bourse chinoise de Shenzhen donne de grands signes de faiblesse depuis quelques jours. L'indice des actions B, que les investisseurs étrangers peuvent détenir, a perdu 14,2 % depuis le début de l'année, affecté par les craintes d'une dévaluation du yuan (renminbi).

(130 milliards de dollars). Enfin, l'économie chinoise apparaît plus solide que la plupart de celles des pays voisins : croissance très soutenue (+9,2 % en 1997), absence de tensions inflationnistes (rythme actuel de hausse des prix de 2 %), balance courante excédentaire (66 milliards de dollars), réforme en profondeur du secteur des entreprises d'Etat.

De nombreux experts sont persuadés que Pékin sera tôt ou tard obligé de s'y résoudre, afin de préserver la compétitivité de ses produits sur le marché mondial. Le cours du renminbi est resté stable par rapport au dollar depuis le début de la crise, alors que, dans le même temps, le ringgit malaisien ou le won sud-coréen, par exemple, cédaient plus de la moitié de leur valeur. Les entreprises chinoises exportatrices se retrouvent donc confrontées à un énorme handicap monétaire.

Des discussions commencent toutefois à apparaître au sein du pouvoir sur la stratégie monétaire à adopter. Pour preuve, la presse chinoise, après avoir longtemps affirmé que la crise asiatique n'aurait aucun impact sur l'économie nationale, commence à inflechir sa position. Dans son édition du jeudi 8 janvier, le *China Daily* a ainsi reconnu que la chute des devises des autres pays d'Asie avait « un impact immense » sur les exportations chinoises de matériaux de construction, qui ont rapporté 2,5 milliards de dollars en devises en 1997. Le même phénomène s'observe dans d'autres secteurs de l'industrie.

### DES INCONVÉNIENTS D'UNE DÉVALUATION

Les partisans d'une dévaluation du renminbi craignent que la perte de compétitivité des entreprises chinoises ne freine brutalement l'activité dans le pays alors que l'économie donne déjà quelques signes de ralentissement, victime d'une politique monétaire restrictive et d'une progression moins soutenue des salaires réels qui ont pesé sur la demande intérieure. Un freinage trop brusque risquerait de provoquer une envolée du chômage dans le pays (la Chine a besoin d'un taux de croissance supérieur à 8 % pour créer 30 millions d'emplois par an pour une population de 1,2 milliard d'habitants).

Les autorités chinoises écartent officiellement une dévaluation. Mardi 6 janvier, Shen Guofang, porte-parole du ministère des affaires étrangères, a répété que le gouvernement allait prendre « des mesures pour assurer la stabilité du marché, mais que la monnaie ne serait pas dévaluée ». Pour protéger le renminbi, les autorités monétaires chinoises disposent d'importants atouts. Le premier est que, à la différence des autres monnaies d'Asie, la convertibilité de la devise chinoise est très strictement limitée, ce qui lui met à l'abri d'attaques spéculatives et permet à la banque centrale d'ajuster sa valeur comme elle l'entend. De surcroît, Pékin dispose de très importantes réserves de changes

Une dévaluation du renminbi, toutefois, qui

apparaîtrait avant tout comme politique et non dictée par les forces de marché, présenterait de nombreux inconvénients. Le premier serait d'entraîner presque automatiquement la chute du dollar de Hongkong, ce qui favoriserait une hémorragie de capitaux internationaux hors de l'ex-colonie britannique, capitaux dont Pékin a un besoin vital pour assurer son propre développement industriel.

En outre, Pékin perdrait une grande partie du prestige international qu'il a gagné à l'occasion de la crise. Au moment où le Japon traverse une crise économique et financière aiguë, la Chine ne pourrait plus apparaître comme le pôle de stabilité et de solidité en Asie. Plus concrètement, une chute du renminbi, tout en remettant en cause la confiance des investisseurs étrangers dans la politique économique chinoise et en privant le pays de capitaux étrangers, affaiblirait les marchés boursiers chinois, sur lesquels Pékin compte s'appuyer pour mener à bien son programme de privatisations.

Enfin, une dépréciation du renminbi risquerait de déclencher de vives tensions diplomatiques avec les Etats-Unis, qui enregistrent déjà un énorme déficit de leur balance commerciale avec la Chine (34,2 milliards de dollars au cours des dix premiers mois de 1997). Dans ces conditions, les experts ne croient pas, en majorité, que Pékin choisira la voie d'une dévaluation brutale massive. Si l'exclusion pas, en revanche, que les autorités chinoises décident de laisser glisser légèrement de quelques pour cent - leur monnaie lorsque la crise financière de la région se sera apaisée et si elles s'aperçoivent que les exportations marquent trop fortement le pas.

Pierre-Antoine Delhomme

## L'Indonésie est menacée par la panique

### BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le président Suharto leur avait demandé de « garder leur sang-froid » : les Indonésiens ont fait le contraire. Quarante-huit heures après l'appel du chef de l'Etat, ils se sont rués, jeudi 8 janvier, sur les marchés et supermarchés pour se débarrasser de leurs roupies, dont le cours s'effondrait. Il a fallu, dans la soirée, une initiative de Washington pour que la monnaie indonésienne se redresse brusquement vendredi. Le président américain s'est entretenu par téléphone avec son homologue indonésien pour réaffirmer le soutien de Washington au plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI). Le secrétaire adjoint américain au Trésor, Lawrence Summers, va être rapidement dépêché dans la région, ainsi qu'une équipe du FMI. Après la panique de la veille, le calme est revenu vendredi à Djakarta.

Les Sud-Coréens font face à la crise parce que les dizaines de milliards de dollars dégagés par le FMI y sont appuyés par les engagements d'un consortium de banques internationales et un coup de pouce du financier américain George Soros. Le nouveau gouvernement thaïlandais a beau s'être impliqué dans les réformes, il se sent néanmoins contraint d'aller à Washington, fin janvier, proposer un « réaménagement » de l'accord avec le FMI.

### NERVOUSITÉ SOCIALE

L'Indonésie, troisième pays assisté par le FMI, est sans doute le cas de figure le plus incertain. Népotisme, fin de règne, opération financière et politique, nervosité sociale : ces éléments y rendent plus aléatoires des mesures d'austérité. En outre, la richesse y est concentrée entre les mains d'une faible minorité chinoise, peu populaire, étroitement alliée aux grands entrepreneurs autochtones.

Les rumeurs se mêlent aux faits pour entretenir l'inquiétude. La possibilité d'un moratoire de la dette extérieure n'est plus entièrement exclue. La question longtemps taboue d'une transition politique fait surface. Agé de soixante-seize ans, au pouvoir depuis 1966, le président Suharto n'a toujours pas déclaré formellement sa candidature à un septième mandat. La relative inertie affichée par le pouvoir est devenue une partie du problème. L'autorité du « père du développement » indonésien est minée par la crise.

Le dernier débat concerne la mesure de la contagion régionale. Singapour et Hongkong, « tigrés » de l'Asie du Sud-Est, ont jusqu'ici relativement bien résisté. A Kuala Lumpur comme à Bangkok, la volonté politique d'appliquer l'austérité fait que la chute du ringgit malaisien et du baht thaïlandais est beaucoup moins sévère que celle de la roupie indonésienne. Un décrochage serait-il possible ? La menace de voir à Djakarta une crise financière se transformer en crise politique, avec le risque d'émeutes à caractère ethnique, est devenue une réelle préoccupation dans la région.

Jean-Claude Pomonti

## Le principe d'un report d'une partie de la dette coréenne est acquis

« NOUS lui avons demandé sa coopération. Il a répondu qu'il ferait de son mieux. » Le gouverneur de la banque de Corée, M. Lee Kyung-shick, qui s'exprimait jeudi 8 janvier lors d'une brève rencontre avec les journalistes à Roissy avant de s'en voler pour Francfort, a ainsi résumé l'entretien qu'il venait d'avoir avec son homologue français, Jean-Claude Trichet. M. Lee fait actuellement le tour des capitales européennes - il avait dîné la veille à Londres avec son collègue britannique, Eddie George - pour ramener la confiance des investisseurs et obtenir un réajustement de sa dette à court terme. D'ici au 31 mars, quelque 40 milliards de dollars viennent à échéance. « Je l'ai demandé et nous en débattons », a dit Lee Kyung-shick, qui a rencontré la Société générale, représentante des banques françaises au

sein du Club de Londres. Lee Kyung-shick a affirmé que ces discussions n'avaient pas porté sur un montant précis. Pourtant, c'est sur l'hypothèse d'une émission d'obligations coréennes de quelque 25 milliards de dollars que les banquiers internationaux travaillent depuis le lundi 5 janvier à New York.

### BONNE VOLONTÉ POUR LE FMI

Selon nos informations, une partie de cette somme permettrait au gouvernement coréen de se substituer aux banques, dont les créanciers ne voudraient pas repousser les échéances. De privé, le risque deviendrait alors souverain. Une autre partie servirait à renforcer les réserves de la banque centrale. Les modalités de cette opération sont en discussion. Suspendues jeudi 8 janvier, les réunions doivent reprendre le 19 janvier. Surmonter le premier trimestre 1998 est un objectif prioritaire pour la Corée du Sud et pour la communauté financière internationale. Un défaut de paiement de la 11<sup>e</sup> puissance économique mondiale ruinerait tout espoir d'une amélioration dans la région. Séoul multiplie donc les signes de bonne volonté. Le président élu Kim Dae-jung ne manquera pas une occasion de réaffirmer son engagement de réformer les structures de son pays. M. Kim a dénoncé jeudi 8 janvier, dans un entretien au *Washington Post*, la politique de croissance menée par ses voisins au détriment de la démocratie. Il a réaffirmé son engagement « à 100 % » aux conditions mises par le FMI pour voler au secours de la Corée dans le cadre d'un plan global de 60 milliards de dollars. Ces discours se sont révélés

payants. Le Fonds vient d'approuver un nouveau versement de deux milliards de dollars au gouvernement sud-coréen, portant à 13 milliards de dollars le montant de l'aide accordée à Séoul en moins d'un mois. Il s'agit du quatrième versement de l'enveloppe de 21 milliards de dollars consentie par le FMI à la Corée.

La poursuite de ces bonnes relations passe aussi par une meilleure transparence des comptes de la Corée. Séoul s'apprête à soumettre au FMI de nouvelles prévisions, beaucoup plus pessimistes que celles effectuées en décembre. Et le chiffre de 1,5 % de croissance que prévoyait le gouvernement pour 1998, contre 3 % initialement, est encore jugé optimiste par certains observateurs.

Babette Stern

# Le mouvement de concentration se poursuit dans le téléphone américain

## AT & T acquiert l'opérateur local Teleport

Le numéro américain du téléphone AT & T renoue avec la croissance externe. Il veut acheter la société Teleport. L'objectif du groupe, dont les activités, depuis 1984, étaient essentiellement confinées au téléphone longue distance, est de pouvoir proposer des services de téléphonie locale.

AUX ÉTATS-UNIS, peu nombreux sont les consommateurs qui peuvent prétendre avoir goûté aux bénéfices de la concurrence dans le téléphone, promis par le Parlement américain lors de l'adoption, début 1996, du Telecommunications Act. En revanche, cette loi, qui a autorisé les acteurs du téléphone longue distance (appels nationaux et internationaux) et ceux du téléphone local (communications de proximité dans une ville) à se concurrencer sur leurs marchés respectifs, continue de constituer une aubaine pour les banques d'affaires. Car elle n'en finit pas de provoquer des concentrations, les opérateurs cherchant, à travers des fusions et acquisitions, à proposer au plus vite l'ensemble de la palette des services téléphoniques.

La dernière opération en date est le fait d'AT & T, qui n'avait pas procédé à une acquisition majeure depuis 1994, et vient de racheter l'opérateur de téléphone mobile McCaw Cellular. Jeudi 8 janvier, le numéro américain du téléphone a annoncé son intention d'acquiescer la société Teleport. Cette opération doit se faire par échange d'actions et pourrait être finalisée avant fin 1998. Elle est estimée à 12,9 milliards de dollars (78 milliards de francs), si l'on prend en compte la reprise des dettes de Teleport.

Avec cette acquisition, qui constitue le premier mouvement offensif de son nouveau PDG, Michael Armstrong, AT & T va chercher à prendre pied sur le marché du téléphone local. Évalué à 100 milliards de dollars, celui-ci était dans chaque État, depuis 1984, sous le monopole d'une compagnie régionale, les Baby Bells. Il le reste encore largement, la loi de 1996 n'ayant jusqu'à présent eu que peu d'effet.

AT & T, qui réalise plus de 52 milliards de dollars de chiffre d'affaires, était confiné, depuis 1984, essentiellement sur le téléphone longue distance (il offre aussi du téléphone mobile).

### CAPTER LE TÉLÉPHONE LOCAL

À la suite de la loi de 1996, le géant américain a clamé sa volonté de capter un tiers du marché du téléphone local en quatre ans. Sa principale démarche a consisté à louer, à prix de gros, des minutes de communications auprès de compagnies régionales, pour les revendre au détail. Le groupe est ainsi présent dans quatorze villes, situées dans six États différents. Mais, considérant que ce type d'activité n'était pas assez rentable, il a aussi regardé la possibilité de disposer de ses propres réseaux locaux. Le faire par soi-même a ce-

pendant été jugé trop coûteux. C'est pourquoi il a envisagé des acquisitions. D'où le projet, mi-1997, de rapprochement avec la compagnie régionale SBC. Celui-ci a avorté.

Le problème, pour AT & T, est que ses concurrents ne sont pas restés inactifs. Notamment MCI, son dauphin dans le long distance, qui, promis en mariage au britannique BT, a finalement préféré l'offre de rachat de la société WorldCom, acteur clé du téléphone local. Teleport, créée en 1983 et basée à New York (environ 500 millions de dollars de chiffre d'affaires), apportera à AT & T cette présence locale. La société, dont le PDG est un ancien d'AT & T et dont les actionnaires principaux sont les câblo-opérateurs TCI, Comcast et Cox, est présente sur 65 marchés locaux. Dont quelques-uns des plus juteux, comme New York et Los Angeles. Certains analystes relativisent cependant la portée de cette opération en soulignant que Teleport apportera à AT & T essentiellement un accès à une clientèle professionnelle, qu'il avait commencé à démarcher, et non à la clientèle des particuliers, ce dont, selon eux, il aurait plus besoin.

Philippe Le Cœur

# La Générale des eaux se livre à des recrutements très politiques

ANNONCÉE en mars 1997, puis ajournée avant d'être à nouveau discutée à la fin de l'année, l'arrivée de Jean-Pierre Denis à la Générale des eaux est finalement, le 8 janvier, devenue réalité. L'ex-secrétaire général adjoint de la présidence de la République vient d'être nommé conseiller du président de la compagnie. Peu familier des activités du groupe, il sera chargé des opérations de croissance externe, notamment pour les métiers traditionnels de la compagnie, l'eau, l'énergie, les transports et les déchets. Cette mission d'un an environ devrait permettre à ce haut fonctionnaire, inspecteur des finances, de se familiariser avec le monde de l'entreprise.

Cette nomination est une nouvelle illustration de la réorganisation à l'œuvre dans le groupe. Jean-Marie Messier, PDG de la compagnie, a entrepris un grand renouvellement de l'état-major et des cadres dirigeants. Les nouveaux responsables et cadres supérieurs sont des hommes neufs, issus du même monde, technocratique et politique. Si le groupe, dans le passé, a déjà recruté des hommes issus de ce microcosme - tel Jean-François Dubois, ex-conseiller de Charles Hernu désormais secrétaire général -, il ne l'a jamais fait avec une telle ampleur. « Jean-Marie Messier est en train d'inventer les économies d'échelle dans le jeu d'influence », note un expert en la matière.

Depuis septembre, la Générale des eaux est devenue la principale terre d'accueil des membres de l'ancienne majorité cherchant à se reconverter dans le privé. Agnès Audier, ancienne directrice de cabinet de Jean-Pierre Raffarin, est devenue conseillère à la direction; Jean-François Clemenceau, ancien conseiller d'Yves Galland, a atterri à la direction de la communication du groupe; Alain Marsaud, ancien magistrat chargé de la lutte antiterroriste, ex-député RPR de la Haute-Vienne, a été nommé directeur général adjoint du pôle eau; Olivier Grunberg, ancien directeur de

cabinet d'Anne-Marie Idrac, ex-conseiller budgétaire d'Edouard Balladur, a pris la direction financière France de l'eau; Cyril Roger-Lacan, ancien directeur de cabinet de Xavier Emmanuelli, est aussi arrivé au pôle eau, en même temps que Pierre Servent, du cabinet de Charles Millon, tandis que Jean-Pierre Frémont, ancien conseiller de François Bayrou, a atterri à la direction commerciale de la CGEA (déchets, transports).

### DE GAUCHE AUSSI

Dans le même temps, le groupe a aussi recruté quelques personnalités classées à gauche. Thierry de Beaucé, ancien secrétaire d'État auprès de Roland Dumas, ministre des affaires étrangères de François Mitterrand, puis ambassadeur de France en Indonésie, a été nommé délégué du groupe pour les affaires internationales. Denis Oliviez, directeur des relations humaines d'Air France, proche de Christian Blanc, a été engagé à Canal Plus. L'arrivée de Christian Blanc à Canal Plus ou Havas, a été évoquée. Mais le projet semble abandonné.

Ces arrivées massives ont un effet démolissant sur des salariés qui supportent mal la mise en place de cette nouvelle caste dont ils sont a priori exclus, n'ayant ni les diplômes des grandes écoles (X, ENA) ni le parcours ministériel qui semblent être les nouveaux sésames pour bénéficier de promotions dans le groupe. Au-delà des problèmes de carrière, beaucoup ont le sentiment de retomber dans certains travers du passé. Depuis les « affaires » en 1994, tous avaient espéré une rupture nette avec les habitudes antérieures. Même si M. Messier s'en défend, la présence écrasante d'hommes de cabinet remet la Générale des eaux dans un jeu politique et d'influence.

Martine Orange

# Pas de licenciement sec chez Opel jusqu'à fin 2002

IL NY AURA PAS de licenciements secs chez Opel, la filiale allemande de General Motors, jusqu'à la fin de 2002, aux termes d'un accord signé mercredi 7 janvier par le comité d'entreprise et la direction d'Opel. En contrepartie, la direction a obtenu de nouveaux efforts de ses 45 000 salariés pour accroître la compétitivité des usines allemandes. Toutefois, des emplois pourront être supprimés pendant les cinq ans à venir dans certains sites, grâce à des départs en retraite anticipée et des travaux à mi-temps et grâce aux fluctuations.

General Motors a récemment annoncé son intention de réduire ses effectifs européens de 80 000 personnes, de 20 % à 30 % en cinq ans. Son usine belge doit supprimer 1 900 postes. Les deux usines britanniques, où la compétitivité a souffert de la réévaluation de la livre sterling, sont menacées.

### DÉPÊCHES

■ CAISSES D'ÉPARGNE: le Syndicat unifié des Caisses d'épargne, la CFDT et la CGT envisagent un appel à la grève pour le 27 ou le 29 janvier, pour protester contre la décision unilatérale du Cencep, l'organisme qui chapeaute le réseau Ecureuil, de lancer la procédure de révision du régime de retraite du groupe. FO, la CFTC et la CGC, en désaccord avec les autres syndicats, souhaitent rejoindre l'Agirc et l'Arco.

■ RATP: Douze lignes de bus parisiennes, desservant le sud-est de Paris à partir du centre-bus de Vitry-sur-Seine, étaient paralysées, vendredi 9 janvier dans la matinée, par une grève surprise des conducteurs, décidée à la suite d'une agression qui a eu lieu le mercredi 7 janvier.

■ TOYOTA: le constructeur japonais va investir 1,5 milliard de francs pour porter la capacité de production de moteurs de son usine de Deeside, au Pays de Galles, de 100 000 à 350 000 ou 400 000 moteurs d'ici à 2001.

■ KRUPP-THYSSEN: le futur groupe issu de la fusion des deux sidérurgistes allemands serait dirigé par un tandem formé par Gerhard Cromme, le patron de Krupp, et Ekkerhard Schulz, directeur d'une filiale commune aux deux groupes, affirme le quotidien Süddeutsche Zeitung du 9 janvier. Dieter Vogel, le patron de Thyssen, quitterait l'entreprise.

■ GEC ALSTHOM: le groupe franco-britannique va racheter la signalisation ferroviaire de la société italienne Sasib, filiale de la Cir, le holding du groupe De Benedetti.

■ DEUTSCHE TELEKOM: l'opérateur téléphonique allemand s'est vu interdire provisoirement par un tribunal de Hambourg de faire de la publicité sur sa nouvelle grille de tarifs, en baisse de près de 4,5 %, qui n'a pas encore reçu l'autorisation de l'autorité de régulation.

■ LAZARD: les trois maisons Lazard de Londres, Paris et New York ont acheté les activités de conseil de la petite banque d'affaires suédoise Brummer & Partners, fondée en 1995.

David Mamet est l'un des rares metteurs en scène à faire des films qu'aurait pu signer le Fritz Lang de «l'Incroyable Vérité». Il traite ses spectateurs comme le cinéaste allemand: comme des innocents et des coupables. Innocents, car nous ne savons rien de cette histoire; coupables, parce que nous croyons dur comme fer à chaque minute de ce récit. Le Monde □

Ce travail minutieux de faussaire, sans faille ni temps mort, est servi par une interprétation éblouissante. Dans la catégorie des thrillers ludiques et feutrés, «La Prisonnière Espagnole» est un polar raffiné où David Mamet réussit le sans-faute. Télérama □

Voilà un film qui sait habilement transformer le moindre geste, sourire ou clin d'œil en flagrant et/ou douteux symptôme de duplicité. Pour Mamet au moins, l'argent a une consistance, l'escroquerie n'est pas un vain mot. Libération □

Le film de Mamet est un thriller joyeux, un Fritz Lang en compagnie d'un Hitchcock. Vogue □

★★★ Accepter de se faire manipuler par cette machine magnifiquement huilée et se laisser aller à se faire avoir et glisser. Première □

Un Hitchcock sulfureux et diabolique. Le Journal du Dimanche Hitchcockien, haletant, ce film ravit le spectateur. Le Point □

Ce complot à tiroir, ce jeu de poupées russes, procurent un plaisir sans mélange. Le Figaro Madame □

A peine assis dans son fauteuil, le spectateur est pris au piège et son frisson est aussi grand qu'il est raffiné. Une pure réussite jouée à la perfection. Le Parisien □

la prisonnière

ESPAGNOLE

un film de David Mamet

BAC

RFM

On ne peut pas se méfier de tout le monde.



LA BOURSE de Tokyo a réduit ses pertes dans l'espoir de réduction de l'impôt sur le revenu. L'indice Nikkei a finalement perdu 24,08 points (0,16 %) à 14 995,10 points.

MANILLE a terminé en baisse de 8,3 % en raison d'une nouvelle chute des monnaies asiatiques. L'indice qui avait perdu 11 % en début de séance a terminé à 1 518 points.

LE PRIX du baril de brut de référence light sweet crude a gagné 15 cents à 16,97 dollars jeudi 8 janvier sur le marché new-yorkais. La veille, il avait perdu 9 cents.

L'OR est tombé jeudi sous la barre des 280 dollars, à 279,75 dollars l'once sur le London Bullion Market, à son plus bas niveau depuis dix-huit ans et demi.

LES VALEURS françaises ont terminé en forte baisse et largement en deçà du seuil des 3 000 points franchi vendredi 2 janvier. Le CAC 40 a perdu 1,72 % à 2 954,94 points.

LES PLACES BOURSIÈRES

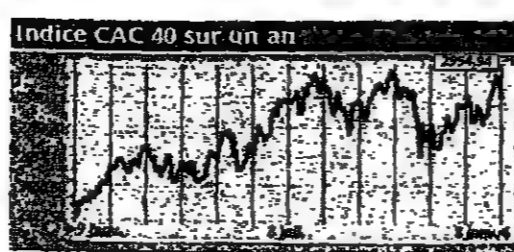
|                 |                  |                |                  |
|-----------------|------------------|----------------|------------------|
| CAC 40<br>Ouvre | CAC 40<br>1 mois | CAC 40<br>1 an | MIDCAC<br>1 mois |
|-----------------|------------------|----------------|------------------|

Nouveau et fort recul à Paris

TOUJOURS préoccupée par les soubresauts de la crise financière des pays asiatiques, la Bourse de Paris cédait du terrain vendredi 9 janvier dans le sillage de la monnaie américaine. En recul de 0,73 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,88 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient 1,32 % à 2 915,80 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 3,7 milliards de francs.

Les milieux financiers, qui en fin d'année avaient l'air rassérénés par la tournure des événements en Asie du Sud-Est, sont à nouveau inquiets depuis quelques jours. Ils craignent l'impact de cette crise sur les résultats des entreprises et sur la croissance en Europe. Les premiers résultats des entreprises américaines qui vont être publiés prochainement seront donc importants.

Pour Laurence Meyer, un des gouverneurs de la Réserve fédérale



rale américaine, la politique monétaire de la Fed sera façonnée en 1998 par l'ampleur de l'impact de la crise financière en Asie sur l'économie américaine. Selon lui,

l'impact du choc de la crise asiatique sur les exportations américaines va amputer la croissance aux Etats-Unis en 1998 de 0,5 à 0,75 point.

Bull, valeur du jour

BULL a opéré un rattrapage, jeudi 8 janvier, à la Bourse de Paris, profitant d'un regain d'intérêt des investisseurs pour des valeurs hors CAC 40 et peu sensibles à la crise asiatique. L'action a terminé sur un gain de 4,95 %, à 66,85 francs. Bull est jugé très sous-évalué par certains analystes. « L'action n'est tout simplement pas assez chère », déclare ainsi Bernard Angéniol, analyste à CPR Finances, qui a fixé fin décembre un objectif de cours de 100 francs. Cet analyste souligne

que Bull devrait bénéficier de la forte croissance des marchés des cartes à puces et de la gestion des réseaux sur lesquels il se positionne.



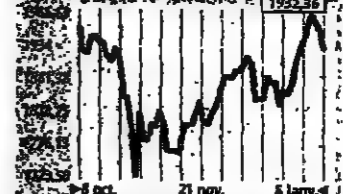
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| Cours au          | Var. % | Var. % |        |
|-------------------|--------|--------|--------|
| 09/01             | 08/01  | 21/12  |        |
| MAISSSES, 10h15   | 423    | +5,56  | +11,90 |
| Sov Commun.       | 714    | +5,13  | +4,69  |
| Cuvelas Lafyenne  | 3450   | +2,35  | +3,91  |
| Deutscher         | 388    | +3,39  | +3,59  |
| Deutscher Lybr    | 795    | +2,26  | +1     |
| Loctek            | 770    | +1,98  | +3,91  |
| Bohore Techno.    | 790    | +1,93  | +4,77  |
| Colgate           | 584    | +3,97  | +10,37 |
| Richemont (La)    | 24,80  | +3,84  | +6,40  |
| SGE               | 172    | +3,31  | +10,25 |
| Caupovra          | 436    | +3,47  | +0,34  |
| Chapreux          | 354    | +3,01  | +1,66  |
| Pranal-Prin.les.  | 3301   | +2,91  | +2,80  |
| Indesica          | 117    | +2,58  | +0,97  |
| Havas Advertising | 806    | +2,43  | +3,33  |
| Fives-Lille       | 337    | +2,37  | +2,45  |

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

| Cours au         | Var. % | Var. % |        |
|------------------|--------|--------|--------|
| 09/01            | 08/01  | 31/12  |        |
| MAISSSES, 10h15  | 1650   | -4,01  | +31,62 |
| Guerbet          | 226,50 | +3,13  | +13,45 |
| TFI              | 655    | +2,34  | +5,50  |
| Bielsa Camin     | 85     | +2,07  | +1,03  |
| Serbia CB        | 138,70 | +1,59  | +16,29 |
| Bricode Pass/Nat | 707    | +1,39  | +13,39 |

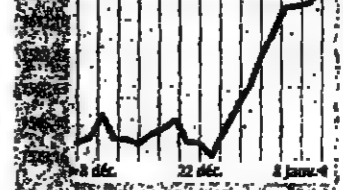
INDICES SBF 250 sur 3 mois



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

| Cours au           | Var. % | Var. % |       |
|--------------------|--------|--------|-------|
| 09/01              | 08/01  | 31/12  |       |
| Ind. gén. SBF 120  | 202,95 | +0,68  | +1,26 |
| Ind. gén. SBF 250  | 192,36 | +0,61  | +1,26 |
| Ind. Second Marché | 186,95 | +0,61  | +1,26 |
| Indice MidCAC      | 163,24 | +0,58  | +1,13 |

Indice MidCAC sur 1 mois



Tokyo se reprend en clôture

LA BOURSE de Tokyo a terminé en légère baisse, vendredi 9 janvier, repagant la plus grande partie du terrain initialement perdu. L'indice Nikkei a perdu 24,08 points, soit 0,16 %, à 14 995,10 points. Les valeurs se sont ressaisies après la proposition du gouvernement de rendre permanent un allègement exceptionnel de l'impôt sur le revenu. Les opérateurs ont toutefois relevé que l'idée n'était pas nouvelle et estimant que cette dernière n'aurait qu'une influence limitée sur le marché.

Wall Street a perdu une centaine de points jeudi, les valeurs pétrolières et bancaires menant le déclin en raison des inquiétudes persistantes sur les résultats trimestriels des sociétés américaines et le nouvel accès de fai-

blesse sur les marchés asiatiques. L'indice Dow Jones a cédé 99,65 points (1,26 %) à 7 802,62 points. Le marché attend surtout la publication vendredi des chiffres de l'emploi américain pour décembre. En Europe, la Bourse de Londres a terminé sur un gain de 0,25 % à 5 237,6 points et celle de Francfort a reculé de 1,01 % à 4 347,23 points.

INDICES MONDIAUX

| Cours au             | Var. %   | Var. % |       |
|----------------------|----------|--------|-------|
| 09/01                | 08/01    | 31/12  |       |
| Paris CAC 40         | 2957,33  | -1,72  | -1,33 |
| New-York DJ Indus.   | 7844,72  | -1,26  | -0,73 |
| Tokyo Nikkei         | 14995,10 | -0,16  | -0,06 |
| Londres FT100        | 5237,6   | +0,25  | +0,55 |
| Francfort DAX 30     | 4347,23  | -1,01  | -1,01 |
| Frankfurt DAX Indus. | 4113,53  | -0,43  | -0,43 |
| Brazelelles IBO      | 3374,64  | -0,73  | -0,73 |
| Brazelelles General  | 2483,13  | -1,31  | -1,31 |
| Milan MIB 30         | 1057     | -0,57  | -0,57 |
| Amsterdam C.A. C     | 631,40   | +0,80  | +0,80 |
| Madrid IBOEX 35      | 6563,1   | -0,01  | -0,01 |
| Stockholm OMX        | 2334,59  | +0,18  | +0,18 |
| Londres FTSE         | 3449,80  | +0,25  | +0,25 |
| Hong Kong Hang Seng  | 9254,53  | -3,07  | -3,07 |
| Singapore Straits    | 1270,70  | -7,66  | -7,66 |

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

| Cours au              | 08/01  | 07/01  |
|-----------------------|--------|--------|
| Allied Lyons          | 67,87  | 71     |
| Allied Signal         | 38,50  | 39     |
| American Express      | 84,43  | 85,25  |
| AT & T                | 62,75  | 60,06  |
| Boeing Co             | 46,50  | 48,06  |
| Caterpillar Inc.      | 46,75  | 48,43  |
| Chevron Corp.         | 73,43  | 76,37  |
| Coca-Cola Co          | 64,53  | 66,18  |
| Disney Corp.          | 97,88  | 98,31  |
| Du Pont Nemours & Co  | 56,87  | 57,43  |
| Eastman Kodak Co      | 63,62  | 64,75  |
| Exxon Corp.           | 59,56  | 60,87  |
| Gen. Motors Corp.     | 57,12  | 59,37  |
| Gen. Electric Co      | 74,25  | 74,99  |
| Goodyear T & Rubber   | 64,75  | 67,25  |
| Hewlett-Packard       | 65,18  | 64,68  |
| IBM                   | 104,31 | 104,25 |
| Intl Paper            | 44,25  | 46     |
| J.P. Morgan Co        | 108,06 | 112    |
| Johnson & Johnson     | 65,25  | 64,56  |
| McC Dowell Corp.      | 46,43  | 47,25  |
| Merck & Co. Inc.      | 106,18 | 105,12 |
| Minnesota Mng. & Wrtg | 83,31  | 84,31  |
| Philip Morris         | 46,56  | 46,87  |
| Procter & Gamble C    | 80,56  | 81,43  |
| Sears Roebuck & Co    | 46,37  | 45,62  |
| Texas Instruments     | 50,31  | 51,50  |
| Union Carb.           | 62,53  | 61,68  |
| Unid Technol          | 71,37  | 72     |
| Wal-Mart Stores       | 99,31  | 40     |

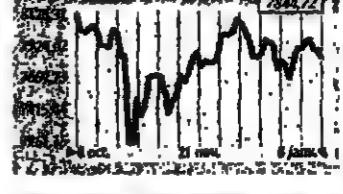
LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

| Cours au            | 08/01  | 07/01  |
|---------------------|--------|--------|
| Allianz Holding N   | 304,80 | 304,50 |
| Baci AG             | 65,30  | 65,90  |
| Bayer AG            | 68,90  | 70,50  |
| Bay Hypo & Wechselt | 89,50  | 90,50  |
| Bayer Vereinsbank   | 118    | 116,50 |
| BMW                 | 1371   | 1400   |
| Commerzbank         | 69,50  | 72,80  |
| Daimler-Benz AG     | 132,50 | 134    |
| Deutsche Bank AG    | 96,40  | 95,80  |
| Deutsche Telekom    | 119,65 | 123,90 |
| Dresdner BK AG FR   | 86,70  | 87,70  |
| Henkel AG           | 119    | 119,80 |
| Hochtief AG         | 68,25  | 68,35  |
| Karstadt AG         | 570    | 580    |
| Linde AG            | 1094   | 1110   |
| Man AG              | 546    | 545,50 |
| Mannesmann AG       | 946,50 | 971    |
| Metro               | 69     | 69     |
| Muench Rue N        | 680,50 | 686    |
| Preussag AG         | 332    | 339    |
| Rue                 | 98,50  | 100,75 |
| Sap VZ              | 593,30 | 590,60 |
| Scherling AG        | 174,45 | 176,20 |
| Siemens AG          | 112    | 111,90 |
| Thyssen             | 390    | 392    |
| Veba AG             | 130,05 | 119,60 |
| Viel                | 994    | 1026   |
| Volkswagen VZ       | 790    | 800    |

FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

| Cours au            | 08/01  | 07/01  |
|---------------------|--------|--------|
| Allianz Holding N   | 304,80 | 304,50 |
| Baci AG             | 65,30  | 65,90  |
| Bayer AG            | 68,90  | 70,50  |
| Bay Hypo & Wechselt | 89,50  | 90,50  |
| Bayer Vereinsbank   | 118    | 116,50 |
| BMW                 | 1371   | 1400   |
| Commerzbank         | 69,50  | 72,80  |
| Daimler-Benz AG     | 132,50 | 134    |
| Deutsche Bank AG    | 96,40  | 95,80  |
| Deutsche Telekom    | 119,65 | 123,90 |
| Dresdner BK AG FR   | 86,70  | 87,70  |
| Henkel AG           | 119    | 119,80 |
| Hochtief AG         | 68,25  | 68,35  |
| Karstadt AG         | 570    | 580    |
| Linde AG            | 1094   | 1110   |
| Man AG              | 546    | 545,50 |
| Mannesmann AG       | 946,50 | 971    |
| Metro               | 69     | 69     |
| Muench Rue N        | 680,50 | 686    |
| Preussag AG         | 332    | 339    |
| Rue                 | 98,50  | 100,75 |
| Sap VZ              | 593,30 | 590,60 |
| Scherling AG        | 174,45 | 176,20 |
| Siemens AG          | 112    | 111,90 |
| Thyssen             | 390    | 392    |
| Veba AG             | 130,05 | 119,60 |
| Viel                | 994    | 1026   |
| Volkswagen VZ       | 790    | 800    |

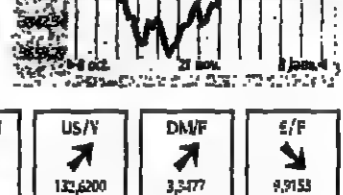
New York Dow Jones sur 3 mois



Londres FT100 sur 3 mois



Francfort DAX 30 sur 3 mois



LES TAUX

|                       |                          |                         |                           |                       |                           |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|
| PARIS<br>jour le jour | NEW YORK<br>jour le jour | LONDRES<br>jour le jour | FRANCFORT<br>jour le jour | TOKYO<br>jour le jour | SINGAPOUR<br>jour le jour |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|

Nouvelle hausse du Matif

LE CONTRAT notional du Matif a ouvert en hausse, vendredi 9 janvier. Dès les premières transactions, l'échéance mars gagnait 4 centimes à 102,42.

La veille, le marché obligataire français avait connu une nouvelle journée faste, et le taux de l'emprunt à dix ans avait atteint un nouveau plancher historique à 5,12 %. Le Matif avait gagné 24 centimes. Le marché obligataire profite de la crise financière en Asie qui ne donne pas de

signes d'apaisement et qui fait affluer les investisseurs vers les emprunts d'Etat émis par les Etats-Unis et les Etats européens, considérés comme des valeurs sûres. Le marché a été aussi soutenu par l'annonce aux Etats-Unis d'un recul plus fort que prévu de l'indice des prix à la production en décembre. Ce chiffre renforce les anticipations de certains opérateurs sur une prochaine baisse par la Réserve fédérale de ses taux directeurs.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

| Achat                | Vente  | Achat  | Vente  |
|----------------------|--------|--------|--------|
| 08/01                | 07/01  | 08/01  | 07/01  |
| jour le jour         | 3,3750 | 3,3750 | 3,3750 |
| 1 mois               | 3,40   | 3,37   | 3,44   |
| 3 mois               | 3,42   | 3,38   | 3,47   |
| 6 mois               | 3,48   | 3,38   | 3,52   |
| 1 an                 | 3,59   | 3,37   | 3,80   |
| PIBOR FRANCS         | 3,5430 | 3,5371 | 3,5430 |
| PIBOR France 3 mois  | 3,5382 | 3,5447 | 3,5382 |
| PIBOR France 6 mois  | 3,5323 | 3,5378 | 3,5323 |
| PIBOR France 9 mois  | 3,5258 | 3,5358 | 3,5258 |
| PIBOR France 12 mois | 3,5192 | 3,5492 | 3,5192 |
| PIBOR ECU            | 4,4281 | 4,4382 | 4,4281 |
| PIBOR Ecu 3 mois     | 4,4025 | 4,4219 | 4,4025 |
| PIBOR Ecu 6 mois     | 4,4040 | 4,5000 | 4,4040 |

MATIF

| Échéances 08/01 | volume | dernier | plus   | plus   |
|-----------------|--------|---------|--------|--------|
|                 |        | pré     | haut   | bas    |
| NOTIONNEL 5,5 % |        |         |        |        |
| Mars 98         | 215731 | 102,36  | 102,46 | 102,26 |
| Juin 98         | 302    | 101,24  | 101,44 | 101,04 |
| Sept 98         | 7      | 101,14  | 101,16 | 101,16 |
| PIBOR 3 MOIS    |        |         |        |        |
| Mars 98         | 19906  | 36,29   | 36,29  | 36,29  |
| Juin 98         | 10133  | 36,13   | 36,07  | 36,20  |
| Sept 98         | 8114   | 36,09   | 36,03  | 36,36  |
| Dec 98          | 3029   | 35,87   | 35,80  | 35,80  |
| ECU LONG TERME  |        |         |        |        |
| Mars 98         | 820    | 101,62  | 101,68 | 101,54 |

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

| Échéances 08/01 | volume | dernier | plus | plus    |
|-----------------|--------|---------|------|---------|
|                 |        | pré     | haut | bas     |
| Janvier 98      | 18503  | 2958    | 3045 | 2955    |
| Février 98      | 685    | 2984    | 2970 | 2980    |
| Mars 98         | 599    | 2975,50 | 3061 | 2972,50 |
| Juin 98         |        |         |      |         |

LES MONNAIES

|                |                 |                 |                |               |
|----------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------|
| US/F<br>6,1112 | US/DM<br>1,6213 | US/Y<br>132,600 | DM/F<br>3,5477 | S/F<br>9,9133 |
|----------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------|

Baisse du dollar

LE DOLLAR cédait encore du terrain face à l'ensemble des monnaies. Dès les premières échanges entre banques, la devise américaine s'échangeait à 6,0572 francs et 1,8095 deutschemark, contre respectivement 6,0925 francs et 1,8205 deutschemark au cours des dernières transactions de la veille. Quelques heures plus tard, sur le marché des changes de Tokyo, la tendance était identique. Le billet vert s'échangeait à 131,56-58 yens.

après avoir oscillé entre 131,45 et 132,68 yens. Jeudi, il avait terminé la séance japonaise à 133,00-02 yens et valait 132,70 yens dans la soirée à New York. Selon un cambiste, les investisseurs se sont mis à acheter du yen sur de nouvelles perspectives de réductions fiscales illimitées dans le temps et grâce au redressement de la monnaie indonésienne à 8 000 roupies pour 1 dollar, après son plongeon au niveau des 10 000 pour 1 dollar.

M

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDEDI 9 JANVIER
Liquidation : 23 Janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40
PARIS
-1,39%
CAC 40 : 2913,76

Table of French stock market data including company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices, and percentage changes.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDEDI 9 JANVIER

Table of bond market data (Obligations) including issuer names, coupon rates, and prices.

Table of French stock market data (Actions Françaises) including company names and prices.

Table of international stock market data (Actions Étrangères) including company names and prices.

Table of international stock market data (Actions Étrangères) including company names and prices.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDEDI 9 JANVIER

Table of French stock market data (Valeurs) including company names and prices.

Table of French stock market data (Valeurs) including company names and prices.

Table of international stock market data (Valeurs) including company names and prices.

Table of international stock market data (Valeurs) including company names and prices.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 8 janvier

Table of SICAV and FCP data including fund names and prices.

Table of SICAV and FCP data including fund names and prices.

Table of SICAV and FCP data including fund names and prices.

Table of SICAV and FCP data including fund names and prices.

modestie de

alito

Je suis... 1998

# AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 10 JANVIER 1998

**SPORTS** Le championnat de France de première division reprend samedi 10 et dimanche 11 janvier, après sa trêve hivernale. Treize journées restent encore à disputer jus-

qu'au 9 mai. ● **AVANT CETTE VINGT-DEUXIÈME JOURNÉE**, les positions sont très serrées dans la première partie du classement. La FC Metz est en tête, Paris-SG et Monaco sont à

un point, Marseille à cinq avec un match en moins. ● **LA FORMATION LORRAINE**, qui reçoit Rennes, samedi, s'est retrouvée sans tapage en position de décrocher le premier

titre de champion de France de son histoire. ● **JOËL MULLER**, le discret entraîneur de l'équipe depuis 1989, a su instiller à ses joueurs une philosophie à l'opposé du football sensa-

tionnaliste. Il pilote la formation comme il a dirigé sa carrière, avec rigueur. « Si nous voulons faire rêver, nous ne devons pas être des rêveurs », affirme-t-il.

## La modestie de Joël Muller nourrit les ambitions du FC Metz

Pour l'entraîneur du club lorrain, un titre de champion de France de football reste utopique car dépendant de trop d'aléas liés à l'effectif. Mais avec lui, depuis quelques années, les joueurs de l'Est troublent le jeu des « grosses écuries » de la première division

**METZ**  
de notre envoyée spéciale  
Le 19 décembre 1997, à l'issue de la dernière journée avant la trêve, le FC Metz a terminé en tête du classement provisoire du championnat de France de football de première division. Les hommes en grenat ont surpris, éloigné les prétendants considérés comme plus légitimes. Ils ont dû vexer le Paris-Saint-Germain ou Monaco et sans doute Marseille ou Bastia. Ils y ont mis la manière : crédités de la deuxième meilleure attaque de la compétition, avec Monaco et le PSG, ils ont été auréolés de la palme du fair-play. En 1996, l'équipe, déjà, avait bouleversé l'ordre établi en terminant quatrième du championnat de France, puis cinquième en 1997. « Cela me plaît que nous raisons des petits poucets », dit Joël Muller.

poursuit une route sereine avec un meneur d'homme qui vit le football avec une passion tranquille. Il vient de fêter ses quarante-six ans, il est grand, son visage est noble, bruné par des embruns de vie, ses cheveux gris doivent toujours être ainsi rangés avec cette hâte de petit garçon.

« Je sais que côtoyer des gens plus jeunes que moi m'empêche de vieillir », dit-il. Il a une réputation de rigueur. Cela ne le flatte guère : « Bien sûr que je suis rigoureux au travail. Si nous voulons faire rêver, nous ne devons pas être des rêveurs. » Dans la vie, l'image est décalée. Cela le gêne : « Mes proches ont du mal à manier l'homme et sa représentation. »

Quand Joël Muller dit son métier, c'est un délice. Il parle des livres sur le sujet (il les dévore car cela le fait progresser). Il affirme aimer le jeu anglais pour sa générosité, le championnat italien pour son professionnalisme et les Allemands pour leurs qualités men-

tales. Lui, il souhaite que ses joueurs fassent bien leur travail comme de bons artisans, c'est sa méthode : « Je leur demande d'être à l'heure, de ne pas arriver avec des chaussures sales ou de faire sérieusement tous les entraînements. C'est une question de respect envers l'équipe, envers les sponsors. Si un joueur est là, c'est que nous avons eu envie de l'engager. Nous voulons qu'il soit à l'aise. Au fil des semaines, nous lui montrons ce qu'il faut et le groupe se forme. »

« **ÉQUIPE COMPLICE** »  
Cyrille Pouget ? « Il est parti trop tôt. Mais je n'ai pas discuté sa décision. On ne peut pas responsabiliser les joueurs pour ensuite mettre leurs choix en doute. » L'expérience malheureuse du recrutement de Mariano Bombarda est oubliée. Recruté en 1996 alors qu'il était le deuxième buteur du championnat néerlandais, l'italien ne s'est jamais adapté au FC Metz. Une erreur, l'exception : « Nous nous étions basés sur des recommandations et sur des cassettes vidéo. » A l'orée de la saison 1997-1998, le nombre de départs et d'arrivées a été très raisonnable, la formation a su se recomposer autour du « déterminant » Robert Pires et du capitaine Sylvain Kastendieck.

### Victorieux en Coupe, malheureux en championnat

● Créé en avril 1932 d'une fusion du Cercle athlétique messin et de l'Association sportive messine, le FC Metz se qualifie pour sa première finale de Coupe de France en 1938 (défaite face à l'Olympique de Marseille).  
● Championnat de France : la meilleure performance est une troisième place en 1968-1969. Le FC Metz a été quatrième en 1995-1996 et cinquième en 1996-1997.  
● Coupe de France : deux victoires, en 1984 contre Monaco (2-0 après prolongation) et en

1988 contre Sochaux (1-1 après prolongation, 5 tirs au but à 4).  
● Coupe de la Ligue : victoire en 1996 contre Lyon (0-0 après prolongation, 5 tirs au but à 4).  
● Parcours européen : Cinq participations à la Coupe de l'UEFA (1968-1969, 1969-1970, 1985-1986, 1996-1997 et 1997-1998). Deux participations à la Coupe des Coupes (1984-1985 et 1988-1989). En 1984-1985, le FC Metz a réalisé son plus grand exploit en éliminant le FC Barcelone en seizièmes de finale (4-2 à Metz et 4-1 à Barcelone).

comme l'âme de cette drôle d'équipe. « Ce serait injuste », insiste-t-il.  
Joël Muller est un footballeur de toujours. Un Ardenais d'origine, venu à Metz à l'âge de quinze ans dans les bagages de son père, gardien muté en Moselle. Il a vécu là toutes les étapes de la vie d'un joueur, l'adolescence, le centre de formation, l'équipe dont il a été le capitaine. En 1978, il s'en va. « Il y eu de nouveaux dirigeants, j'étais le capitaine. On m'a demandé de partir. Un peu comme dans un état-

### Le classement du championnat de France avant la reprise

| CLASSEMENT               | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|--------------------------|-----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Metz-Monaco              | 3-0 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Le Havre-Nantes          | 1-0 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Marseille-Guingamp remis | 2-2 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Cluses-Châteauroux remis | 3-3 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Montpellier-Lens         | 1-2 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Strasbourg-Toulouse      | 2-0 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Bastia-Lyon              | 0-1 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Nantes-Paris-SG          | 1-2 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Auxerre-Bordeaux         | 4-2 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |

1 Auxerre 36 buts • 2 Metz • Paris-SG • Monaco 34 buts  
1 Guivarc'h (Auxerre) 15 buts • 2 Ikerbas (Auxerre) 12 buts  
3 Lestard (Bordeaux) • Pires (Metz) • Trépoquet (Monaco) 10 buts

## Le football français sanctionne ses dopés

Vincent Guérin, Antoine Sibierski et Dominique Arribagé suspendus pour 18 mois, dont 6 ferme

IL AURA FALLU une demi-heure aux membres de la commission de contrôle dopage de la Fédération française de football (FFF) pour décider, jeudi 8 janvier, de la sanction qui devait frapper Vincent Guérin (Paris-Saint-Germain), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC), contrôlés positifs aux anabolisants (mandrolone) dans le courant de l'automne 1997. Les trois dopés ont été punis de dix-huit mois de suspension, dont douze avec sursis. Ils ont aussitôt fait appel, une démarche qui leur permet de jouer jusqu'à ce que la FFF se prononce de nouveau sur leur cas.

en raison, notamment, du mauvais étiquetage des échantillons d'urine par le médecin préleveur, et l'argumentaire avancé parallèlement par le docteur Jean-Yves Audureau, président de ladite commission. « On ne sait pas vraiment si la mandrolone peut ou pas être pro-

que, à l'image de la Fédération française de judo (FFJDA), confrontée au cas similaire du champion olympique Djamel Bouras, la FFF leur accorderait du temps (le judoka a obtenu quatre mois) afin d'établir le bien-fondé de leur défense (en substance :

ministère de la Jeunesse et des sports ait prévenu le coup. Commentant le verdict, l'avocat des Joueurs, M<sup>re</sup> Jean-Jacques Bertrand, a expliqué que le ministère avait répondu mercredi dans la soirée « aux points soulevés par la défense et fixé à la Fédération un mémoire de neuf pages » concernant la définition des seuils de dopage fixés par le CIO, les effets de la mandrolone et l'état des recherches sur la production endogène (naturelle) de cette hormone anabolisante. Lors d'une très courte déclaration, le docteur Jean-Yves Audureau a formellement nié que la commission ait subi des pressions ministérielles.

**DERNIER JOUR**  
**francesco smalto**  
PARIS  
**SOLDES** remises de 30 à 50%  
10h - 19h  
Homme : 44, rue François 1er (8e)  
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16e)

**DÉPÊCHES**  
■ **SKI** : Alberto Tomba a remporté, jeudi 8 janvier, le slalom disputé en nocturne à Schladming (Autriche), où l'italien avait obtenu son dernier succès en Coupe du monde, il y a un an.  
■ **BASKET** : Limoges s'est imposé dans sa salle face au Benetton Trévise (69-68), lors de la première journée de la deuxième phase de l'Euroleague, disputée jeudi 8 janvier. Pau-Orthez s'est incliné sur le terrain de l'Alba Berlin (55-66). Le Paris-SG-Racing a été battu chez lui par le Kinder Bologne (62-72). Chez les dames, Valenciennes-Orchies l'a emporté à domicile face aux Yougoslaves de Visar (77-53).  
■ **RUGBY** : les clubs anglais de rugby, soutenus par leurs homologues français, menacent de se retirer de la Coupe d'Europe la saison prochaine. Ils souhaitent que soient revus le calendrier et la répartition des recettes.

## « Merit-Cup » remporte au finish la quatrième étape de la Whitbread

**AUCKLAND**  
de notre correspondant  
Une houle forte, créant d'énormes creux avec déferlantes, dans un vent de plus 35 nœuds rythmé par des rafales frôlant les 50... Les plaisanciers et les pêcheurs d'Auckland ne sortent pas par ce temps-là. Mais, vendredi 9 janvier, des centaines d'embarcations se côtoyaient sur les eaux du golfe de Hauraki, le bassin au fond duquel est logée la ville d'Auckland, alors que des milliers de personnes s'étaient installées sur les petits voiliers qui bordent la côte pour assister à l'arrivée de la quatrième étape de la Whitbread, la course autour du monde avec escale.

le skipper américain qui court sur le bateau suédois EF-Language, toujours en tête de classement général malgré une quatrième place dans cette étape, rapportait des écarts de vent énormes en un minimum de temps.  
« Vous pouvez être certain que si vous faites une erreur, vous vous ferez dépasser », estimait un équipier du bateau norvégien Innovation Kvernem, à bord duquel naviguent les Français Pierre Mas et Jacques Vincent, et qui, arrivé en septième position, dégringole en quatrième place au général. L'Anglais Lawrie Smith sur Silk-Cut, arrivé sixième après avoir explosé sa grand-voile une heure avant la fin de la course, est désormais septième.

**Le Monde**  
A LA TELEVISION ET A LA RADIO  
**Autour du Monde**  
L.C.I.  
Le samedi à 12h10 et à 16h10  
Le dimanche à 12h10 et à 23h10  
**Le Grand Jury**  
RTL-L.C.I.  
Le dimanche à 18h30  
**De l'actualité à l'Histoire**  
La chaîne HISTOIRE  
Les vendredis à 21 h, samedi à 13 h  
mardi à 23 h, mercredi à 19 h  
et jeudi à 17 heures  
**Le Grand Débat**  
FRANCE CULTURE  
Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois  
à 21 heures  
**A la « une » du Monde**  
RFI  
Du lundi au vendredi  
à 12h45 (Beurre de Paris)

# Cristal et porcelaine, les nouveaux classiques

La rencontre d'un styliste contemporain Olivier Gagnère, avec les grandes marques de la rue Royale

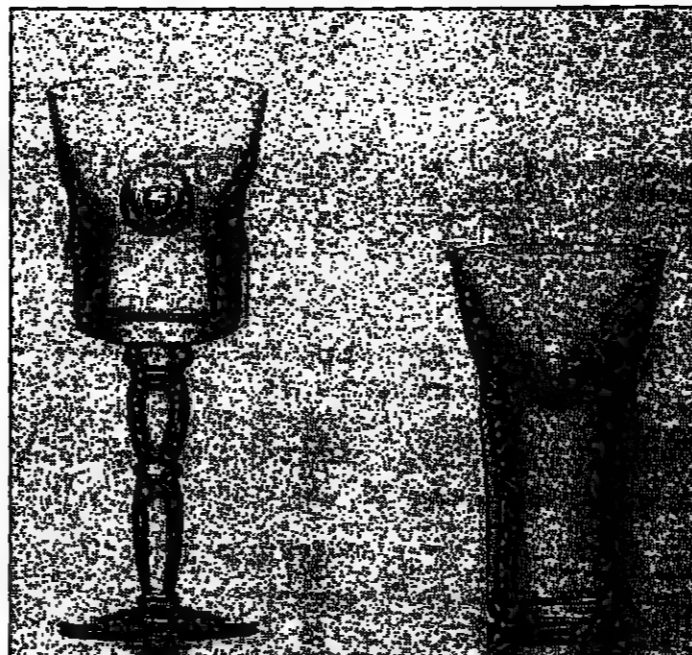
CRÉATION, tradition, innovation. Sur le balancier du goût, il est souvent délicat de mesurer à quel moment des images et des lignes nouvelles s'installent durablement dans le paysage des formes. Et se font admettre dans le champ visuel d'une époque, au-delà du cercle des amateurs d'avant-garde.

Parmi les créateurs qui se sont fait connaître dans le tourbillon joyeux des années 80, où la France se réveillait de sa somnolence avec un esprit de conquête, d'amusement et

d'avancement esthétique, certains ont su nouer des relations suivies avec l'industrie. L'industrie du meuble (Stark en Italie), ou le haut artisanat industriel (Gagnère avec Bernardaud et Saint-Louis). Dans le sillage des nouvelles architectures, ou à l'occasion de transformations de boutiques, de cafés, d'hôtels, de théâtres, une génération de décorateurs a trouvé ses lieux d'expression. Toujours un peu complexé à l'égard des Italiens ou des Anglo-Saxons (depuis que les Scandinaves sont passés de mode), notre pays a pourtant donné l'occasion, en peu d'années, de nouvelles signatures de tenir le crayon.

Au point que, désormais, la France et l'Angleterre sont sans doute aussi bien placées que l'Italie (qui vit beaucoup sur la réputation acquise dans les années 70) pour combattre sur le terrain du « style » contemporain. Comme le montre, dans le secteur du luxe, l'expérience de deux grandes maisons de tradition - les porcelaines Bernardaud de Limoges depuis cinq ans, et maintenant les cristalleries de Saint-Louis - menées en compagnie du designer Olivier Gagnère.

Moins exubérant que Philippe Starck, plus souple que Sylvain Dubuisson, aussi déterminé que



Ci-dessus : verres Cosmos des cristalleries Saint-Louis  
ci-contre : service Galerie Royale des porcelaines Bernardaud

Martin Szekely, et plus sincèrement baroque que ses confrères, le parcours d'Olivier Gagnère l'a conduit des laboratoires de la création du Milan des années Sottsass aux fornaux de Murano pour faire souffler des pièces uniques, du travail avec les artisans de l'île de Kyushu au Japon aux tables à dessin de son atelier parisien, d'où sont sortis le décor du café Marly, dans l'alle Richelieu du Louvre (mobiliers édités par Arte-

lano), les tasses et la vaisselle de porcelaine du café aménagé pour Bernardaud rue Royale, et le magasin de Park Avenue redécoré pour la maison de Limoges. Jouant chaque fois un jeu serré entre la rigueur de l'approche artistique, l'originalité du dessin et l'acceptation des contraintes de l'entreprise, de son savoir-faire technique ou de ses objectifs commerciaux.

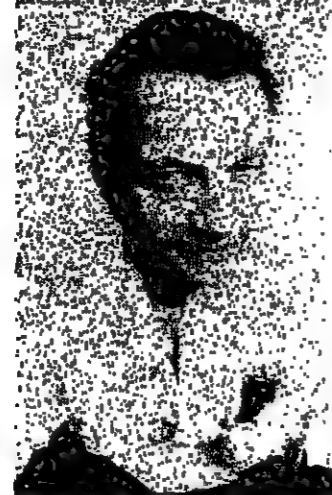
Le résultat est là : cinq ans après, les premiers modèles mis au point par Gagnère pour Bernardaud sont parmi les « top ten » de la maison qui, sans rien abdiquer de ses collections traditionnelles, peut les marier avec le coup de jeune des lignes épurées, colorées des tasses l'haque et Lipari, leur cabochon bleu ou rouge et or, ou les rayures larges tracées selon une palette de couleurs qui ne

choque pas l'ancien et éveille l'œil moderne. On flatte les ornats, en double cuisson, qui soulignent les anses en queue de cheval, on s'amuse des proportions inédites (tasse à thé et à café, pour se simplifier la vie), et on rassure le regard par un équilibre général, en continuant avec ce que l'acheteur croit savoir de sa table depuis toujours. D'ailleurs, on a commencé par libérer le futur client des ensembles obligés (douze tasses d'un coup, un bien théière et cafetière et sucrier) à la fois pour adoucir la facture et pour s'accorder à l'air du temps, qui aime assortir dans un faux dépareillé ; les gammes de teintes s'accordent avec les pastels anciens mais permettent aussi des harmonies plus corsées. Les tête-à-tête, les ventes à l'unité (à partir de 389 F la tasse), les coupes en godioles et les mini-vases sont là pour attiser le désir de collectionner à son rythme. Ce n'est plus seulement une question de dessin, mais un nouveau marketing. Pour des générations nouvelles et des pays nouveaux, car la maison de Limoges créée en 1863 exporte 70 % de sa production en Amérique, en Extrême-Orient et en Europe.

Des grandes pièces plus luxueuses, parfois des éditions limitées - vases, meubles,

consoles à pied de porcelaine - contribuent à souligner la cohérence, à affirmer une ambiance. Le décor des magasins eux-mêmes - et notamment le salon de thé de la rue Royale, dont les accessoires sont aussi édités sous le titre « Galerie Royale », une série néo-Empire à rayures larges et silhouette incurvée - servent la même stratégie. Et si la moitié du chiffre d'affaires est réalisé dans les grands magasins, les points de vente eux aussi seront aménagés dans l'esprit et sous la signature Gagnère-Bernardaud.

En dessinant pour les cristalleries de Saint-Louis une collec-



Olivier Gagnère



Fauteuil Apollo de Lovengrove

## Une chaise longue multifonctions

Ross Lovegrove sait ce qu'il veut. Les directions vers lesquelles il oriente son travail sont claires. Le discours qui le soutient, limpide. Ce designer industriel gallois du trente-ouet ans, qui vient d'être élu créateur de l'année 1998 du Salon du meuble de Paris, a adopté une ligne de conduite : concevoir des meubles et des objets capables de joindre l'utile à l'agréable, de servir le confort et les besoins de l'utilisateur. Il n'en demande pas. « Je suis avant tout attiré par le contenu intellectuel d'un produit beaucoup plus que par son aspect, dit-il. Si vous arrivez à combiner les deux, le contenu et l'aspect, alors vous avez un produit intéressant. » Cette démarche s'inscrit vers trois objectifs essentiels : la mise en évidence de la gestuelle, la recherche du meilleur usage, la maîtrise du matériau, de la technologie, de l'outil de production et du coût. Les fossés dans l'accomplir de son sofa qui guident le bras et donnent à l'allure générale du corps une élégance naturelle sont un exemple du premier objectif. La deuxième s'illustre par la chaise longue Apollo (coque en rotin sur structure tubulaire) qui, selon son créateur, « ne relève pas réellement du design ». L'aspect pratique a dicté sa loi. Cette chaise longue, contrairement aux classiques du genre, permet d'allonger ses jambes mais autorise aussi à poser ses pieds par terre, grâce à la forme évitée de la rallonge prévue à cet effet. La chaise longue devient un siège amélioré que

l'on peut utiliser dans différentes fonctions, pour travailler ou pour déjeuner ; il suffit de placer son ordinateur ou son assiette sur le repose-pieds, en attendant d'y allonger ses jambes en prenant la position repos total. Lovegrove avoue avoir cherché à produire, avec ce meuble, un objet utile. « Ici, confie-t-il, il n'y a pas de technologie, juste une idée. » Les matériaux technologiques, il ne se prive pas de les utiliser à d'autres moments, comme en témoigne le siège « spider » qui exploite jusqu'au bout de ses vertus la flexibilité du plastique, et rend l'assise confortable et souple. Le corps se love dans une matière qui semble se plier aux mouvements qu'il lui soumet. La forme et la matière de l'objet apparaissent comme une évidence, conçues pour les besoins de l'utilisateur, lui offrant l'aisance qu'exigent les heures passées devant un écran d'ordinateur.

Cette combinaison entre technologie, matériaux et élégance gestuelle caractérise le travail de Lovegrove, auquel adhèrent les huit designers de six nationalités différentes qui œuvrent à ses côtés, au cœur du quartier londonien de Notting Hill Gate. Cette équipe sans frontières refuse de restreindre à un domaine particulier son champ d'étude, d'expérimentation, de réflexion. Tout leur est bon - meubles,

électronique, produits de grande consommation ou d'exception - pour coller à la définition qu'ils se font du design : la résolution de la vie quotidienne.

Ross Lovegrove dicte cette règle de vie et de travail, curieux, éclectique, mais aussi, fidèle à sa démarche. Son parcours en témoigne. Designer chez Frog,

Design en Allemagne, dans les années 80, il s'attache à la conception d'un baladeur pour Sony ou d'ordinateurs pour Apple. Une année passée chez Knoll International, à Paris, lui permet ensuite de créer le système de bureau Alessandri. C'est un succès. En 1984, il intègre l'atelier de Nîmes, avec Jean Nouvel et Philippe Starck. Il dessine pour Cacharel, Louis Vuitton, Hermès et Dupont. En 1988, il retourne à Londres, où il ouvrira son cabinet en 1990. Parmi ses clients, British Airways, les stylos Parker, les Italiens Kartell, Coccolini, Cappellini, Alfi Zitzmann, Philips Moroso, Driade, les sociétés Mazda, Apple, Olympus... Il se consacre actuellement à la mise au point d'une nouvelle structure architecturale, Solar Seed, d'un véhicule urbain pour un constructeur européen, d'une télévision à plasma pour Sony, d'un appareil photo pour Olympus, d'un rasoir en céramique et d'un nouveau programme de bureau pour Herman Miller. En passant par Milan, Tokyo, Madrid, Singapour, New York... des escaliers qui signent son statut de designer international.

Véronique Cauhapé

## Le décor de la maison, expositions et salons

● Le Salon du meuble de Paris. Réserve aux professionnels, le Salon du meuble de Paris, qui se tient à la porte de Versailles jusqu'au 12 janvier, ouvre ses portes au public le samedi 10 janvier (de 9 à 19 heures). Entrée 50 francs. L'occasion de découvrir ce que proposent designers et industriels - mille exposants dont 45 % d'étrangers en provenance de 40 pays seront présents - dans le domaine de l'ameublement. Pour aider au repérage, le Salon du meuble 1998 est organisé en espaces thématiques. L'espace art de vivre « Village » met en valeur un savoir-faire et un savoir-vivre à la française, à travers quatre grands thèmes : le temps, la lumière, la matière et la nature (hall 4). L'espace art de vivre contemporain « La métropole » retrace l'évolution des modes de vie et son influence sur le marché de l'habitat (hall 3). L'espace art de vivre « Jeune habitat » accueille plus de 35 entreprises et reflète autant de modes d'habiter que d'aspirations (hall 7). Mais aussi... sièges rembourrés, canapés et fauteuils (hall 7 niveau 2) ; meubles et chaises

modernes, rustiques et traditionnels, literie, cuisines et meubles d'appoint (hall 1 et 7) ; reproduction de styles anciens (hall 2, niveau 2)... Les visiteurs pourront aussi découvrir les dernières créations de Ross Lovegrove (« La métropole », hall 3). ● Salon Lumière. Réserve aux professionnels, Lumière Paris, le Salon international du luminaire, est présenté à la porte de Versailles, jusqu'au 12 janvier (de 9 à 19 heures). Ingo Maurer, élu créateur Lumière 98, expose dans le hall 5. ● Maison et objet. Pour sa septième édition, le Salon Maison et objet, réservé aux professionnels, ouvert jusqu'au 13 janvier à Paris-Nord-Villepinte, attend cette année 45 000 visiteurs. Représentant le marché de la décoration, du cadeau et des arts de la table, deux mille exposants seront répartis autour de huit quartiers (scènes d'intérieur, textile, senteurs-bain, arts de la table, côté déco, Mic-alleurs et authentique, métiers d'art, objet-cadeau). Horaires : 9 h 30 à 19 heures avec nocturne

jusqu'à 20 heures le dimanche 11 janvier. Le dernier jour, le Salon ferme à 18 heures. ● Hilton McCormico. La galerie Via expose les œuvres de Hilton McCormico, cet Américain à la fois peintre, décorateur, photographe, designer, scénographe, qui vit et travaille, depuis 1965, à Paris. On lui doit notamment les décors de *Divas* et de *La Lune dans le cantiveau* de Jean-Jacques Beineix ainsi que celui de *Vivement dimanche*, de François Truffaut. Le design lui vaudra des récompenses prestigieuses. Une parmi d'autres : sa collection Cactus pour la maison Daum est achetée, en 1985, par le Musée des arts décoratifs de Paris et le Corning Museum of New York. Galerie Via, 29-33, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Du 7 au 15 février. Tous les jours de 10 à 19 heures ; le dimanche, de 11 à 18 heures. ● Jeunes designers. Poisson d'avril, l'association créée par Florence Bourrel, Emmanuel Gillet et Corinne Jacquemard, designers et architectes d'intérieur, expose les créations d'une trentaine de designers. Trois générations seront ainsi

représentées : les lauréats sélectionnés par Concours (Laure Diamond, Gonzalo Galindo, Bohorquez, Jean-Jacques Jouan, Damien Langlois...), des designers de la nouvelle génération (Marc Barandard, Bénédicte et Jean-Marie, Roman Bourouelle, Guillaume Collet...) et des designers reconnus, les parrains (Thibault Desombre, Dix heures dix, Kristian Gavolle, Christian Chion...). Galerie 607, 15, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris. Tél. : 01-43-40-72-22. ● Nouveaux baroques. Les œuvres de deux artistes décorateurs, Marco de Guelitz (1958-1992) et Jacques Jarrique (né en 1962), dont les créations de meubles et d'objets (le premier avait signé la décoration des Bains-Douches en 1985) expriment une veine esotérique et une inspiration poétique, tendance « En attendant les Barbares » qui les rapproche de l'art du sculpteur, sont exposées à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville de Paris. Tous les jours de 11 heures à 19 heures, sauf lundis et jours fériés. Jusqu'au 15 février. Catalogue double : 130 F.

IMAGE LE SON DU MICRO-PIECE CHROMIENAGRE

# L'HUMIDITÉ VOUS POURRIT LA VIE ?

A PARTIR DE 1990F\*

## LA SOLUTION EST CHEZ BOULANGER

Pour en finir une bonne fois pour toutes avec les problèmes d'humidité : condensation, moisissures, papiers peints décollés, etc. Une seule solution : Ebac.

Ebac, les déshumidificateurs les plus vendus en Europe peuvent évacuer jusqu'à 12 litres d'eau par jour !

Actuellement, Ebac, le n°1 européen, vous offre 8 jours à l'essai gratuits.

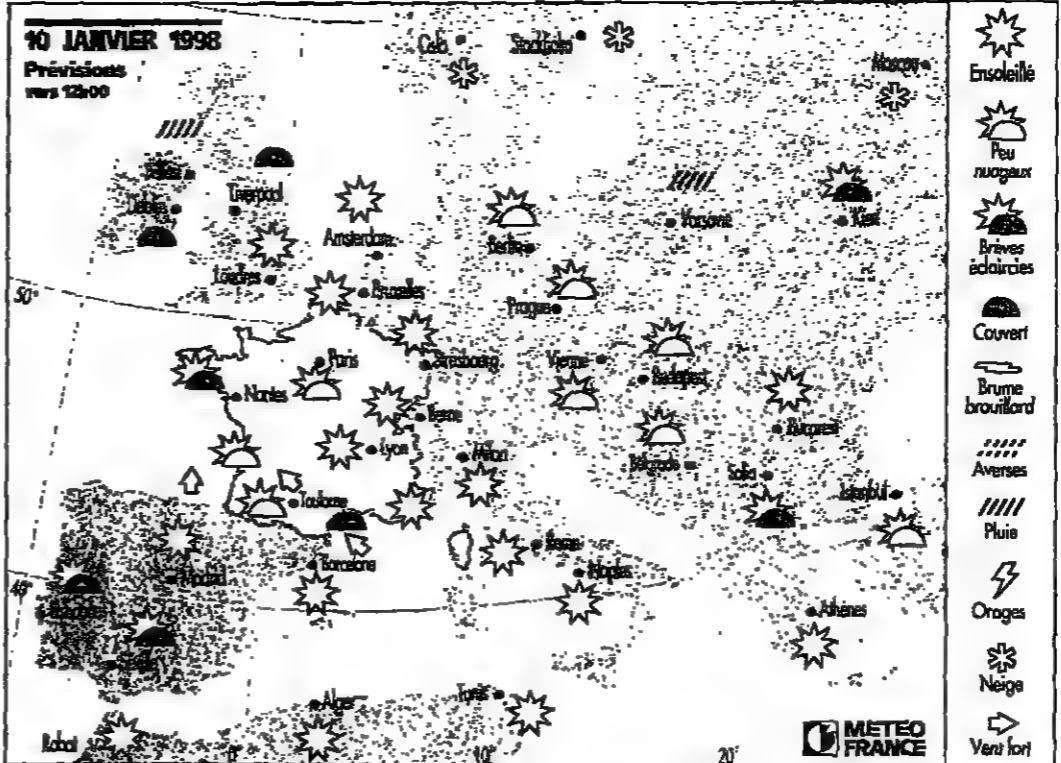
**BOULANGER** **Ebac**

*Vous ne le regretterez jamais* Le déshumidificateur



Un petit air de printemps

SAMEDI, un petit air de printemps flottera sur la France : le soleil brillera sur une majorité de régions, et les températures seront très douces pour une mi-janvier...

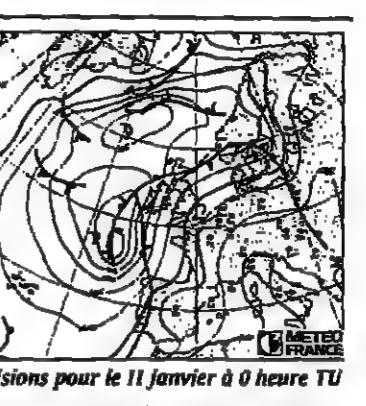


LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. La direction générale de l'aviation civile vient de publier le Guide du passager aérien ou le Transport aérien de A à Z. Il répertorie, en 64 pages, les droits et les devoirs des voyageurs...

Table with 2 columns: City and Temperature. Lists major French cities and their forecasted temperatures for January 10, 1998.

Table with 2 columns: City and Temperature. Lists international cities and their forecasted temperatures for January 10, 1998.



SPORTS D'HIVER

Séjours en solde

AVEC 30% à 40% de rabais sur les prix publics à moins de deux semaines du départ, l'escompte accordé par DégriTour sur Minitel...

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 8 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des rautes et stations françaises de sports d'hiver...

POLO À MEGÈVE. A l'instar de Saint-Moritz en Suisse, Megève organise un Trophée de polo sur neige...

MOTS CROISÉS

Word search puzzle grid with 11 columns and 11 rows. Includes clues for horizontal and vertical words.

PHILATÉLIE

Habillée, mais vraiment n'importe comment. - 6. Commodité. - 7. Amender des terres argileuses. Tête de Tsigane. - 8. Moyens de transport dans la jungle. Satisfait d'eux-mêmes. - 9. Chaîne. Cultivé en Bourgogne. - 10. Crie au fond des bois. Le prix de la peine. - 11. Oubliés volontairement.

Le timbre et l'animal

mi quelques exemples, sont ainsi traités par les timbres de thèmes tels que « le renard et son impact sur nous », « les attelages de chiens de traîneau », « les rapaces » ou « la pêche en eau douce ».

Vertical text on the left margin, possibly a sidebar or continuation of an article.

Advertisement for 'LA SOLUTION EST CHEZ BOULANGER' featuring a large image of a loaf of bread and promotional text.

Horizontal and vertical clues for the word search puzzle.

Additional philatelic information and details about the stamp exhibition.

Advertisement for a stamp exhibition featuring a collection of stamps and details about the event.

**ANNIVERSAIRE** Il y a cinquante ans, le compositeur Pierre Schaeffer, mort en 1995, posait les principes de la musique concrète avec ses *Études de bruits* diffusées à la ra-

dio. Cette nouvelle approche du son provoqua de vives réactions parmi l'avant-garde européenne des années 50. Les Français la découvrirent essentiellement à travers le générique

des « Shadoks ». ● LE CRÉATEUR du Groupe de recherche de musique concrète (GRMC) - devenu ensuite GRM - la définissait comme « constituée à partir d'éléments préexistants

empruntés à n'importe quel matériau sonore, qu'il soit bruit ou musique habituelle, puis composée expérimentalement par une construction directe ». ● DANS UN ENTRETIEN AU

« MONDE », le compositeur Christian Zanési, entré en 1975 dans la classe de Pierre Schaeffer au Conservatoire de Paris, déclare s'être « toujours senti en formation au GRM ».

## La musique concrète fête ses cinquante ans au grand jour

En 1948, quatre ans après avoir créé à la Radiodiffusion française son Studio d'essai, le compositeur Pierre Schaeffer allait révolutionner l'histoire des arts avec les « Études de bruits »

« ET LES SHADOKS pompaient, pompaient, pompaient... » Sous cette phrase que tout téléphage de la fin des années 60 a forcément en mémoire, on trouve un puits de sons qui s'alimente à la source du Groupe de recherches musicales (GRM), plutôt connu pour ses expériences d'avant-garde. Pourtant, comme la célèbre bande-son des Shadoks composée par Robert Cohen-Solal, d'autres productions du GRM sont entrées dans la vie courante des Français : le sonal de l'aéroport de Roissy conçu en 1971 par Bernard Parmegiani (également auteur de célèbres génériques télé) ou celui réalisé par Christian Zanési en 1995 pour la RATP. Riche en manifestations commémoratives, l'année 1998 devrait permettre de se familiariser avec les activités du GRM et d'apprécier le rayonnement de son fondateur Pierre Schaeffer, inventeur de la musique concrète il y a juste un demi-siècle.

Polytechnicien élevé dans un milieu musical, Pierre Schaeffer (1910-1995) apparaît d'abord comme un pionnier de la communication. Il entre en 1934 à la Radiodiffusion française, où son goût de l'expérimentation le pousse à créer en 1944 un Studio d'essai qui, après-guerre, deviendra Club d'essai. C'est là qu'à partir d'un épisode fortuit - le sillon fermé d'un disque rayé - lui vient l'idée d'une musique uniquement accessible sur support. À l'aide d'un graveur de disque souple, il fixe quelques sons produits par des accessoires (jou de cloches, réveil, crécelles, tourniquets) empruntés au service du bruitage de la Radiodiffusion française, les répète, les tronque ou bien en fait varier la vitesse de lecture. L'essentiel pour lui est de considérer le son « pour la totalité de ses caractéristiques » et de ne pas s'en tenir aux paramètres quantifiables des notes de musique... abstraites.

Les *Études de bruits* diffusées à la radio le 20 juin 1948 puis présentées en audition privée le 3 octobre de la même année dans la capitale (au Studio Veve) définissent donc les principes d'une musique concrète. Celle-ci connaît une nouvelle impulsion avec l'arrivée de Pierre Henry (né en 1927), musicien formé au Conservatoire de Paris notamment auprès d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger. La complémentarité de Pierre Schaeffer et de Pierre Henry s'ap-

préhende au mieux dans la *Symphonie pour un homme seul*, manifeste du premier Concert de musique concrète (1950). Encouragés par le relatif succès de cette première historique, les deux créateurs conçoivent ensemble un « opéra concret », *Orphée* (1951), qui sera mal accueilli au Festival de Donaueschingen. En 1953, Pierre Schaeffer se tourne vers d'autres horizons radiophoniques (lancement de la Société de radiodiffusion d'outre-mer) et laisse la responsabilité du Groupe de recherche de musique concrète (GRMC) à Pierre Henry. Ce dernier, accusé de ne servir que ses propres intérêts, est remercié par la RTF en 1958 et fonde son propre studio, Apsome, première entreprise privée dans ce domaine.

### UN ÉLÉMENT DE CIVILISATION

Pierre Schaeffer reprend alors les rênes de la recherche musicale dans le cadre de la radio et oriente l'activité du GRMC (devenu GRM) vers un seul objectif : fournir les illustrations nécessaires à l'édification du fondamental *Traité des objets sonores*, qui sera publié en 1966. Cette mission remplie, Schaeffer passe la main à François Bayle (un des compositeurs ayant continué à l'illustration du *Traité*) et s'adonne surtout à sa passion de la communication. Enseignant au Conservatoire, celui qui avait créé en 1960 le premier service de recherche de la RTF inspire en 1975 la fondation de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), au sein duquel se trouve depuis lors le GRM.

En appréciant le son comme un élément de civilisation et non comme une entité abstraite, Pierre Schaeffer suscita de vives réactions de la part de l'avant-garde



Le compositeur Pierre Schaeffer, en 1965.

européenne des années 50, qui, convaincu de la toute-puissance de l'écriture, prônait une extension de la méthode sérielle à tous les paramètres de l'expression

### Concrète puis acousmatique

Pierre Schaeffer oppose en 1948 musique abstraite (« d'abord conçue par l'esprit puis notée théoriquement, enfin réalisée dans une exécution instrumentale ») et musique concrète (« constituée à partir d'éléments préexistants empruntés à n'importe quel matériau sonore, qu'il soit bruit ou musique habituelle, puis composée expérimentalement par une construction directe »).

L'importance accordée à la perception dans la musique concrète trouve son couronnement à partir de 1973, avec le concept acousmatique défini par François Bayle en référence à Pythagore. Comme le philosophe qui stimulait l'attention de ses élèves en leur parlant caché derrière un rideau, le musicien s'adresse à l'auditeur par le biais d'un *acousmonium* (batterie de 104 haut-parleurs) qui diffuse des sons dont on ne saisit pas l'origine.

musicale (hauteur, durée, attaque, intensité, timbre) et s'était aussi intéressée au travail en studio (Boulez, Berio, Stockhausen et Xenakis ont d'ailleurs compté parmi les premiers hôtes du GRM). Un débat s'engagea alors, souvent en des termes très vifs, entre les défenseurs de la musique concrète réalisée à Paris dans le sillage de Pierre Schaeffer et les partisans de la musique électronique développée à Cologne autour de Karlheinz Stockhausen. Une opposition de courants qui s'est extompée avec le temps et qui, selon Daniel Teruggi (actuel directeur du GRM), revenait à opposer « le Bach de l'Art de la fugue et celui des Concertos brandebourgeois, c'est-à-dire une musique fondée sur des jeux de valeurs

et une autre sur la richesse du son ». Dans cette perspective, le dispositif acousmatique utilisé depuis 1973 par François Bayle a levé toute ambiguïté, car, comme le souligne Daniel Teruggi, « le fait de ne pas voir ce qui produit les sons contraint l'auditeur à se concentrer sur ce qu'il entend, et donc à adopter d'autres fonctionnements de son imaginaire ».

Le disque n'est-il pas alors un moyen de diffusion idéale de cette musique réalisée dès l'origine sur support ? « Si, répond Daniel Teruggi, depuis l'apparition du CD, qui offre une qualité d'écoute sensiblement égale à celle du concert acousmatique. » Cependant, même si les principaux titres du catalogue INA/GRM se trouvent vite épuisés (avec un total de 4 000 unités par an), Teruggi considère l'avenir de la vente de disques avec pessimisme, et, devant les exigences de rentabilité immédiate formulées par les maîtres du marché, ressent la nécessité de revoir les circuits de distribution en pensant notamment au rôle de tremplin que pourrait jouer un site Internet, qui, pour le moment, est essentiellement documentaire.

### « SILLON FERMÉ »

Depuis la création du GRM, la musique sur support s'est considérablement développée, de même que les studios, qui ont surgi un peu partout dans les régions (le GMEB à Bourges, le GMEM et le GMM à Marseille, le GRAME et le GMMV à Lyon, le CIRM à Nice, Collectif et Compagnie à Amcey). Elle s'est aussi étendue aux musiques populaires (Jean-Michel Jarre a effectué un stage au GRM), et l'on se demande parfois si les principes de montage en boucle de sons échantillonnés qui régissent la techno et les manipulations de disques vinyles qui soutiennent le rap ne sont pas des avatars de l'épisode du « sillon fermé ». Cependant, l'héritage de Pierre Schaeffer s'appréhende aussi aujourd'hui hors des studios, notamment dans les partitions d'orchestre de certains musiciens dits spectraux. Ce dont Daniel Teruggi témoigne sous forme de boutade : « A l'écoute d'une pièce totalement instrumentale, il m'arrive parfois de penser : "Quelle belle œuvre électroacoustique !" »

P. G.

### Repères

● **Grands dates**  
1948 : concert de bruits (20 juin) à la radio par Pierre Schaeffer et audition privée des *Études de bruits* (3 octobre).

1950 : premier concert de musique concrète (18 mars) ; création de la *Symphonie pour un homme seul*, de Pierre Schaeffer et Pierre Henry.  
1951 : Pierre Schaeffer crée le Groupe de recherche de musique concrète (GRMC), qui deviendra en 1958 le Groupe de recherches musicales (GRM).

1966 : parution du *Traité des objets musicaux*, de Pierre Schaeffer ; François Bayle prend la direction du GRM.

1968 : création au Conservatoire de Paris d'une classe d'électroacoustique.  
1973 : invention de l'acousmonium par François Bayle.

1977 : Daniel Teruggi est nommé directeur du GRM, qui emploie également cinq compositeurs à plein temps : Denis Dufour, François Donato, Jacques Lejeune, Jean Schwarz, Christian Zanési.

● **Disques**  
- Gilbert Amy, *Une saison en enfer*, 1 CD INA.

- François Bayle, *L'Expérience acoustique*, 2 CD Magisom.  
- Michel Chion, *La Tentation de saint Antoine*, 2 CD INA.

- Pierre Henry des années 50, 3 CD Mantra.  
- Bernard Parmegiani, *De natura sonorum*, 1 CD INA.

- Jean-Claude Kisse, *Son Dialogues/Intériorité*, 1 CD INA.  
- Daniel Teruggi, *Mutations*, 1 CD INA.

- Pierre Schaeffer, *L'Œuvre musicale*, 4 CD INA et un volume de textes (Librairie Séguier).  
- Jean Schwarz, *Chamaeleon and Arouald*, 1 CD Célia Records.

- Daniel Teruggi, *Syrax, Sphera*, 1 CD MusiKiss.  
- Jamis Xenakis, *Electronic Music*, 1 CD EMI.

- Christian Zanési, *Arkheion*, 1 CD MusiKiss.

● **Concerts**  
Son-Mu 98, saison du cycle acousmatique. Concert inaugural « 1948-1998 l'invention du son », le 9 janvier, à 20 h 30. Envoies de Pierre Henry, Christian Zanési, Pierre Schaeffer et François Bayle. Maison de Radio-France, 116, avenue du

Président-Kennedy, Paris-16<sup>e</sup>. Entrée libre dans la limite des places disponibles. TEL : 01-42-30-29-88.

● **Exposition**  
« La musique acousmatique aujourd'hui, sous le silence du regard photographique », exposition conçue par Stéphane Ouzounoff. Grand hall, Maison de Radio-France.

### Christian Zanési, compositeur

#### « Sur l'écran de l'ordinateur, on voit très bien les sons »

ÉTUDIANT à l'université de Pau, Christian Zanési (né en 1952) reçoit le goût de la musique électroacoustique à l'écoute de *La Roue ferris* de Bernard Parmegiani. Il entre en 1975 dans la classe de Pierre Schaeffer au Conservatoire de Paris et devient, l'année suivante, membre du Groupe de recherches musicales (GRM), institution qu'il n'a jamais quittée.

« N'avez-vous jamais été tenté de travailler hors du GRM ?  
- Non. Dès mes débuts en tant qu'assistant de réalisation, j'ai eu accès aux outils. J'ai produit ensuite des émissions de radio et des programmes de concert. J'ai organisé des conférences et des séminaires ; je n'ai jamais éprouvé le besoin d'aller voir ailleurs parce que je me suis toujours senti en formation au GRM. Les expériences y sont très variées. Je viens par exemple de toucher au « design sonore », avec la conception du système d'écoute pour l'exposition sur les musiciens des musées qui présente actuellement le Musée des arts et traditions populaires. Le GRM est une sorte d'atelier - avec des aspects symboliquement manuels - où travaillent des gens polyvalents. Il s'agit là un peu de l'héritage de Schaeffer.

- Comment caractériseriez-vous l'ère de François Bayle ?  
- François Bayle a considéré que sa mission était de faire durer le GRM en donnant priorité à la musique. Cet homme, qui possède une oreille formidable, nous a toujours laissé libres et a su respecter les projets des uns et des autres.  
- Acceptez-vous d'être considéré comme un « compositeur du GRM » ?  
- Oui, mais à une condition : ne pas supposer que nous sommes tous fondés dans le même moule. Il n'y a pas d'orientation esthétique générale mais un son propre au GRM. Depuis une trentaine d'années, les compositeurs du GRM alternent avec des sons stéréophoniques avec un résultat assez complexe car chaque son est déjà inscrit dans un espace bien défini.  
- Quelle influence. Les nouveaux outils ont-ils eue sur l'évolution des œuvres ?  
- Chaque outil a ses qualités. Désormais pour simplifier que des années 50-60 à aujourd'hui, on est passé de quelque chose de rugueux à quelque chose de lisse. Les nouveaux outils permettent de travailler le son de manière plus précise. Les outils anciens étaient plus grossiers et cantonnaient l'écriture dans des opérations relativement simples mais fondamentales telles que le mélange (correspondant à une

forme de polyphonie) et le montage (travail d'essence rythmique). Les outils des années 90 permettent d'affiner la succession et la superposition des événements ; je pense donc que l'on va revenir à des musiques plus écrites, dans la verticalité et dans l'évolution du discours.

- Plus écrites mais pas sur une partition ?  
- Sur l'écran de l'ordinateur, on voit très bien les sons, figurés sous forme schématisée par des sons-grammes ; on apprécie leur place dans le temps et leur situation les uns par rapport aux autres. Une page d'ordinateur utilisant un logiciel de mixage est très proche d'une partition, mais il est vrai que notre démarche ne part pas d'une partition.

- La vogue actuelle des studios à domicile ne risque-t-elle pas de réduire l'intérêt du GRM ?  
- Un changement important s'est en effet produit depuis les années 50 ou 60, à l'époque où l'équipement d'un studio était inimaginable pour un particulier. Certains compositeurs ont aujourd'hui les outils chez eux ; ils ont malgré tout besoin d'aller parler de leur travail et de laisser leur création lent échapper.

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

Il était une fois  
**BOBINO**  
Le Music-Hall  
à travers le temps

MISTINGUETT, JOSEPHINE BAKER,  
MAURICE CHEVALIER, MARLENE DIETRICH,  
YVES MONTAND, EITH PIAF,  
CHARLES TRENET, LIZA MINELLI,  
LINE RENAUD, JACQUES BREL,  
DALIDA

18 ARTISTES SUR SCÈNE

DU 20 NOVEMBRE 97 AU 30 MARS 98

UN SPECTACLE MUSICAL CHORÉGRAPHIÉ PAR MICHEL DURAND  
ARRANGEMENTS : JÉRÔME SALA - DÉCORS : ALAIN DERLON  
COIFFURE ET RÉNOUVELLEMENT COSTUMES : FRANÇOIS DUBOIS  
BOBINO : 20, RUE DE LA GÂTE - 75014 PARIS MONTMARTRE  
DU MARDI AU SAMEDI À 20H30 - SAMEDI ET DIMANCHE À 15H

BOBINO LOCATION 01 43 27 75 75

ensemble  
AMÉRIQUE  
Lucinda Childs

JUNIOR BALLET  
DU CONSERVATOIRE DE PARIS  
ENSEMBLE INTÉRIEUR  
Directrice : Anne Hanson

Présenté par  
Roger Reynolds

16, 17, 20, 21 janvier 20 h  
18 janvier 16 h 30

01 44 84 44 84

Extrait 150

Les meilleures ventes d'albums en France

Table listing top-selling albums in France with columns for artist, album title, and record label. Artists include Céline Dion, Anrea Bocelli, Spice Girls, Florent Pagny, André Rieu, Jean-Jacques Goldman, Lara Fabian, Éric Serra, and Will Smith.

La présence médiatique massive de Céline Dion pendant les fêtes, et particulièrement la diffusion nocturne sur France 3 de son splendide concert de Memphis (Tennessee) le 26 décembre, aura permis à la chanteuse québécoise d'assurer sa domination sur le classement des meilleures ventes d'albums, même si son simple en campagne de Barbara Streisand; Tell Him, perd deux places au top séculier.

Le livre-disque s'affiche entre recyclage et pédagogie

Ces extraits de catalogue font la part belle au baroque et au sacré

ILS ONT L'ASPECT de jolis volumes illustrés, parfaits pour les fêtes de fin d'année; de « beaux livres » comme on le dit de ces « beaux livres » épais et ruineux qui passent du pied du sapin de Noël à la table en verre du salon avec coupe de chocolats obligée sans qu'on les ait lus. Trêve de confiserie et de plaisanterie: ces livres-disques, ou disques-livres, c'est selon (certains ont le format du disque compact, d'autres celui d'un livre oblong), ne sont pas faits pour la galerie mais destinés à des mélomanes pour qui entendre rime avec apprendre et comprendre.

biographie de référence chez Fayard), Le Petit dictionnaire de l'orgue illustré, de Pierre Rochas (musicologue et producteur de disques d'orgues historiques légendaires chez Harmonia Mundi) et Comprendre la musique baroque à travers ses formes, de Raphaëlle Legrand (maître de conférences à l'université de Tours).

cent années (1898-1998) ne sont pas faites que de l'« excellence » proclamée par la page de garde du livret. Le répertoire est classé par ordre alphabétique dans le livret (mais par ordre chronologique dans les disques), accompagné de notices sommaires, d'illustrations musicales caricaturales attendues (« Aria » de la Troisième Suite, de Bach; la « Réverie » des Scènes d'enfants, de Schumann...). Mais tout de même: en parcourant la liste des notices, on trouve avec plaisir les noms de Busoni, Wolf, Elgar, Franck, Janáček pour un XIX<sup>e</sup> siècle tardif et raffiné; ceux de Barber, Copland, Hindemith, Webern, Ligeti, Boulez, Lutoslawski pour un XX<sup>e</sup> siècle idéalement éclectique; Couperin, Dufay, Ockeghem, Rameau pour une musique ancienne de haut vol.

Précis mais accessible, chronologique mais rarement redondant, le guide Sony de La Musique sacrée en Occident parcourt les âges, trace des lignes de conduite, redéfinit pour chaque période son glossaire et illustre par des pages musicales dépassant parfois le quart d'heure. Les trois guides « universitaires » de Harmonia Mundi privilégient les extraits courts et les associent au propos pour leur valeur d'exemple concret, notamment dans le passionnant Petit dictionnaire de l'orgue illustré, où ces échantillons sonores permettent d'entrer en intimité avec les secrets de la machine-orgue. Mais on y entend aussi des œuvres données (et analysées) en leur intégralité, comme la Contate BWV 78 ou BWV 198, de Bach, par le spécialiste maison, Philippe Herreweghe. Ces trois guides d'Harmonia Mundi opposent leur contenu dense et didactique à celui des trois volumes d'Une histoire de la musique baroque (quoique précis) mais surtout plus richement illustrés musicalement: les premiers sont accompagnés de deux disques tandis que les seconds comprennent chacun cinq disques.

Deutsche Grammophon sort dans le même temps un Guide jaune de la musique classique qui fait figure de mouton noir dans cette sélection. Les extraits sont puisés dans le fonds maison, dont

Las! aucun de ces compositeurs ne semble mériter l'honneur d'être illustré musicalement dans les trois disques compacts du coffret. Quant au glossaire, il accumule les approximations, voire les contresens. Ainsi apprend-on que le baroque voit « le règne du contrepoint, de la polyphonie » (alors que c'est l'essence des musiques qui précèdent cette époque), que le petit motet est « a capella alors que le grand est avec orchestre.

Erreurs et fausses généralités que ne corrigent d'ailleurs pas les deux notices « Motet », plus érudites mais peu claires, des volumes Le Domaine sacré et Comprendre la musique baroque à travers ses formes, chez Harmonia Mundi. Nul n'est parfait, mais il n'y a pas le moindre doute quant aux motivations approximatives et mercantiles des uns et aux efforts sérieux et musicologiques des autres.

Renaud Machart

SÉLECTION DISQUES

MUSIQUE ET POÉSIE A SAINT-GALL

Ensemble Gilles Binchois Dominique Villard (direction). Encore une réalisation captivante et pionnière à verser au crédit de l'Ensemble Gilles Binchois. En se penchant sur le fonds musical de l'abbaye alpine de Saint-Gall, haut lieu de la culture carolingienne, les chanteurs emmenés par Dominique Villard font mieux que rendre justice à l'inspiration poétique des premiers compositeurs échappés à l'anonymat (Ratpert, Nokter, Tuotilo) et à la rigueur formelle de la conception musicale favorisée par les options liturgiques imposées par Charlemagne; ils composent un programme qui rend immédiatement sensibles les poids de l'héritage et l'audace de l'innovation, les tropes confiés à des solistes bousculant les séquences « grégoriennes » et leurs règles cadencielles. Une vision artistique passionnante comme un essai, convaincante comme une révélation. Ph.-J. C. \* 1 CD Harmonia Mundi HMC 905 239.

CHARLES THOMAS The Finishing Touch

All star trio avec Ron Carter et Billy Higgins. Quand on écoute pour la première fois un pianiste comme Charles Thomas, ce que l'on repère, c'est la rythmique. Qui sont les deux autres qui ont désiré jouer avec lui ou accepté de le faire. Quel est son secret? D'où vient le jeu? Un trio peut être affaire de circonstance ou affaire d'affaire, mais si Ron Carter tient la basse et Billy Higgins la batterie, l'affaire se complique. Charles Thomas est un natif de Memphis. Depuis trente ans, il fait le pianiste de bar à Little Rock (Arkansas). Allez-y. Cherchez-le. Les plus de trente ans se souviennent de l'histoire du racisme lycéen à Little Rock. Charles Thomas vient une fois à New York. Il est un des « musiciens pour musiciens » que compte la planète jazz. Les sociétaires du Memphis « Finas Sound » à New York (Finas désignant en accent sudiste l'immense pianiste « Phineas » Newborn) ont

voulu produire ce disque. Il se trouve un original pour créer un label et le diffuser en France. Bref, le monde continue d'un bon pied. Charles Thomas est âgé de soixante-deux ans. F.M. \* 1 CD Blue Geodesics BG 9602.

SONNY ROLLINS The Complete RCA-Victor Recordings

C'est à l'équipe française de la multinationale BMG que l'on devait, en 1997, la réédition soignée et commentée des enregistrements de Sonny Rollins pour la compagnie RCA-Victor au début des années 60. Les Américains les ont rassemblés en un coffret de six CD. Rollins, ou la folie du saxophone ténor, sort de sa solitude volontaire au début des années 60 (The Bridge l'évoque); il a écouté ce qu'Ornette Coleman et John Coltrane ont apporté au jazz, en termes de liberté, de durée, d'imagination (Our Man in Jazz); il revient à certains de ses inspirateurs et aux standards (Sonny Meets Hawkins, avec Coleman Hawkins, celui qui, avec Lester Young, a annoncé tout le jazz moderne, Sonny and Co); il entame son exploration des musiques des Caraïbes (What's New). En moins de trois ans, Rollins joue sur tous les fronts, va, voit, dans tous les genres pour mieux rester lui-même: puissant et tendre, unique. S. S. \* Un coffret de 6 CD RCA-Victor 090266 8575. Distribué par BMG.

IN THE BEGINNING... THERE WAS RAP

Depuis le 16 septembre 1979, date de sortie du single fondateur Rapper's Delight, de Sugarhill Gang, beaucoup de rappeurs sont passés mais l'on se demande si leurs écrits restent. Chroniques instantanées de la vie urbaine, les morceaux de rap peuvent-ils survivre au moment qui les a fait naître? La compilation In The Beginning... There Was Rap tente de valoriser la notion de patrimoine hip-hop. Des producteurs ont ainsi demandé à une douzaine de jeunes tchatcheurs de reprendre quelques-uns des classiques du genre. Comme d'autres ont été biberonnés aux Beatles, Sean Puffy Combs, Bone Thugs-N-Harmony, Snoop Doggy Dogg ou Cypress Hill ont été nourris aux rimes et beats de Run DMC, Boogie Down Productions, LL Cool J, NWA ou Sugarhill Gang. Ces basses énormes, cette langue agile et salace leur ont donné une vocation: celle de conter à leur façon leurs propres histoires. Certains de ces hommages vibrent d'une vraie excitation: l'insolence chronique du Wu-Tang Clan adaptée à merveille Sugar M. C.'s, de Run DMC, la décontraction glaçante de Snoop Doggy Dogg redonne une nouvelle jeunesse aux Freaky Tales, de Too Short. Mais dans l'ensemble, ces interprétations manquent de conviction, comme si le rap ne pouvait se passer de l'urgence de l'instant et de l'adéquation entre le vécu de l'artiste et de sa musique. S. D. \* 1 CD Priority 7243 8 45238 2 4. Distribué par Virgin.

THEO HAKOLA Overflow

Malgré les hommages et les groupes qui reconnaissent leur dette (Noir Désir, qui a produit cet album sur son propre label Grosse Rose Records ou, récemment, Louise Attaque), Theo Hakola est resté dans l'ombre. Les disques solos de l'ancien leader d'Orchestre rouge et de Passion Fodder ne racontent pas les masses. L'écrin à peine plus velouté d'Overflow présente la même voix acide et cette

poésie à l'ironie éternellement corrosive. La beauté fantomatique du violon de Bénédicte Villain, les glissements inquiétants de la slide hantent des talkin'blues cruels, des incantations folk empoisonnées: Shoot Me, Eau qui saoule, The Miracle Abused, Quand le sang de l'homme va celui de la femme chasser... L'Américain de Paris grince aussi bien dans les deux langues. Auteur parfois fascinant, conteur d'exception, Theo Hakola se moque de la monotonie des tempos et de l'atmosphère mélodique. Cela restera son charme et sa limite. S. D. \* 1 CD Grosse Rose Records 121712. Distribué par Musidisc.

GEORGIOUS L'amuseur surréaliste

« On n'est pas des imbéciles, on a même de l'instruction, au lycée Papa, au lycée Papi, au lycée Pupillon. » Qui n'a pas un jour fredonné ce refrain fantaisiste, sans doute le plus célèbre écrit par Georgious? Qui n'a pas en mémoire Sur la route de Pen-Zac, interprété par les Charlots en 1968? Là encore, un succès du même amuseur public, pourfendeur de la morosité pendant plusieurs décennies, avant que Pierre Perret ou Bobby Lapointe ne prennent la relève. S'il a écrit et chanté tous les genres, Georgious, acteur, auteur de sketches, de pièces de théâtre et de sept romans policiers publiés dans la « Série noire », est surtout connu pour ses chansons comiques et parodiques. Dans ce registre, La Plus Bath des Javes et On l'appelait Fleur des forêts proposent de savoureux pastiches de la chanson réaliste. Tous ses titres les plus connus sont présents dans cette anthologie regroupant des chansons enregistrées entre 1924 et 1943, remarquablement restaurées. Des fox-trots, des javes, des tangos fantaisistes, sur lesquels Georgious s'en prend gentiment aux profiteurs du malheur des autres (J'connais la musique), au snobisme (Je suis blasé) ou met en lumière le comique irrésistible des scènes de la vie quotidienne (C'est de la bagnole). P. La. \* Un coffret 2 CD Frémeaux & Associés FA 075. Distribué par Night & Day.

VIETNAM Musiques des montagnards

Loin, bien loin de celle des karaoles, très en vogue au Vietnam, voici une musique envoûtante, d'une richesse et d'une diversité extrêmes. Un foisonnement qui n'a somme toute rien d'étonnant, quand on sait que ce pays présente l'une des plus grandes diversités ethniques au monde. Dans ce remarquable coffret, on croise autant des ensembles de gongs, des xylophones, des vièles ou des citrars que des chants exécutés en solo ou des polyphonies vocales. Parfois, on tombe en arrêt, capturé par le souffle chuchoté dans une flûte de Pan, une mélodie interprétée avec une feuille d'herbe, ou encore, par les étranges modulations d'une voix. Celle, par exemple, d'un joueur de vièle monocorde koni, instrument que l'on trouve chez les Jorai, l'ethnie la plus importante des peuples montagnards vivant dans les régions de hauts plateaux. L'interprète transmet son chant par un fil qui relie sa bouche à la corde frottée avec un archet, tout en s'accompagnant de la même main à la cithare à deux cordes d'ong. Précieux témoignage, ce coffret permet d'entendre des musiques dont on n'avait jusqu'alors aucune trace sur CD. P. La. \* Un coffret 2 CD Chant du monde, collection « CHRS » CMI 2741 085 86. Distribué par Harmonia Mundi.

Le Roi Cerf advertisement featuring a black and white image of a stag and text including 'de Carlo Gozzi', 'Claude Duretton', 'Benoît Besson', and 'Théâtre National de Chaillot'.

Large advertisement for 'L'EMPEREUR D'ATLANTIS' and 'LE DERNIER JOUR DE SOCRATE' featuring a stylized figure and text including 'COMIQUE', 'ANDREAS STOEHR', 'STEPHAN GROEGLER', 'VERONIQUE SEYMAT', and 'Orchestre Padeloup'.

Large vertical advertisement on the left side of the page, partially obscured and mostly illegible, with some visible text like 'grand jour' and 'Reperes'.

# Miho, dernière « folie » japonaise de l'architecte Ieoh Ming Pei

A la demande d'une secte messianique, l'Américain a construit près de Kyoto un musée d'art oriental

L'architecte américain du Grand Louvre, Ieoh Ming Pei, vient de construire, grâce à la prodigieuse apparence méprisable de la secte Shinji-

Shumeikai, un stupéfiant musée d'art oriental perdu dans les solitudes montagneuses du Japon central, à quelques kilomètres de Kyoto.

La difficile construction des 17 000 mètres carrés du Musée Miho aura coûté, après trois ans et demi de travaux, 1,2 milliard de francs.

**KYOTO**  
correspondance

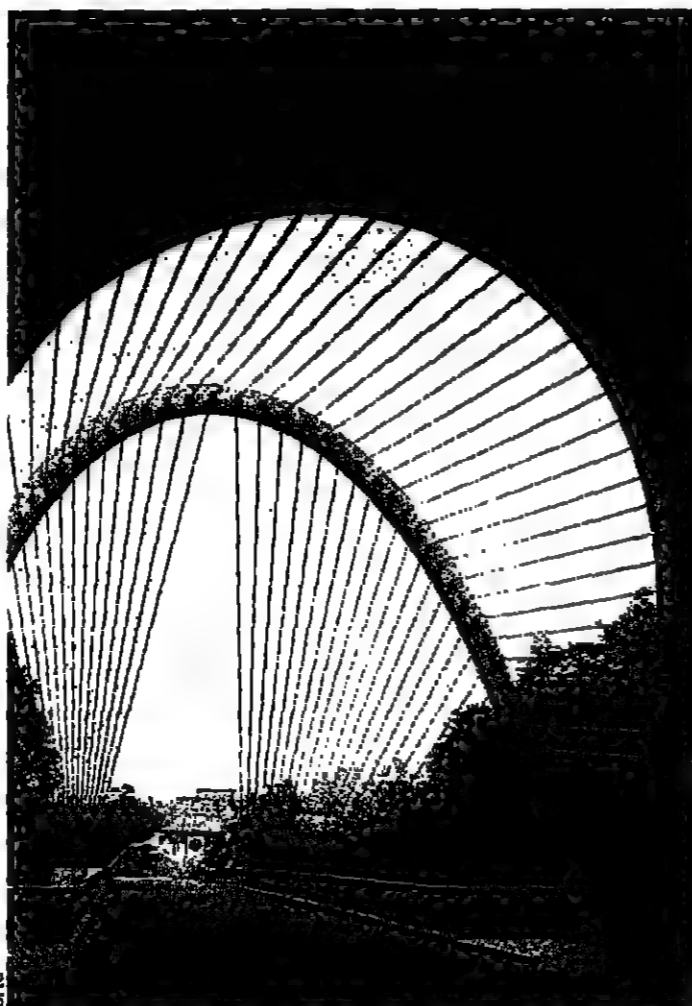
Le Musée Miho se mérite. Il ne suffit pas en effet de faire le voyage jusqu'à Kyoto, l'ancienne capitale impériale. Encore faut-il contourner un lac vaste comme celui de Genève, franchir, quand le climat le permet, quelques lieues de montagnes boisées (l'établissement est prudemment fermé au public durant les mois d'hiver), tout cela pour déboucher sur une esplanade bétonnée donnant sur une entrée de tunnel parfaitement anonyme.

C'est là que, pareil au pêcheur de l'antique conte chinois qui, guidé par la fragrance des arbres en fleurs, découvre un paradis ignoré au fond d'une caverne, on va mettre pied à terre, pénétrer dans le tunnel qui serpente sous la colline, franchir un pont à haubans suspendu au-dessus d'une gorge, pour apercevoir enfin comme l'entrée monumentale d'un temple, surmontée d'un vaste toit où le verre géométrique cher à l'architecte Ieoh Ming Pei a remplacé le chaume des constructions japonaises traditionnelles.

Le musée constitue la réponse raffinée d'un vieux maître nourri de culture chinoise classique au problème apparemment insoluble posé par le client, lui-même inhabituel : la secte Shinji-Shumeikai, groupe religieux à caractère messianique créé en 1970, et qui compte d'ores et déjà aujourd'hui quelque 300 000 fidèles, disposait d'un vaste terrain dans les montagnes du lointain département de Shiga. Professant que la contemplation esthétique était à même de purifier l'âme et de consoler les peines de l'humanité souffrante, la secte avait pour projet d'édifier au voisinage de ses principaux bâtiments de culte, un musée destiné à abriter la collection d'art oriental réunie par sa fondatrice, Mihoko Koyama.

Le site était quasi inaccessible, sauf à le défigurer par la construction mutilante d'une route. Consulté, Pei proposa de l'atteindre en franchissant la montagne et la vallée voisines au moyen d'ouvrages d'art, offrant ainsi une illustration plastique du mythe de la caverne aux merveilles.

Pour compléter encore un peu le problème, le terrain était situé



Le pont à haubans, suspendu au-dessus d'une gorge, par lequel on accède au Musée Miho, près de Kyoto.

dans un parc naturel classé, qui imposait des limitations architecturales draconiennes : qu'à cela ne tienne, il fut décidé que 83 % du bâtiment seraient enterrés, et que, à l'exception de quelques puits de lumière, la toiture serait à même, une fois édifiée, de supporter des plantations destinées à rendre le lieu à la nature.

Résultat : le chantier de cette « folie » que n'aurait pas désavouée Fouquet dura trois ans et demi, et le coût final de ce petit bâtiment de 17 000 mètres carrés développés, pour l'essentiel enfoui au fond des solitudes, s'élève à 1,2 milliard de francs, soit le double de ce que le Guggenheim de Frank

Gehry, récemment ouvert à grand renfort de publicité à Bilbao, coûta à ses promoteurs.

L'entrée dans le bâtiment (inauguré en novembre 1997) est saisissante : le regard est immédiatement attiré par une immense baie vitrée donnant sur un monument de collines que ponctuent, selon la technique architecturale japonaise d'« emprunt au paysage » (*shakkei*), les bâtiments de culte de la secte, que l'on devine dans le lointain.

Le musée s'organise en deux ailes, de part et d'autre du hall d'entrée que la verdure en forme de toiture japonaise baigne d'une lumière qui n'est pas sans rappeler

celle que dispense la Pyramide du Louvre. L'aile nord, sagement ordonnée tel un cloître autour d'un jardin sec, abrite la collection d'art japonais patiemment réunie au cours de quarante années par Mihoko Koyama, à partir d'un remarquable ensemble initial d'objets relatifs à la cérémonie du thé.

C'est toutefois l'aile sud, consacrée à la Route de la soie, qui allume aujourd'hui l'essentiel des commentaires dans les milieux spécialisés : de plan baroque, elle

**Le site étant quasi inaccessible, Pei proposa de franchir montagne et vallée au moyen d'ouvrages d'art**

porte la trace des réaménagements qui ont dû être improvisés en cours même de chantier pour accueillir certaines acquisitions ayant défrayé la chronique du marché de l'art international : en emportant pour 12 millions de dollars un bas-relief assyrien chez Christie's en 1994, la secte multipliait par quatre le montant jamais atteint par une œuvre d'art antique en salle des ventes.

On se perd donc en conjectures sur les taux auxquels les marchands qui traitèrent pour le compte de la secte négocièrent des merveilles telles que la *Séductrice en or*, argent et pierres précieuses de la divinité égyptienne à tête de faucon (XIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), le grand Bouddha miséricordieux de Gandhara (IV<sup>e</sup> siècle de notre ère), ou encore l'extraordinaire tapis persan « aux médaillons et animaux » araché au Grand Turc à titre de prise de guerre par le prince polonais Sangusko, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Au Musée Miho, l'odeur de l'argent semble parfois le disputer à celle de la sainteté.

Michel Wasserman

## SORTIR

### PARIS

**Dans la jungle des villes.** Créée en décembre 1997 à Orléans, cette œuvre de jeunesse de Bertolt Brecht (il avait vingt-trois ans) est mise en scène par Stéphane Braunschweig. Nous sommes à Chicago en 1912. Au jeune bibliothécaire Garga (Olivier Cruveiller) et au négociant en bois Shlink (Philippe Clévenot), Brecht demande de « s'expliquer » à poings nus. Le match est un marché. Un combat à la fois réel et fantastique, qui n'aura jamais d'explication.

**Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20<sup>e</sup>.** *Les Gariboldis.* Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30 ; le mardi, à 19 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 22 février.

**Le C. Soléas.** MC Soléas promet « force, poésie et convivialité » pour sa troisième tournée qui démarre les 9 et 10 janvier au Zénith à Paris. Comment faire vivre sur scène un genre, le hip-hop, a priori peu spectaculaire ? Le rappeur explique, se régulant par avance : « En concert, tu es acteur, beaucoup plus qu'en studio. Tu peux donner plus de force à certains titres, plus de poésie à d'autres. » Annonce une scénographie élaborée, avec jeux de lumière, gestuelle, décor en trompe l'œil, MC Soléas sera entouré de danseurs et pourra s'approcher de son public grâce à

une rampe « pour chanteurs qui finissent ! ». Question musique, un DJ gère seul les morceaux, gravés sur bandes-son ou disques vinyle.

**Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>.** M<sup>e</sup> Porte-de-Paris. Les 9 et 10, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 178 F.

### LIMOGES

**Danse-Emoi.** « Danse-Emoi », lancé il y a dix ans par Dominique Petit, continue sa vie active dans la danse contemporaine. Très beau programme qui réunit Schmid-Permette, Josef Nadi, Georges Appaix, Catherine Diverres, Christine Bastin, Claude Brumachon, Damiano Foa, Laura Siml. Mais aussi, pour la première fois dans la capitale limousine : Mathilde Monnier, Jacques Patarozzi, Emmanuelle Huynh-Thao-Loan, Christian Bourguignon, Rui Horta, Rachid Ouramdane, Clélia Moretti. Et ce n'est pas fini, car la manifestation choisit aussi de soutenir des travaux fragiles, tel ce *Cinq passages dans l'ombre ou transparence* du Napolitain Paco Decina dans des décors de Lec Yanor. Tel ce *Labyrinthe de la chute de Thésée* Ben. Signalons que Paco Decina reprendra son très émouvant solo *Infini* qu'il créait au Blanc-Mesnil en avril 1997 en mémoire de Christian Ferry-Tschaegele.

**Centre culturel municipal, 7, avenue Jean-Gagnant, 67000 Limoges.** Du 9 janvier au 4 février. Tél. : 05-55-34-45-49.

(Publicité)

**ESPACE G. BERNANOS : 01 44 53 99 47**

**JOURNAL D'UN CURÉ DE CAMPAGNE**

Adaptation et mise en scène : Jean-Pierre Nortel

Emmanuel DECHARITRE Helène ARIE Marc CASSOT

*« Impressionnant et séduisant. »* *Revue d'Observation* : « Mise en scène serrée, subtil E. Decharitre. Le Point » : « La pièce brode la scène. Il fallait choisir un chemin dans ce roman du doute et de la grâce. J.P. Nortel et E. Decharitre l'ont trouvé. » *Valeurs Actuelles* : « M. Cassot, un solide curé de Yarcy. Tout est juste. Du dépouillement naît la grâce. » *Paris-Match* : « Une leçon de lumière. » *Télérama* : « Succès public évident. » *Le Parisien* : « Instants inoubliables. Une soirée comme on en voudrait davantage. » *Radio Seloise-Romane* : « C'est magnifique. Bernanos. » *Le Figaro*

4, rue du Havre - 75009 Paris - M<sup>o</sup> St-Lazare

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**L'Andalé** de Serge Bozon (France, 1h 24), avec Fabrice Barbara, Elodie Bachelier, Axelle Ropert, Serge Bozon, Sonia Bayle, Eva Truffaut.

**Cheerleaders** de Rafi Pitts (France-Iran, 1h 20), avec Roya Nonahali, Ali Sarikhani, Parviz Poorhosseini, Ghorban Nadjafi, Golab Adineh.

**Love in Paris** de Anne Goursaud (France-Grande-Bretagne, 1h 10), avec Mickey Rourke, Angie Everhart, Agathe de La Fontaine, Steven Berkoff, Werner Schreyer.

**My Son the Fanatic** d'Udayan Prasad (Grande-Bretagne, 1h 28), avec Om Puri, Rachel Griffiths, Shellan Skarsgard, Akbar Kurtha, Gopi Desai.

**Paris** de Raymond Depardon (France, 1h 35), avec Sylvie Peyre, Luc Delahaye, Emilie Lafarge, Barbara Jung, Métilde Weyergans, Sancy Botzard.

**La Prisonnière espagnole** de David Mamet (Etats-Unis, 1h 50), avec Ben Gazzara, Felicity Huffman, Ricky Jay, Steve Martin, Rebecca Pidgeon, Campbell Scott.

**Titanic** Film américain de James Cameron (Etats-Unis, 3 h 20), avec Leonardo Di Caprio, Kate Winslet, Billy Zane, Kathy Bates, Bill Paxton, Frances Fisher.

**Un grand cri d'amour** de Josiane Balasko (France, 1h 30), avec Josiane Balasko, Richard Berry, Daniel Prévost, Daniel Ceccaldi.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-86-63-78 (23 Fr/mn).

### ENTRÉES IMMÉDIATES

**Le Kiosque Théâtre** : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Orchestre philharmonique de Radio-France**

**Honegger** : *Pastorale d'été*, *Symphonie n° 3 « Liturgique »*. Britten : *Les Illuminations*. Blacher : *Variations pour orchestre sur un thème de Paganini*. Ruth Ziesak (soprano), Marek Janowski (direction).

**Salle Playel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>.** M<sup>o</sup> Terres. Le 9, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

**Gustav Lechner (clavécin)**

**Bach** : *Tocatta BWV 913*, *Pantasia BWV 922*, « O Gott du frommer Gott », *BWV 767*, *Sinfonia*, *Suite BWV 996*, *Prélude, fugue et allegro BWV 998*.

### RESERVATIONS

**La Fanta All Stars** Avec Celia Cruz, Johnny Pacheco, Willie Colon, Paquito, Feliciano, Roberto, Roena, Larry Harlow, Bobby Valentín, Andy Montañez.

**Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>.** M<sup>o</sup> Porte-de-Paris. Le 16 janvier à 21 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 220 F.

**Arcadie** de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien.

**Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6<sup>e</sup>.** M<sup>o</sup> Saint-Sulpice. Du 13 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-39-37-00. 110 F et 160 F.

### DERNIERS JOURS

**15 janvier**

**Anna Blume** : la sensation pure

**Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé, Paris 8<sup>e</sup>.** M<sup>o</sup> Odéon. Tél. : 01-40-46-69-60. De 12 heures à 20 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Entrée libre.

**17 janvier**

**Gérard Trinquand**

**Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2<sup>e</sup>.** M<sup>o</sup> Bourne. Tél. : 01-47-53-51-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Entrée libre.

**5 NOMINATIONS AUX GOLDEN GLOBE AWARDS 1998**

MEILLEUR FILM MEILLEUR REALISATEUR MEILLEUR SCENARIO MEILLEUR SECOND ROLE FEMININ MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

SPACEY GROVE PEARCE BASINGER DEVILO

Tout le Monde est Suspect...  
Tout le Monde est à Vendre...  
Et Rien n'est Vrai

HOLLYWOOD

**L.A. Confidential**

ACTUELLEMENT





# Une grève dans les centres des impôts pourrait perturber l'envoi des déclarations de revenus

## Ce mouvement social paralyse les antennes de Nemours, Lyon, Nantes et Reims

LES CONTRIBUABLES pourront adresser dans les délais prévus - c'est-à-dire, en règle générale, avant la fin février ou les tout premiers jours de mars - leur déclaration de revenus pour 1997 ? Le ministère des finances ne s'en inquiète pas encore mais il ne peut plus éluder la question : un conflit social s'étend dans les services informatiques de la direction générale des impôts (DGI), qui pourrait avoir pour effet de bloquer l'envoi des déclarations de revenus.

Depuis qu'ils ont été rendus publics, le 4 avril 1997, les projets de restructuration des services informatiques de la DGI ont été mal accueillis, selon les syndicats, par les quelque 3 000 agents concernés, travaillant dans 17 centres régionaux. Preuve d'un mécontentement croissant, un mouvement de grève reconductible a commencé le 22 décembre, paralysant les centres régionaux informatiques

de Nemours (en charge de Paris et d'une moitié de l'Île-de-France), Lyon (en charge de la Bourgogne et de Rhône-Alpes) et Nantes (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

Cette grève n'est pas spectaculaire dans la mesure où, pour le moment, elle ne concerne guère plus d'une vingtaine d'agents dans chaque centre. Mais il s'agit de grèves par procuration ou, si l'on préfère, de grèves-bouchons. En effet, ces grèves ont été précédées d'assemblées générales, organisées le plus souvent en commun par les syndicats (SNUI, FO et CGT essentiellement), qui ont entériné le principe de ces mouvements ; et les non-grévistes soutiennent financièrement les grévistes, qui occupent des postes-clés dans la grande machine de la DGI.

Il s'agit en l'occurrence des services dits de « l'atelier ordinaire », en charge directement de la réécriture informatisée des fa-

meuses « déclarations 2042 ». C'est-à-dire des déclarations de revenus pré-imprimées que tous les contribuables reçoivent traditionnellement à leur domicile. Autrement dit, si le mouvement perdurait, tous les contribuables seraient censés aller dans leur centre des impôts pour retirer un formulaire vierge.

### PHASE D'EXTENSION

Le mouvement est visiblement dans une phase d'extension. Le centre de Reims (en charge du reste de l'Île-de-France) l'a rejoint depuis jeudi 8 janvier. Une autre forme d'action aboutissant au même résultat devrait commencer lundi 12 janvier dans les centres d'Angers et de Marseille. Dans ces deux cas, c'est le service dit « impression-finition » qui va entrer en grève et menace de bloquer l'envoi des déclarations. Enfin, dans les centres de Lyon et de Nemours,

les grévistes ont également décidé de bloquer l'envoi aux centres des impôts de ce que les techniciens appellent le « batch médoc », c'est-à-dire les principaux éléments de comptabilité dont cette administration a besoin pour fonctionner.

Dans un message aux agents, le nouveau directeur général des impôts, Jean-Pascal Beaufret, qui a pris ses fonctions le 19 décembre, a donné l'assurance que le plan de restructuration informatique, lancé par son prédécesseur, n'aurait pas d'effet sur l'emploi et les rémunérations et ne conduirait à aucun changement de résidence dans les trois ans à venir. Mais la grogne continue de couvrir. Et le compte à rebours a commencé : si le mouvement devait perdurer encore une semaine, le grand rite fiscal de la déclaration de revenus serait perturbé.

Laurent Mauduit

# M. Chirac s'adresse solennellement aux magistrats

TOUS LES ANS, au mois de janvier, l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation est l'un des moments forts de l'année judiciaire. C'est au cours de ce rituel centenaire que le premier président, Pierre Drai, avait, en 1990, mis en garde contre les « Juges-Dieu » et invité les magistrats à accepter la critique. C'est aussi à cette occasion que les deux plus hauts magistrats de France - le premier président, Pierre Drai, et le procureur général, Pierre Truche - avaient, en 1995, dénoncé avec une fermeté inhabituelle l'abandon du projet de réforme de la Cour de cassation engagé par le garde des sceaux d'alors, Pierre Méhaignerie.

Le président de la République, qui assiste traditionnellement à ces audiences, a décidé cette année de prendre la parole après les discours du premier président, Pierre Truche, et du procureur général, Jean-François Burgelin. Le geste est, sinon inhabituel, du moins assez rare : le général de Gaulle s'est seulement exprimé à deux reprises, en 1959 et en 1963 ; Valéry Giscard d'Estaing trois fois, en 1975, 1979 et 1981 ; François Mitterrand en 1982 et 1989, si l'on excepte le discours prononcé lors du bicentenaire de la Cour, en 1990.

Jacques Chirac a souvent insisté sur les « responsabilités particulières » du chef de l'Etat en matière de justice. Garant, aux termes de l'article 64 de la Constitution de 1958, de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il avait lancé, en décembre 1996, un débat sur le ministère public en estimant, lors d'une émission télévisée, qu'il était temps « d'examiner sérieusement la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux ». Un mois plus tard, il installait une commission de réflexion chargée d'examiner les liens entre le garde des sceaux et les procureurs ainsi que le respect de la présomption d'innocence. Cette instance était présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, et le procureur général, Jean-François Burgelin, en était membre.

### RACCOURCIR LES DÉLAIS DE PROCÉDURE

Lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, Jacques Chirac devrait insister sur la justice quotidienne, et notamment sur la nécessité de raccourcir les délais de procédure. Il reprendrait ainsi les thèmes de son intervention télévisée du 20 janvier 1997. Le chef de l'Etat devrait également pré-

ciser sa conception de l'indépendance de la justice. En octobre, lors de la présentation du projet de réforme du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, Jacques Chirac avait déclaré qu'il fallait « aller plus loin » sans préciser plus avant sa pensée.

Un débat sur les orientations de cette réforme devrait avoir lieu le 15 janvier à l'Assemblée nationale et le 22 janvier au Sénat. Afin de « lever le soupçon », le ministre propose de supprimer les instructions individuelles du garde des sceaux dans les dossiers individuels et d'accroître les garanties de nomination des magistrats du parquet.

Le gouvernement continuera cependant à diffuser des circulaires de politique pénale générale et la hiérarchie traditionnelle du ministère public sera maintenue. Le ministre propose également de renforcer les garanties du justiciable en instaurant un recours contre les classements sans suite, en autorisant les avocats à intervenir dès la première heure de garde à vue et en confiant le placement en détention provisoire à un juge autre que le juge d'instruction.

Anne Chemin

# Le chef de l'Etat témoigne de la reconnaissance de la France à la famille du capitaine Dreyfus et à celle d'Emile Zola

## « J'accuse », « un grand moment de la conscience humaine », a cent ans

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, célèbre le centenaire du « J'accuse » d'Emile Zola dans une lettre adressée aux familles du capitaine Dreyfus et de l'écrivain, rendue publique, jeudi 8 janvier, par l'Élysée.

Nous publions l'intégralité de cette lettre.

« Il y a tout juste un siècle, la France traversait une crise grave et profonde. L'affaire Dreyfus, comme un soc de charnier, déchirait la société française, séparait des familles, divisait le pays en deux camps ennemis qui s'affrontaient avec une rare violence. Parce que le capitaine Dreyfus devait à tout prix rester coupable, les procès qui se succédaient n'étaient que de tristes mascarades. Après avoir eu les galons arrachés et le sabre brisé, il payait cher, à l'île du Diable, les ma-

chinations ourdies dans le secret de quelque bureau.

Malgré la ténacité de la famille du capitaine Dreyfus, l'affaire aurait pu être classée. Tâche sombre, indigne de notre pays et de notre histoire, colossale erreur judiciaire et honteuse compromission d'Etat. Mais un homme s'est élevé contre le mensonge, la bassesse et la lâcheté. Indigné devant l'injustice qui frappait le capitaine Dreyfus, dont le seul crime était d'être juif, Emile Zola lança comme un cri son fameux « J'accuse ». Publié le 13 janvier 1898 dans *L'Aurore*, ce texte devait frapper les esprits comme la foudre et changer en quelques heures le destin de l'affaire. La vérité était en marche.

Ce jour-là, Emile Zola s'était adressé au président de la République. Aujourd'hui nous fêtons le centenaire de cette lettre qui est entrée dans l'Histoire. Aujourd'hui, je voudrais dire aux familles Dreyfus et Zola combien la France est reconnaissante envers

leurs ancêtres d'avoir su, avec un courage admirable, donner tout leur sens aux valeurs de liberté, de dignité et de justice.

N'oublions jamais que celui qui fut réhabilité aux cris de « Vive Dreyfus ! » répondit d'une voix forte : « Non, vive la France ! » Malgré l'humiliation, l'exil, la souffrance, atteint dans son cœur et dans sa chair, blessé dans sa dignité, le capitaine Dreyfus avait su pardonner. Magnifique pardon, magnifique réponse : l'amour de la patrie contre l'intolérance et la haine.

N'oublions jamais le courage d'un grand écrivain qui, prenant tous les risques, mettait en péril sa tranquillité, sa notoriété et même sa vie, osa prendre la plume pour mettre son talent au service de la vérité. Emile Zola, haute figure littéraire et morale, avait compris qu'il avait la responsabilité d'éclairer et le devoir de parler quand d'autres se taisaient. Dans la lignée de Voltaire, il incarne, depuis, le meilleur de la tradition intellectuelle.

La tragédie du capitaine

Dreyfus s'est déroulée il y a un siècle. Pourtant, après tant d'années, elle parle d'une voix forte à nos coeurs. Le texte de Zola est resté dans la mémoire collective comme « un grand moment de la conscience humaine ».

Un demi-siècle après Vichy, nous savons que les forces obscures, l'intolérance, l'injustice, peuvent s'insinuer jusqu'au sommet de l'Etat. Mais nous savons aussi que la France sait se retrouver pour le meilleur, dans les moments de vérité, grande, forte, unie et vigilante. C'est sans doute cela que nous disent, par-delà les années, Emile Zola et Alfred Dreyfus. C'est parce qu'ils avaient foi dans nos valeurs communes, les valeurs de la nation et de la République, et qu'ils aimaient profondément la France, que ces deux hommes d'exception ont su la réconcilier avec elle-même.

N'oublions jamais cette magistrale leçon d'amour et d'unité.

# J'Accuse...! d'Emile Zola

Cent ans après, *Le Monde* publie un dossier spécial avec le texte de la lettre d'Emile Zola, des éclairages pour comprendre le climat de l'époque et une analyse des conséquences de ce coup de théâtre dans l'affaire Dreyfus.

Un cahier de 8 pages à lire lundi 12 daté mardi 13 janvier dans *Le Monde*

# Mauvais genre

par Pierre Georges

A CE MOT, à cet outrage flagrant aux bonnes mœurs et usages, le sang du perpétuel et néanmoins chef de la brigade de répression du banditisme linguistique, vieux lion blanchi sous le lexique, ne fit qu'un tour. Des femmes et non des moindres, des haut et bien placées, des femmes de tête et pourtant bien écrivées, des femmes-ministres avaient osé le pire. Non seulement elles étaient femmes et ministres, mais, comme si cela ne suffisait pas, elles exigeaient que cela se sût ! Elles imposaient, du haut de leur ministère, une pratique étrange et révolutionnaire, celle, carrément odieuse, de se faire appeler « madame la ministre ».

C'était trop. Ras-la-Coupole ! Maurice Druon, donc, convoqua sa garde rapprochée, ses plus fameux lieutenants. A moi, Hélène Carrère d'Encausse, « directeur en exercice ». A moi, Hector Bianciotti, « chancelier ». Le français était en danger, la patrie en émoi. On convint donc qu'il fallait faire quelque chose. Mais quoi ? Ecrire peut-être. Le lieu n'était pas si mal choisi et, après tout, qui peut le plus peut le moins. A l'Académie, on a du temps. Tout son genre qui ne préjuge point le sexe des mortels et des habitants. Et puis, autre genre, d'assez mauvais genre, de « genre marqué », le genre féminin qui, « appliqué aux être animés institue entre les sexes une ségrégation ou, à tout le moins, une distinction ».

La règle donc. A appliquer sans faille. Avec ses exceptions. Ne dites pas un souris, un grenouille, un taupé, même aux messieurs du genre. Ne dites pas la ministre, pas même la ministre. Mais dites français, qui, ce vendredi, commence par cet envoi sublime :

« Monsieur le Président de la République,

L'Académie française a résolu de s'adresser à vous, en tant que son protecteur, pour vous demander votre aide en une affaire qui, dans

les hauteurs de l'Etat, porte atteinte à la langue française.

Il se trouve que certaines des femmes qui ont l'honneur de faire partie de votre gouvernement ont décidé de se faire appeler « madame la ministre » et se désignent de la sorte, dans leur correspondance et leurs actes officiels.

Outrage constitué donc. Et l'explication suivait. Longue. Amusante souvent. Hilarante parfois. Académique toujours. Faute de place ici, on se contentera d'en recommander la lecture à tout ce qui scribe, ratouille et correctoille au beau et inamovible pays de France.

Retenons simplement deux choses, la règle et l'exception. La règle, c'est que la langue française « ignore le neutre ». Elle n'a pas cela en magasin. Le français ne se connaît que masculin « genre ». Un « genre dit masculin ou genre non marqué » et « un genre féminin », qui sert indifféremment. Exemple académique : « Tous les hommes sont mortels, cette ville compte 20 000 habitants ». Voilà bien un genre qui ne préjuge point le sexe des mortels et des habitants. Et puis, autre genre, d'assez mauvais genre, de « genre marqué », le genre féminin qui, « appliqué aux être animés institue entre les sexes une ségrégation ou, à tout le moins, une distinction ».

La règle donc. A appliquer sans faille. Avec ses exceptions. Ne dites pas un souris, un grenouille, un taupé, même aux messieurs du genre. Ne dites pas la ministre, pas même la ministre. Mais dites français, qui, ce vendredi, commence par cet envoi sublime :

# Nouvelle hausse du chômage en Allemagne au mois de décembre

L'ALLEMAGNE a enregistré une nouvelle poussée du chômage en décembre : l'Office du travail a recensé un record de 4,521 millions de sans-emploi, soit 11,8 % de la population active, contre 11,3 % en novembre. En données corrigées des variations saisonnières (CVS), le nombre de chômeurs a progressé en décembre de 20 000 personnes, principalement à cause de l'aggravation du marché de l'emploi dans l'ancienne RDA (-16 000). - (AFP)

# Douze lignes de bus paralysées dans le sud-est de Paris

UNE GRÈVE SURPRISE des conducteurs paralysait, vendredi matin 9 janvier, douze lignes de bus desservant à la fois Paris et la banlieue. Ce mouvement a été décidé par les chauffeurs à la suite d'un jet de projectile, mercredi 7 au soir, sur un bus de la ligne 180. Les lignes 47, 125, 131, 132, 162, 172, 180, 182, 184, 186 et 325, qui desservent en majorité la zone sud-sud-est de Paris, étaient totalement interrompues. Le service du 286 était, lui, assuré à 50 %.

# BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 9 janvier, à 10 h 15 (Paris)

| FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES       |          | OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES |                  |
|---------------------------------------|----------|----------------------------------|------------------|
|                                       | 1997     | Cours au 09/01                   | Var. en % fin 97 |
| Tokyo Nikkei                          | 14995,10 | -0,16                            | -1,73            |
| Hong Kong Index                       | 5894,64  | -3,89                            | -17,05           |
| <b>TOURNAI DES PLACES EUROPÉENNES</b> |          |                                  |                  |
| Paris CAC 40                          | 2930,65  | -0,82                            | -2,28            |
| Amsterdam CBS                         | 915,19   | -1,10                            | -0,17            |
| Bruxelles                             | 17459    | -0,98                            | -3,89            |
| Frankfurt Dax 30                      | —        | —                                | —                |
| Irlande ISEQ                          | 4262,27  | -0,33                            | +5,14            |
| London FT 100                         | 5222,60  | -0,28                            | -1,70            |
| Madrid Ibes 35                        | —        | —                                | —                |
| Milan MIB 30                          | 25913    | -0,91                            | +3,89            |
| Zurich SMI                            | 6315,30  | -0,24                            | +0,79            |

Tirage du Monde daté vendredi 9 janvier : 522 780 exemplaires 1

**Auchan**

# Auchan défie le marché des télécommunications : jusqu'à 57% d'économie.

Des aujourd'hui, des économies spectaculaires sur les appels téléphoniques longues distances avec la Carte Accord.



**Désormais, pour téléphoner moins cher, ayez le réflexe Auchan.**

Voici quelques exemples parmi nos tarifs\* au 05/01/98.

|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Le samedi matin de 8H01 à 12H00   | • Inter-départements      | 0,48"/min |
|   | • International: exemples |           |
|   | France - Algérie          | 2,50"/min |
| En semaine de 8H01 à 19H00  | France - Portugal         | 1,90"/min |
|   | • Inter-départements      | 1,00"/min |
|   | • Vers au mobile          | 2,25"/min |
| En semaine de 19H01 à 8H00 et le week-end (Du vendredi 19H01 au lundi 8H00 sans samedi matin) | • International: exemples |           |
|   | France - Mexique          | 4,80"/min |
|   | France - Allemagne        | 1,80"/min |
|   | • Inter-départements      | 0,48"/min |
|   | • International: exemples |           |
|   | France - USA              | 1,50"/min |
|   | France - Thaïlande        | 5,50"/min |



Téléphoner moins cher : c'est possible, c'est dès aujourd'hui, c'est avec Auchan.

Depuis le 9 Janvier 1998, Auchan profite de l'ouverture du marché des télécommunications pour vous permettre de payer moins cher toutes vos communications téléphoniques longues distances en France ou à l'international, grâce à la Carte Accord : jusqu'à 57% d'économie possible par rapport aux tarifs constatés au 29/12/97. Un service accessible partout en France à partir du 9 Janvier 1998.

Sans plus attendre, vous pouvez réaliser des économies spectaculaires sur tous vos appels longues distances en France ou à l'international, depuis n'importe quel poste téléphonique ou cabine de France métropolitaine.

Avec Auchan, c'est sans abonnement. Pour profiter de ces tarifs, pas besoin d'abonnement particulier. Les possesseurs de la carte Accord peuvent d'office profiter de ces tarifs.

Sinon, il vous est possible d'acquiescer cette carte pour un coût annuel de 50 F, sous réserve d'acceptation du dossier par Accord Finances.

**Auchan : tout pour une vie moins chère.**

Fidèle à sa politique commerciale, Auchan démontre une fois de plus sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat de ses clients : après avoir fait baisser le prix du saumon et du foie gras, Auchan fait cette fois baisser de façon considérable le prix de vos communications téléphoniques.

**Pour téléphoner, rien n'a changé ou presque.** Il suffit de posséder une carte Accord tout en continuant à utiliser votre téléphone habituel. Une fois par mois, le coût total de vos appels apparaîtra sur votre relevé de compte Carte Accord.

**POUR VOUS PROCURER LA CARTE ACCORD:** Rendez-vous dès aujourd'hui à l'espace Accord de votre magasin Auchan pour profiter de ces nouveaux tarifs.

Vous pouvez aussi obtenir plus de renseignements en composant le **3 6 1 5**

\* Economie possible par rapport aux tarifs constatés au 29/12/97, pour les appels hors département, hors Don/Ton, hors tarification locale et voisines, hors forfaits particuliers.

**LA VIE AUCHAN. ELLE A QUELQUE CHOSE DE PLUS.**